

Un théologien gallican témoin de son temps : Ellies Du Pin (1657-1719)

Monsieur l'Abbé Jacques Gres-Gayer

Résumé

Auteur fécond et célèbre au tournant du XVIIe siècle, Louis Ellies Du Pin a exercé une influence importante à la fois par sa vie et par son œuvre. L'étude bio-bibliographique cherche à reconstruire les aspects les plus significatifs de sa vie active, particulièrement comme membre de la Faculté de théologie de Paris et son engagement dans les affaires religieuses du temps. Elle suggère l'importance de son œuvre imprimée, à la fois théologique, biblique et historique, pour conclure sur sa représentativité en tant que théologien gallican.

Abstract

Louis Ellies Du Pin was a prolific and famous author at the turning of the 17th Century, whose personal and literary influence has proved to be quite important.

The study is both biographical and bibliographical ; it reconstructs the major elements of his busy life, especially as a member of the Faculty of theology of Paris, and his involvement in religious affairs of his time. It evaluates the importance of his printed work as a theologian, biblical scholar and historian, and concludes with his representativeness as a Gallican Theologian.

Citer ce document / Cite this document :

Gres-Gayer Jacques. Un théologien gallican témoin de son temps : Ellies Du Pin (1657-1719). In: Revue d'histoire de l'Église de France, tome 72, n°188, 1986. pp. 67-121;

doi : 10.3406/rhef.1986.3374

http://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1986_num_72_188_3374

Document généré le 27/05/2016

UN THÉOLOGIEEN GALLICAN, TÉMOIN DE SON TEMPS : LOUIS ELLIES DU PIN (1657-1719).

Ni ses contemporains, ni la postérité qui s'en est tenu à leur jugement, n'ont accordé à Louis Ellies Du Pin la place qu'il mérite dans l'histoire des idées du siècle de Louis XIV. La versatilité et l'étendue de son œuvre, l'influence qu'elle a exercé, le fait aussi qu'il ait été mêlé aux principaux événements religieux de son temps, le désignent comme un témoin privilégié qu'on s'étonne de ne connaître encore que très superficiellement. Il a laissé l'image d'un homme assez paradoxal, un écrivain intelligent et cultivé aux prodigieuses facilités, mais « peu exact », trop tenté, par goût ou par intérêt, de s'attaquer aux sujets les plus divers sans toujours les maîtriser. Et si nul ne conteste l'importance de sa *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* ou la valeur des ouvrages dont il a été l'éditeur, il suffit de voir avec quelle réticence cette érudition est employée, les réserves qui lui sont associées, d'autant plus négatives qu'elles sont généralement imprécises, pour se faire une idée de l'ambiguïté de sa réputation littéraire¹.

Déjà suspect au point de vue scientifique pour sa « précipitation », il l'est aussi pour ses opinions théologiques : Ne reste-t-il pas pour l'Histoire un « homme de mauvaise doctrine », gallican extrême, janséniste actif, plus proche des hérétiques qu'il traite avec sympathie que de la saine orthodoxie qu'il ne défend que du bout des lèvres ?²

* Ce travail doit beaucoup à M. Bruno Neveu, sous la direction de qui il a été entrepris à l'École pratique des Hautes Études (IV^e section). Il a pu être mené à son terme grâce à une *Fellowship* de l'Université Yale.

1. Sous Louis Ellies Du Pin on se rapportera à : J.-P. NICERON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, Paris, 1727-1745, t. II, p. 25-48, t. X, p. 75-76, t. X bis, p. 80, t. XIX, p. 196 ; Louis MORERI, *Le Grand Dictionnaire historique*, Paris, 1759, t. VIII, p. 359-362 ; MICHAUD, *Bibliographie universelle ancienne et moderne*, Paris, 1814, t. XII, 269-270 ; *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XII, col. 2111-2115 ; *Dictionnaire des Lettres françaises, XVII^e siècle*, Paris, 1954, p. 387-389 ; *Dictionnaire de spiritualité*, t. III, col. 1825-1831 ; *Dictionnaire de biographie française*, t. XII, Paris, 1970, col. 366-368 ; P. FÉRET, *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, t. VII, Paris, 1910, p. 5-20.

2. Sur sa « précipitation », voir par exemple, *L'Europe Savante*, janvier 1719, p. 41, ou les remarques de P. Quesnel à Du Vaucel, « il va un peu vite, et il se glisse quelquefois des choses qui ne viennent que de n'avoir pas assez pensé », *Correspondance*, éd. M^{me} Le Roy, Paris, 1900, t. I, p. 139. Sur sa réputation suspecte,

R.H.É.F., t. LXXII, 1986.

Personne en réalité n'a pris la peine de vérifier ces jugements en entreprenant, malgré la rareté des sources, l'étude d'une existence fertile en péripéties, pour la compléter par une analyse en profondeur de ses écrits au volume impressionnant.

Il fallait le tenter, même succinctement, pour restituer du docteur une image plus véridique. Sans prétendre à la précision et à l'exhaustivité que seul un travail plus fouillé pourrait apporter, il nous a semblé qu'en réunissant les divers témoignages le concernant, et surtout en présentant ses livres dans le cours de leur publication, il était possible de préciser, voire de corriger, des traits trop grossiers pour être authentiques. Et, malgré les limites de la recherche et les zones d'ombres qui demeurent, c'est un autre visage qui a surgi, plus homogène et plus sérieux. Celui d'un théologien important, inséré jusqu'à en subir les conséquences les plus directes dans les préoccupations religieuses de son temps, sans pour autant perdre de vue le projet auquel dès son jeune âge il a consacré son énergie et son savoir : l'affirmation et la défense de l'idéal gallican.

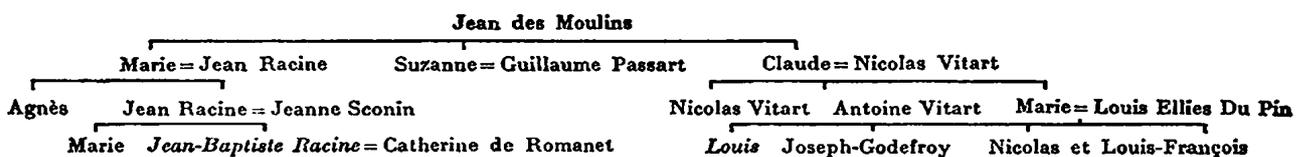
1. L'assurance intellectuelle (1684-1693).

Toute la vie de Louis Ellies Du Pin en effet, se confond avec la réalisation de cette entreprise dont il sut très tôt choisir l'élément moteur : l'histoire.

« Monsieur Du Pin, né à Paris le 17 juin 1657, fils de Louis Ellies, écuyer, Sieur Du Pin, issu d'une ancienne famille noble de Normandie, et de Marie Vitart d'une famille de Champagne ³.

[L. PATOUILLET], *Dictionnaire des livres jansénistes ou qui favorisent le jansénisme*, Bruxelles, 1755, t. I, p. 191 : « grand approbateur de mauvais livres [...] qui en a fait lui-même de très pernicieux », p. 197 ; « le protégé de nos jours » ; t. III, p. 64 : « un demi-protestant. » J.-P. MIGNE, *Dictionnaire des hérésies*, t. XII, col. 764-768 ; H. HURTER, *Nomenclator litterarius*, Oeniponte, 1878-1879, t. IV, col. 839-848.

3. Par sa mère, Marie Vitart, Louis Ellies Du Pin était cousin au second degré de Jean Racine. Les documents relatifs à Jean Racine et à sa famille donnent quelques indications utiles. R. PICARD, *La carrière de Jean Racine*, Paris, 1956, p. 482-483, ainsi que R. PICARD, *Nouveau Corpus Racinianum*, Paris, 1976 (p. 94, 193, 267, 279, 282, 287, 295, 378, 384). Dans une lettre à L. Du Vaucel (1686), A. Arnauld indique : « tout ce que je sais de M. Du Pin est qu'il est fils d'un gentilhomme de Normandie qui avait été gouverneur de M. l'abbé de Bassompierre, depuis évêque de Saintes. [...] Il n'a point de bénéfice et n'en a pas besoin, ayant de quoi vivre. » *Œuvres*, t. II, Lausanne, 1725, p. 748. Un tableau simplifié montrera les relations existant entre les familles Du Pin, Vitart et Racine. (Se rapporter aux tableaux complets donnés dans le tome II des *Œuvres complètes* de Jean Racine, éd. R. PICARD, Paris, 1966, p. 1067-1069).



Instruit des premiers éléments de la grammaire par son père et par des maîtres, il se trouva en état d'entrer à l'âge de dix ans en troisième au collège d'Harcourt sous M. Lair, professeur en humanités et alors Recteur de l'Université.

Il prit le goût des belles lettres sous cet excellent maître et acheva son cours de philosophie et fut reçu Maître ès Arts dans la thèse qu'il soutint à la fin de cette carrière l'an 1672. Après cela il choisit de lui même l'état ecclésiastique et prit les leçons des professeurs de Sorbonne pendant le cours ordinaire de trois ans. Ayant reconnu que ces études ne devaient être considérées que comme des commencements et des dispositions à quelque chose de plus parfait, il ne fut pas plutôt sorti des écoles de Sorbonne qu'il se mit à lire les conciles, les Pères et les écrivains ecclésiastiques. Comme il était fort jeune et qu'il n'était pas encore en âge d'être reçu bachelier, il employa quelques années à cette étude sans avoir d'autres vues que celle de s'occuper utilement. En 1680, il se fit passer bachelier par le conseil de ses amis, continua ses études, et fit sa licence dans laquelle il eut un des premiers rangs. Il reçut le bonnet de docteur le premier juillet 1684. Il entreprit aussitôt de donner au public une nouvelle bibliothèque de tous les auteurs ecclésiastiques, depuis Jésus-Christ jusqu'à nous, contenant l'histoire de leur vie, le catalogue, la critique et la chronologie de leurs ouvrages, le sommaire de ceux qu'ils contiennent, un jugement sur leur style et sur leur doctrine et le dénombrement des différentes éditions de leurs œuvres ⁴ ».

Dans ce petit essai autobiographique qui décrit sans surprise les différentes étapes du *cursus honorum* à l'intérieur de l'université de Paris : études au collège, philosophie, maîtrise ès arts, théologie, baccalauréat, licence, doctorat, ce n'est pas la précocité du sujet qui frappe — elle ne devait pas être si rare — mais, soulignée par sa jeunesse, la précision de son projet ⁵.

Le cycle plus long des études que son jeune âge lui avait permis de parcourir, surtout la partie « non utilitaire », c'est-à-dire plus au goût de l'étudiant, l'avait aidé non seulement à réussir des examens qui ne laissaient guère de place à l'individualité, mais à se donner un axe de recherche plus ambitieux qu'original. Ce choix a été déterminant et, bien que ce soit partiellement inexact, Du Pin passe habituellement pour un « historien ecclésiastique ». Sa prétention était beaucoup plus grande, car pour lui l'histoire « événementielle » (qu'il négligea d'abord dans ses premiers volumes), ne devait servir que de support à une

4. Louis Ellies Du Pin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle* (suite de la cinquième partie), Paris, 1719, p. 1-2. Il semble qu'il en ait pris l'idée dans l'ouvrage de Bellarmin, *De scriptoribus ecclesiasticis* (*Journal d'A. Gallant*, éd. H. OMONT, Paris, 1919, p. 26). Il existe de nombreuses éditions, sous des titres différents, des volumes qui composent la *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* (titre original, qui a été repris dans les éditions postérieures), elles sont rarement complètes. Nous avons régulièrement consulté et nous citons ici les deux présentations les plus accessibles : 45 vol. in-8°, 1690-1723 [reproduction anastatique (Gregg) 1969], désormais indiquée comme *NBAE* suivie du siècle correspondant ; ainsi que l'édition dite d'Amsterdam (mais aussi de Paris et de Mons) 19 volumes in-4°, désormais signalés comme *NBAE* 4°.

5. *NBAE* XVII^e, *ibid.* Comme auteur ecclésiastique Du Pin se fait d'ailleurs la part belle [voir B. SIMON, *Critique de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, Paris, 1730, t. II, p. 510-511], en sorte que l'article concernant la *NBAE* forme un condensé de ce qui est déjà une compilation.

présentation systématique de *tous* les ouvrages de science religieuse des siècles passés, travail de compilation et de synthèse qu'il a vaillamment mené à terme. Ce souci d'une approche systématique de la théologie dans un processus de déroulement historique n'était pas innocent, il rejoignait les préoccupations de son temps d'une meilleure connaissance du passé du christianisme, et permettait de façonner — à quel usage ? — un infiniment précieux corpus historico-théologique.

Malgré l'énormité de l'entreprise, et l'importance que devait représenter la publication des premiers volumes consacrés aux sacro-saints premiers siècles de l'Église, il est remarquable de voir que Du Pin ne s'est pas laissé enfermer dans un genre d'érudition trop particulier. Toute sa vie il sut mener de pair une carrière intellectuelle multiforme et une vie sociale toute aussi riche et diversifiée.

« Ce projet était immense, mais le courage de M. Du Pin n'en fut point effrayé, et il n'a pu même se borner à ce seul ouvrage dont l'exécution suffirait, ce semble, à la vie de plusieurs personnes.

Les différents ouvrages qu'il a composés font voir sa facilité prodigieuse et son assiduité à l'étude. Mais on sera plus surpris de cette facilité, si l'on fait réflexion que M. Du Pin était distrait par une série d'affaires incidentes, qu'il était commissaire dans la plupart des affaires de la Faculté ; que nommé Professeur de philosophie au Collège Royal, ses leçons le partageaient aussi bien que le *Journal des Savants* auquel il a travaillé pendant plusieurs années ; qu'il fournissait aux uns des Mémoires, aux autres des Avis, des Préfaces à plusieurs livres et que malgré tout cela, il trouvait encore le moyen de se délasser avec ses amis une partie de la journée et ne se refusait à personne : auteur d'un caractère aussi commode pour l'usage de la vie, que plein de disposition et de facilité pour le travail »⁶.

Ainsi dès 1686, année où sort le premier tome de sa *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, il fait paraître un recueil de dissertations historiques sur les grands thèmes de l'ecclésiologie gallicane, *De antiqua Ecclesiae disciplina dissertationes historicae*⁷. Dans cet ouvrage qui ne manqua pas d'attirer sur lui l'attention de l'autorité romaine⁸, il se propose d'étudier la structure antique des Églises particulières, tout spécialement dans leurs rapports avec le siège romain.

Dans la première dissertation, il traite de l'origine, de l'établissement et des droits des métropolitains, primats et patriarches, touchant au passage le sens du IV^e canon du concile de Nicée et la question

6. J.-P. NICERON, *Mémoires pour servir...*, t. II, p. 27-28.

7. *De antiqua Ecclesiae disciplina dissertationes historicae*, Paris, [A. SENEUSE], 1686. [Analysé par le *Journal des Savants*, 8 décembre 1687, p. 98-102]. Selon [N. LENGLET DU FRESNOY], *Commentaire de M. Dupuy sur le Traité des libertés de l'Église gallicane*, Paris, 1715, t. I, p. 175 : « il en existe aussi des copies faites en Hollande, mais si on voulait voir les pensées de l'auteur sur la puissance ecclésiastique, il faudrait avoir les endroits qu'on a retranchés et qui se trouvent dans les cartons supprimés de cet ouvrage, que j'ai vus à la fin d'un exemplaire de ce traité. »

8. Dès qu'il entendit parler du livre, le Nonce Angelo Ranuzzi voulut en prévenir la publication, B. NEVEU, *Correspondance du Nonce en France Angelo Ranuzzi (1683-1689)*, Rome, 1973, p. 766 ; il en fut approuvé à Rome, *op. cit.*, p. 781 et 795.

de l'étendue des régions et églises suburbicaires de Rome, c'est-à-dire de l'étendue canonique du patriarcat d'Occident. La seconde dissertation est de la forme des jugements ecclésiastiques et du droit des appellations au Saint Siège. Il étudie l'excommunication dans la dissertation suivante. Ayant à parler dans la quatrième dissertation de la primauté de l'Église romaine, il proteste d'abord qu'il le fera sans passion⁹. Il distingue la primauté de Pierre sur les autres apôtres de la primauté du siège de Rome sur les autres sièges, et croit néanmoins que l'une et l'autre sont de droit divin. Dans un paragraphe intéressant, il montre sur le même sujet de la primauté la position des théologiens gallicans, qui tiennent une « *doctrina media* » entre celles pareillement condamnables des curialistes romains et des protestants¹⁰. La cinquième dissertation nie l'infaillibilité des papes. La sixième affirme l'autorité du concile général sur le pontife romain. La septième défend la séparation des pouvoirs, spirituels et temporel.

Avec une certaine audace le docteur n'avait guère perdu de temps pour mettre sa culture et son goût pour l'antiquité au service des intérêts gallicans, et se faire ainsi une place parmi les théologiens de son temps. Mais peut-être arrivait-il trop tard, et dans plusieurs milieux influents on trouva cette publication bien inopportune¹¹. Maintenant suspect à Rome et déjà critiqué à Paris, Du Pin aurait dû faire preuve de prudence, mais peut-on lui reprocher de ne pas avoir su prévoir les conséquences de la simple approbation d'un livre de spiritualité ? C'est semble-t-il son libraire, André Pralard, qui a suggéré le nom du docteur au Syndic de la Faculté de théologie, lorsqu'il a été question d'approuver le complément rédigé par Pasquier Quesnel de l'*Abrégé de la morale de l'Évangile*. Association significative, puisque c'est par l'intermédiaire du jeune approbateur que l'auteur a cherché, sans succès, à obtenir l'impression d'importantes corrections à son texte. Mais l'Oratorien exilé ne tardera pas à regretter de voir le nom de Du Pin attaché à son œuvre, et cela explique l'inquiétude avec laquelle il suivra ses difficultés ultérieures avec les autorités religieuses¹².

9. *De antiqua Ecclesiae disciplina*, p. 304. D'après A. Arnauld, lettre (DXCV) à du Vaucel, 29 novembre 1686, la seconde dissertation est « contre le P. Lupus, et les trois dernières contre le livre *De libertatibus* [de Charlas] ». *Œuvres*, II, 734.

10. « Theologi, praesertim vero galli, illi magni Leonis dicto absequentibus : *manet Petri privilegium, ubicumque ex ipsius fertur aequitate iudicium*. De primatu romanae Ecclesiae secundum hanc aequitatem iudicant, nec eam extenuant cum haereticis, nec nimium extollunt cum [romanis] theologis », *De antiqua Ecclesiae disciplina*, p. 333.

11. « Cela renouvelle encore les contestations qui n'ont été que trop agitées », Dom Mabillon à Magliabecchi, 4 octobre 1686, *Correspondance de Mabillon*, éd. VALÉRY, Paris, 1846, t. I, p. 326. Le livre a été mis à l'index le 22 janvier 1688, *Index librorum prohibitorum*, Romae, 1758, p. 77.

12. La deuxième partie de ce qui deviendra les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, a été approuvée le 21 février par N. Blampignon, L. Hideux et L. Ellies Du Pin, sous le titre d'*Abrégé de la morale des Actes des Apôtres, des Épîtres de saint Paul, des Épîtres canoniques et de l'Apocalypse*. Voir L. CEYSSENS, « Pasquier Quesnel », dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. LIX, 1983, p. 233-234. En particulier la référence à une lettre de mars 1687 de Quesnel à Hideux, et ce qu'écrivait

Quant au jeune abbé, il en est toujours à l'âge des grandes entreprises : non content d'avoir mis en train son ambitieuse *Bibliothèque*, d'avoir aussi posé les bases d'une ecclésiologie gallicane, il veut encore s'illustrer dans le domaine de l'Écriture sainte¹³. Le premier essai voit le jour en 1691, en deux volumes complémentaires : *Liber psalmodum cum notis*¹⁴ et *Le livre des Psaumes*¹⁵. Il s'agit, si l'on peut dire, de « Réflexions littérales », où il cherche à éviter les explications allégoriques ou trop savantes, pour favoriser l'intelligence du texte. L'édition latine donne sur deux colonnes le texte de la Vulgate « Clémentine », qui suit la traduction de saint Jérôme, dite du Psautier gallican, et une version « corrigée », basée sur le texte hébreu de la Bible. L'édition française présente une traduction nouvelle, elle aussi à partir de l'hébreu, de préférence au latin de la Vulgate. De courtes notes expliquent les principales divergences et suggèrent une solution.

Assez curieusement, c'est cette incursion dans le domaine de la Bible qui allait attirer sur lui l'attention d'un théologien redoutable.

Ce n'était sans doute qu'une coïncidence, le grand Bossuet avait publié la même année un *Liber Psalmorum cum notis*¹⁶ ; au dire de P. Quesnel, il n'apprécia pas du tout l'évidente concurrence du jeune Du Pin¹⁷. Comme beaucoup d'autres érudits, l'évêque de Meaux avait pu noter certaines faiblesses des premiers tomes de la *Bibliothèque*¹⁸. Il apparaît que son attention y fut plus sérieusement attirée par les critiques faites à celle-ci par les moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Mihiel et surtout par la réponse que Du Pin leur fit. Les *Remarques*,

Quesnel à Du Vaucel, le 29 décembre 1690 : « Je ne sais pas si le nom de M. Du Pin qui est parmi ses approbateurs n'y nuira point. C'est le libraire qui a fait tout cela et l'auteur ne s'en est mêlé d'aucune manière ». *Correspondance*, t. I, p. 171-172.

13. « M. Du Pin [...] veut donner toute la Bible avec des notes latine et une traduction », P. Quesnel à L. Du Vaucel, 29 février 1692, *Correspondance*, éd. M^{me} LE ROY, t. I, p. 185. Le privilège royal publié dans le *Liber Psalmorum* est accordé à des *Notae in universa Biblia, una cum textu latine et gallice* ; les registres de la Faculté de théologie de Paris [Arch. nat., MM 255, fol. 54] donnent comme titre *Notae in universa Biblia, una cum textu vulgatae et hebraei graecique textus varietatibus*.

14. *Liber Psalmorum cum notis quibus eorum sensus litteralis exponitur*, Paris, 1691, in-8°. [Analysé par le *Journal des Savants*, 21 janvier 1691, p. 51-53.]

15. *Le livre des Psaumes, traduit selon l'hébreu avec de courtes notes*, Paris, 1691, in 12°.

16. J.-B. BOSSUET, *Liber Psalmorum additis canticis cum notis*, Paris, 1691, in-8° [*Œuvres complètes*, éd. F. LACHAT, t. I, Paris, 1862, p. 8-441].

17. P. Quesnel à L. Du Vaucel, 17 octobre 1692 : « [Du Pin] devait ménager M. de Meaux, et il l'a piqué en entreprenant un dessein sur la Bible dont ce prélat était en possession ». *Correspondance*, t. I, p. 234. C'est aussi l'interprétation de P. Bayle (lettre à Minutoli du 6 octobre 1692, dans *Lettres de M. Pierre Bayle*, Amsterdam, 1729, t. II, p. 140).

18. « Il allait bien vite et il était bien hardi », J.-B. Bossuet à Jean Gerbais, 19 mars 1692, *Correspondance de Bossuet*, éd. URBAIN-LEVESQUE, n° 712, t. V, p. 74. Dans le *Journal des Savants* du 28 juillet 1691, p. 85-91, on reprochait à Du Pin d'avoir affirmé que les Pères des premiers siècles n'avaient pas cru au péché originel.

œuvre collective de l'Académie monastique, représentaient une mise en cause sérieuse de la *Bibliothèque* : elles faisaient plus que noter certaines approximations ou corriger des erreurs de détails, elles relevaient des affirmations difficilement conciliables avec la doctrine catholique sur le canon de la Bible, le péché originel, le purgatoire, la grâce, ainsi que sur le divorce et sur le célibat des clercs. Du Pin choisit de contre-attaquer aussitôt dans une réponse insérée dans le tome VI de l'œuvre incriminée, où il justifiait avec quelque impertinence les assertions contestées. Un nouveau volume de *Remarques* auquel il ne fut pas répondu acheva de convaincre le prélat gallican de la nécessité d'intervenir dans le débat ¹⁹.

Bossuet manifesta d'abord son sentiment à Navarre, à l'occasion de la tentative de l'abbé Fagon, en février 1692 ²⁰. Il le fit par principe « afin qu'il y eut quelque témoignage que tout le monde n'approuvait les manières et les sentiments de M. Du Pin » ²¹, mais en termes généraux, sans nommer celui qu'il critiquait. C'était une manière de lui signaler le danger, sans doute attendait-il qu'ainsi prévenu Du Pin cherche à le rencontrer pour recevoir ses observations et redresser ses erreurs. Pour que le message soit plus explicite encore, le prélat se plaignit à Noël Varet, un des approbateurs de la *Bibliothèque*, de la « hardiesse de son ami » ²² ; celui-ci promit de servir d'intermédiaire et de pousser Du Pin à rencontrer son censeur. Mais au lieu d'obtempérer, l'imprudent se répandit en critiques sur Bossuet ; ces propos inconsidérés ne manquèrent pas d'être rapportés, ils décidèrent l'intransigeant théologien à exprimer ses critiques. Il rédigea un *Mémoire sur ce qui est à corriger dans la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de Monsieur Du Pin*, destiné au chancelier Boucherat, annonçant aussi son intention de dénoncer Du Pin à son ordinaire, l'archevêque de Paris. Pour lui l'affaire est claire, Du Pin a tort, il faut le condamner.

Il est remarquable de constater que les personnes qu'il a consultées ne partagent pas entièrement sa position. Le *Mémoire* leur paraît un peu exagéré. Avec le tact qu'on lui connaît, Fénelon essaie de le faire comprendre :

« J'ai lu, Monseigneur, votre Mémoire sur les ouvrages de M. Du Pin et je n'oserais vous dire tout le plaisir qu'il m'a fait : il y a seulement un petit endroit où MM. de Court, de Longeron, de Fleury et moi, nous trouvons que vous allez un peu au-delà des paroles de l'auteur, dans la censure que vous en avez faite. (...) J'ai été ravi de voir la vigueur mesurée du vieux docteur

19. *Remarques sur la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de M. du Pin*, Paris, t. I, 1691, in-8°, [Dom M. PETIT-DIDIER], t. II, 1692, in-8°, t. III, 1696, in-8°. Sur cet « actif foyer de jansénisme », voir R. TAVENEUX, *Le Jansénisme en Lorraine, 1640-1789*, Paris, 1960, p. 149-150, particulièrement la note 27. La *Réponse aux Remarques sur la Bibliothèque* se trouve à la fin du vol. VI de la *NBAE* 4° (67 p.). Voir aussi l'article « Petit Didier » dans la *NBAE* XVII^e, t. V, p. 48-51.

20. *Les dernières années de Bossuet. Journal de Ledieu*, C. URBAIN et E. LEVESQUE éd., Paris, 1929, t. I, p. 202.

21. J.-B. Bossuet à J. Gerbais, 19 mars 1692, *Correspondance*, n° 712, p. 74.

22. J.-B. Bossuet à J. Gerbais, *ibid.*

et du vieux évêque. Je m'imaginai vous voir en calotte à oreille tenant M. Du Pin comme un aigle tient dans ses serres un faible épervier »²³.

La politesse de Fénelon cache mal une certaine ironie devant une « mesure » très relative si l'on examine le nombre et la précision des griefs formulés par Bossuet envers les écrits historiques de son cadet.

D'une manière générale, l'évêque de Meaux reproche à l'auteur de la *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* d'avoir utilisé son érudition et sa connaissance de l'antiquité de l'Église pour mettre en doute l'authenticité du dogme et des pratiques de l'Église, en affirmant leur inexistence aux premiers temps apostoliques, cela en contradiction avec les principes Lériniens qu'il continue d'affirmer, et de faire ainsi le jeu des protestants²⁴. Il lui est ainsi reproché de jeter successivement le discrédit sur : le péché originel, en affirmant que « Saint Cyprien est le premier qui ait parlé clairement sur le péché originel » ; le purgatoire « qu'il a passé sous silence parce qu'on ne trouve rien positivement chez les Pères des trois premiers siècles » ; les livres canoniques de la Bible, « notre auteur à ce sujet ne diffère en rien du tout des calvinistes » ; l'éternité des peines, dont il semble douter, « un temps bien long, quoiqu'il ait sa fin » ; la vénération des saints et de leurs reliques, en rapportant des excès de piété dans ce sens ; l'adoration de la croix, « qu'il dit rejetée aux trois premiers siècles et il donne gain de cause aux protestants » ; la grâce, dont il ne parle que très faiblement ; le pape et les évêques, dont il limite au minimum l'autorité ; le carême, dont il affaiblit la tradition ; le divorce, qu'il semble favoriser dans certains cas ; le célibat des clercs, auquel il ne paraît guère favorable ; enfin les Pères de l'Église, qu'il décrit d'un œil trop critique et peu respectueux. Cet iconoclasme patristique est un reproche constant, que l'on retrouve sous d'autres plumes :

« Il les critique tous : selon lui, l'un est brouillon, l'autre est un emporté, celui-là est un homme vain, celui-ci un homme inquiet qui a peu de lumières et de jugement »²⁵.

« Il parle des Saints Pères et des plus grands docteurs de l'Église, de la manière du monde la moins respectueuse, ou plutôt avec autant et plus d'audace que n'en font paraître Le Clerc, Bayle et Barbeyrac. Il dit que s. Grégoire de Naziance a eu trois évêchés, sans avoir jamais été légitime

23. F. Fénelon à J.-B. Bossuet, 3 mars 1692, *Correspondance de Bossuet*, n° 703, t. V, p. 57, *Correspondance de Fénelon*, éd. J. ORCIBAL, Paris, 1973, n° 191, t. II, p. 238.

24. J.-B. Bossuet à Jean Gerbais, *Correspondance de Bossuet*, t. V, p. 73 : « J'ai trouvé deux choses constantes : l'une qu'il favorisait les hérétiques, et qu'il affaiblissait la tradition [...] et qu'il tranchait sur les saints Pères avec une témérité que les catholiques n'avaient pas coutume de se permettre. » *Mémoire de ce qui est à corriger dans la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de M. Du Pin*, dans *Œuvres*, éd. F. LACHAT, t. XX, p. 514-619. Comme il l'indique dans l'introduction (t. XX, p. 514), Bossuet a pris comme point de départ la *Réponse aux Remarques* « que M. Du Pin a publiée, parce qu'après avoir été averti de ses erreurs, il les a non seulement soutenues, mais encore augmentées, comme on va voir. » Th. DELMONT, *Bossuet et les Saints Pères*, Paris, 1897, p. 577-585.

25. *Mémoires de l'abbé Legendre*, éd. M. Roux, Paris, 1863, p. 161.

évêque ; qu'il était *chagrin, railleur, satyrique, n'épargnant personne* etc. Que s. Augustin s'est fait un nouveau système sur la grâce ; que s. Thomas citait les saints Pères avec beaucoup de négligence et fort peu de discernement. Selon lui le pape s. Étienne était un homme fier et emporté ; s. Paulin un esprit faible qui honorait les reliques et croyait facilement les miracles. S. Léon ne cherchait qu'à faire valoir son autorité ; s. Épiphane n'avait ni conduite, ni jugement, etc. »²⁶.

Il sera d'ailleurs curieux de voir accuser de jansénisme quelqu'un à qui Bossuet reproche d'écrire

« que les Pères grecs n'avaient ni parlé, ni raisonné comme [s. Augustin] sur la prédestination et sur la grâce ; qu'[il] s'était formé un système là-dessus qui n'avait pas été suivi par les Grecs, ni goûté de plusieurs catholiques d'Occident, quoique ce Père se fût fait beaucoup de disciples, et que ces questions n'étaient pas de celles *quae heareses inferunt aut haereticos faciunt*, suivant en cela son Maître Launoy qui enseignait que « Jansenius avait fort bien entendu s. Augustin et qu'on avait eu tort de le condamner ; mais que s. Augustin avait eu tort lui-même et que c'étaient les Marseillais ou demi-pélagiens qui avaient raison ; en sorte 'continue Bossuet', qu'il a trouvé le moyen d'être tout ensemble demi-pélagien et janséniste »²⁷.

Semer le doute sur des sujets aussi importants, en interprétant dans un mauvais sens la diversité qui se trouve dans les Pères, est inacceptable car ce serait « vouloir donner l'idée que les Pères détruisent les Pères, et que la tradition s'efface d'elle-même »²⁸.

Bossuet découvre enfin des erreurs : sur l'Eucharistie, — il n'a pas su affirmer la foi en la présence réelle dans les trois premiers siècles ; sur la Trinité, — particulièrement sur le Verbe, où ses commentaires patristiques sont peu précis ; sur le second concile de Nicée, critiqué par Du Pin au grand scandale de tous. Il termine son Mémoire, en montrant le danger de laisser sans censure un tel ouvrage. Déjà d'autres théologiens pensent comme Du Pin, et des hérétiques tels le ministre Jurieu s'en prévalent pour attaquer le catholicisme :

« Il y a beaucoup de péril que les catholiques n'y suçent insensiblement l'esprit de singularité, de nouveauté, aussi bien que celui d'une fausse et téméraire critique contre les saints Pères ; ce qui est d'autant plus à craindre que cet esprit ne règne déjà que trop parmi les savants de ce temps »²⁹.

Sur la même lancée Bossuet rédigea aussi des *Remarques sur l'histoire des conciles d'Éphèse et de Chalcédoine de M. Du Pin*, où il appro-

26. [L. PATOUILLET], *Dictionnaire des livres jansénistes*, Bruxelles, 1755, t. I, p. 1965-1966.

27. J.-B. BOSSUET, *Mémoire de ce qui est à corriger*, dans *Œuvres*, t. XX, p. 535-536. Th. DELMONT, *Bossuet et les saints Pères*, p. 577-585. Bossuet dépassait les termes même de Du Pin, lui assimilant la pensée de son maître Jean de Launoy (voir aussi sa lettre à Jean Gerbais, *Correspondance*, éd. URBAIN-LEVESQUE, t. V, n° 712 (19 mars 1692). Il reprenait ainsi une suggestion de Petit Didier, *Remarques sur la Bibliothèque*, t. I, p. 209, que Du Pin dans sa *Réponse*, p. 44, avait développée pour la rejeter. Voir aussi n. 60.

28. *Mémoire de ce qui est à corriger...*, p. 539.

29. *Ibid.*, p. 542.

fondissait son travail sur des exemples significatifs « afin que ceux qui aiment la vérité puissent voir combien ce qu'il supprime est important et ce qu'il ajoute est dangereux ». Ses omissions conclut-il « affaiblissent la primauté du Saint-Siège, la dignité des conciles, l'autorité des Pères, la majesté de la religion. Elles excusent les hérétiques : elles obscurcissent la foi »³⁰.

Outre les bénédictins de Saint-Vanne et l'évêque de Meaux, la *Nouvelle Bibliothèque* et les *Prolégomènes de la Bible* qui l'introduisaient alors avaient trouvé en Richard Simon un censeur tout aussi sévère. L'exigence intellectuelle de l'Oratorien ne sympathisait en rien avec les approximations audacieuses du théologien ; en 1688 une *Dissertation critique* publiée sous un nom d'emprunt attaquait sa méthode, tant pour l'histoire que pour la géographie et l'herméneutique. Avec une persévérance qui marquait un désaccord profond, il ne cessa de noter dans une *Critique* les nombreuses fautes qu'il remarquait³¹.

Mais de toute évidence, c'est l'attaque de Bossuet qui s'est montrée la plus dommageable. Ellies Du Pin ne voulut pas comprendre qu'il lui fallait surtout s'humilier devant l'intransigeant prélat ; il crut avec naïveté que l'affaire s'arrangerait par l'intervention d'alliés efficaces. Fénelon d'abord, qui après avoir cherché à calmer Bossuet, voulut empêcher la communication à l'archevêque de Paris du mémoire accusateur, en informant Jean Racine, parent de l'historien³².

Un proche de Harlay, le docteur Edme Pirot, à son tour exhorte Bossuet à la patience, il lui dit avoir « montré à Du Pin le grand intérêt qu'il avait de prévenir sur cela ce qui pourrait arriver, et de satisfaire l'Église »³³, et avoir reçu la promesse « qu'il viendrait conférer [avec Bossuet] et qu'il ferait ce qu'on voudrait »³⁴. Mais cela n'a pas dû suffire, puisque le 17 mars 1692, Pirot rencontre l'archevêque de Paris, muni d'une lettre de l'évêque de Meaux demandant l'intervention du métropolitain, celui-ci « en fut très content pour ce qui l'y regardait ». Le prélat se dit avoir « lui-même été frappé de ce que cet auteur avait

30. J.-B. BOSSUET, *Remarques sur l'Histoire des conciles d'Éphèse et Chalcedoine de M. Du Pin*, dans *Œuvres*, t. XX, p. 544-619.

31. *Dissertation sur la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques où l'on établit en même temps la vérité de quelques principes qu'on a avancés dans l'histoire critique du Vieux Testament*, par Jean Reuchlin, Francfort, 1688. *Critique de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques et des Prolégomènes de la Bible*, publiés par M. Ellies Du Pin ; avec des éclaircissements et des suppléments aux endroits où on les a jugés nécessaires, par feu M. Richard Simon. Avec des remarques, Paris, 1730, 4 vol., in-8°. Voir A. BERNIUS, *Richard Simon et son Histoire critique du Vieux Testament*, Lausanne, 1869, p. 111-113 ; J. STEINMAN, *Richard Simon et les origines de l'exégèse biblique*, Paris, 1959, p. 371-392 ; P. AUVRAY, *Richard Simon, 1658-1718*, Paris, 1974, p. 158-160.

32. F. Fénelon à J.-B. Bossuet, 3 mars 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 703, p. 57 ; *Correspondance de Fénelon*, éd. J. ORCIBAL, t. II, p. 238.

33. E. Pirot à J.-B. Bossuet, 13 mars 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 705, p. 61.

34. *Ibid.*

dit sur les images, et confia que M. le Nonce (Nicolini) avant sa mort était venu faire des plaintes de ses livres »³⁵.

Harlay fait convoquer Ellies Du Pin pour le lendemain ; afin de préparer cette entrevue, Pirot rencontre longuement son collègue et revoit avec lui le livre incriminé. Le jour suivant Du Pin est introduit auprès de l'archevêque qui lui parle « avec douceur et force » ; évoquant les critiques faites à son œuvre, le prélat lui propose de « mettre la chose entre deux ou trois docteurs qui ne lui seraient point suspects, mais qui ne seraient pas aussi ses approbateurs »³⁶.

Du Pin se montre docile et promet de faire tout ce qu'on lui demande ; il cherche à obtenir de Pirot que le docteur Gerbais soit un de ses examinateurs. De son côté, le professeur d'éloquence au Collège royal a cherché par deux fois à rencontrer Bossuet, il lui écrit le 18 mars pour lui demander de ménager Du Pin « qui consacre sa vie au travail, et qui peut être utile à l'Église ; ce serait dommage de le flétrir ou de le barrer dans sa route »³⁷. Du Pin souligne-t-il est prêt à se soumettre, « à réparer et à former ce qui pourrait être pris contre ses intentions, et à donner des éclaircissements dont vous serez vous-même l'arbitre »³⁸.

Dans sa réponse immédiate, Bossuet rappelle sa prévention favorable envers le jeune docteur, il souligne sa patience à son égard : si, comme il l'avait promis, l'auteur de la *Bibliothèque* était venu s'expliquer, l'affaire se serait arrêté là. Mais il lui faut absolument « ouvrir les yeux sur ses erreurs ». Gerbais est bien placé pour le faire, lui qui a su réfuter les erreurs de Launoy, que Du Pin n'a fait que reprendre.

Bossuet ne voit pas d'inconvénient à ce que Du Pin étudie le Mémoire le concernant et comprenne ainsi la nécessité de corriger ses écrits, il se dit même prêt à l'y aider : « Je ne suis ni son dénonciateur, ni sa partie. Je puis être son juge et je serai volontiers son médiateur, quand il voudra de bonne foi donner gloire à Dieu et à la vérité »³⁹.

Intervenant à nouveau le 23 mars, Fénelon transmet à l'évêque de Meaux les inquiétudes de Jean Racine, qui tout en préférant rester dans l'ombre, « supposant qu'il n'était pas à soutenir puisque vous le condamnez ». tient à manifester son espoir d'éviter pour le parrain de son fils une réprobation officielle⁴⁰. Avec finesse, le futur archevêque de Cambrai laisse entendre qu'il n'est pas dupe des causes de l'acharnement de Bossuet :

35. E. Pirot à J.-B. Bossuet, 21 mars 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 714, p. 79-80.

36. E. Pirot à J.-B. Bossuet, 21 mars 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 714, p. 80. D'après P. Quesnel (lettre à Du Vaucel, 12 avril 1692), *Correspondance*, éd. M^{me} LE ROY, t. I, p. 192, Harlay lui aurait offert « sa médiation et sa protection ».

37. J. Gerbais à J.-B. Bossuet, 18 mars 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. IV, n° 591, p. 206. [les éditeurs ont commis une erreur en datant cette lettre de 1691].

38. *Ibid.*

39. J.-B. Bossuet à J. Gerbais, 19 mars 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 712, p. 75.

40. F. Fénelon à J.-B. Bossuet, 23 mars 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 715, p. 81-82 ; *Correspondance de Fénelon*, éd. J. ORCIBAL, t. II, n° 196, p. 240.

« Je crois Monseigneur que vous serez content, si M. Du Pin répond aux desseins de M. Racine, puisque vous ne prenez d'autre intérêt que celui de la religion dans cette affaire »⁴¹.

Le 12 avril Jean Gerbais communiquait à Bossuet une lettre où Du Pin tâchait assez maladroitement d'exprimer son désir de rencontrer le prélat pour se justifier, ajoutant qu'il ne pouvait le faire avec suffisamment de précision, car il était toujours dans l'ignorance des détails de l'accusation⁴². Mais le même jour, Du Pin était convoqué chez l'archevêque de Paris, qui lui remettait le *Mémoire* rédigé contre ses écrits et lui demandait de s'expliquer. Informant Bossuet de ce dernier événement, Gerbais lui marque sa déception, « j'aurais mieux aimé Monseigneur que cela se fut terminé avec vous »⁴³.

Bossuet tenta mollement de se justifier auprès de Gerbais⁴⁴, mais en même temps il pressait Fénelon de communiquer d'urgence à Pirot la copie du *Mémoire* qui lui avait été confiée⁴⁵.

Sans doute pour tenir compte de la résistance qu'il observe, Bossuet demande à Fénelon des détails sur ses objections et celles de ses amis, il cherche aussi à rencontrer Racine, mais l'historiographe royal a suivi Louis XIV en campagne⁴⁶.

Bien décidé à poursuivre l'attaque qu'il mène et sûr d'administrer à Du Pin la leçon qu'il mérite, Bossuet refuse de se laisser fléchir ; il reçoit assez vertement le jeune prévenu que lui amène Gerbais, « pour l'assurer de ses bonnes intentions pour l'Église ». Et comme le professeur royal louait la « grande capacité » du docteur, M. de Meaux éclata :

« Il est vrai, il est très capable, mais vous Messieurs ses approbateurs vous le gâtez par vos flatteries. Il n'y a qu'à voir les éloges que vous lui donnez dans vos approbations : c'est ce qui lui donne la hardiesse d'écrire sans considération des choses qui scandalisent l'Église et qui donnent prise contre elle aux hérétiques »⁴⁷.

Cette apparente jalousie et l'acharnement même de Bossuet auraient dû rendre Du Pin sympathique à Harlay : il semble que le prélat ait d'abord cherché à le ménager, mais devant l'obstination et le nombre

41. *Ibid.*

42. L. E. Du Pin à J.-B. Bossuet, 12 avril 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 729, p. 114.

43. J. Gerbais à J.-B. Bossuet, 12 avril 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 730, p. 114-115.

44. Cf. J.-B. Bossuet à J. Gerbais, 14 avril 1692. *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 731, p. 116-117.

45. Non pour la donner à l'archevêque qui l'a déjà, comme le note avec justesse M. Orcibal (*Correspondance de Fénelon*, t. II, p. 350), mais sans doute afin que Du Pin en ait un exemplaire. F. Fénelon à J.-B. Bossuet, 25 avril 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 739, p. 147-148 ; *Correspondance de Fénelon*, éd. J. Orcibal, t. II, n° 200, p. 243.

46. Fénelon F. à J.-B. Bossuet, 4 mai 1692, *Correspondance de Bossuet*, t. V, n° 741, p. 151-152 ; *Correspondance de Fénelon*, éd. J. Orcibal, t. II, n° 201, p. 244.

47. Collection de manuscrits de Bossuet, G 6, note de Ledieu, Grand Séminaire de Meaux. Cité par A.-G. Martimort, *Le Gallicanisme de Bossuet*, Paris, 1953, p. 199, note 2.

de ses adversaires, il décida de laisser l'affaire suivre son cours ⁴⁸. Il était d'ailleurs de l'intérêt de l'archevêque de donner ainsi à Rome des preuves de ses « bonnes intentions » ⁴⁹. Toujours « entre le marteau et l'enclume » ⁵⁰, Du Pin conservait l'espoir d'un apaisement ou d'un oubli ; mais en novembre 1692 un écrit de deux feuilles imprimées attaquait son *Psautier* :

« on dit qu'il est de M. de Meaux et son style y paraît assez. Il l'accuse d'avoir trop suivi Grotius, d'avoir affaibli les preuves qui regardent le Messie et de favoriser le socinianisme » ⁵¹.

Il se défendit dans une réponse, *Juste défense du Sieur Du Pin*, où il approfondissait les divers sens de l'Écriture ⁵². Cette dernière attaque ne pouvait manquer d'affaiblir sa position. A la troisième conférence avec les docteurs désignés pour « l'inspecter », Pirot, Prévelles et Lheullier, il dut se soumettre à une très ample rétractation. « Il dit depuis qu'on lui avait promis qu'elle ne serait imprimée, ni publiée », mais au témoignage du secrétaire de Harlay, « il n'en fut point parlé » ⁵³. L'archevêque de Paris avait expressément promis à Bossuet de « faire un acte public contre M. Du Pin » ⁵⁴, il tint parole en le condamnant « avec apparat ».

L'arrêt en fut publié le 16 avril 1693 en des termes très sévères, bien au-delà des censures de Bossuet, qui semblait marquer la fin de son entreprise et peut-être de sa carrière de théologien.

48. P. Quesnel à L. Du Vaucel, 29 août 1692 : « On croit que M. Du Pin pourra à la fin succomber. On dit que M. l'archevêque commence à lui tourner le dos, et que M. de Meaux veut absolument avoir raison de cette affaire. Il court un *mémoire* contre ce docteur. Il est adressé aux commissaires chargés de l'examen de sa bibliothèque. Quoiqu'il paraisse venir des jésuites, il ne laisse pas de contenir des choses qui feront de la peine au docteur et qui pourront allumer la bile des censeurs. » *Correspondance*, éd. M^{me} LE ROY, t. I, p. 225. [Le titre complet du document était *Mémoire adressé à la Sorbonne touchant la nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, s.l.n.d., in-4°, B. Mazarine, recueil 12186, pièce 25 (8 p.)].

49. P. Quesnel à L. Du Vaucel, 29 août 1692 : « Si M. l'archevêque croit faire quelque chose d'agréable à Rome en sacrifiant ce docteur, il n'en fera pas scrupule. Les romains auront tout de lui, jusqu'à ce qu'il soit cardinal, et peut-être le Nonce a-t-il quelques ordres pour lui mettre le feu sous le ventre. » *Ibid.*

50. P. Quesnel à L. Du Vaucel, 17 octobre, 1692, *Correspondance*, t. I, p. 234.

51. P. Quesnel à L. Du Vaucel, 28 novembre 1692, *Correspondance*, t. I, p. 239. B. CHEDOZEAU, « La publication du livre des *Psaumes* par Port-Royal (xvii^e siècle », dans *Rev. Sc. ph. th.*, t. 68 1984, p. 363, fait allusion à « un conflit avec Dom Pezron » sans préciser davantage, voir aussi p. 378-379.

52. *La juste défense du Sieur Du Pin, pour servir de réponse à un libelle anonyme publié depuis peu contre les Psaumes qu'il a donnés au public*, Cologne, [J. Vale], 1693, in-12°.

53. *Mémoires de l'abbé Legendre*, p. 164 ; mais P. Quesnel indique à Du Vaucel : « M. Du Pin s'était tellement flatté des bonnes grâces de M. l'archevêque, qu'il engagea M. Racine, son parent à aller remercier ce prélat quelques jours avant que l'ordonnance parût. » 15 mai 1693, *Correspondance*, t. I, p. 266. Selon l'abbé Ledieu, *Journal*, éd. URBAIN-LEVESQUE, Paris, 1928, t. I, p. 45-46, « Harlay fut excité à le censurer par jalousie contre M. de Meaux. »

54. P. Quesnel à Du Vaucel, 10 avril 1693, *Correspondance*, t. I, p. 258.

« Nous condamnons le livre *Nouvelle Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques* (...) comme contenant plusieurs propositions fausses, téméraires, scandaleuses, capables d'offenser les oreilles pieuses, tendantes à affaiblir les preuves de la tradition sur l'autorité des livres canoniques, et en plusieurs autres articles de foi ; injurieuses aux Conciles Œcuméniques ; erronées et induisantes à hérésies, respectivement »⁵⁵.

« Dieu le punit d'avoir abandonné s. Augustin auquel il était fort attaché avant que de prendre les degrés », écrit P. Quesnel à son fidèle Du Vancel, en lui rapportant les détails de la condamnation :

« l'ordonnance de M. l'archevêque de Paris contre M. Du Pin ne fut affichée que le mercredi 27 du mois passé. Le placard était d'une figure et d'une largeur si extraordinaire que la curiosité des gens ne pouvait manquer d'être excitée par un tel spectacle. Il était à six colonnes.

L'auteur était fort mécontent de ce qu'après avoir marqué une soumission sans restriction et sans réserve, on n'a pas laissé de la condamner avec tant de rigueur, après avoir déclaré M. l'archevêque 'le plus éclairé prélat du royaume'. Voilà une terrible mortification pour un docteur qui s'en faisait un peu trop accroire !

Il croyait avoir trois abris : le molinisme, sa flatterie, et son zèle contre les théologiens de Rome ; mais nul ne l'a pu mettre à couvert de la foudre. Les molinistes l'ont condamné, sa flatterie lui a nui, car le prélat ayant un éloge magnifique entre ses mains et se voyant élevé au-dessus de tous les plus éclairés évêques du royaume, il fallait bien avoir une occasion pour rendre cet éloge public, et il ne le pouvait guère que par une ordonnance ; et enfin son zèle contre Rome l'a trahi, puisque c'est à Rome même qu'on voulait par là faire sa cour, en lui sacrifiant un écrivain dont elle n'était pas satisfaite »⁵⁶.

Avec sagesse, plutôt que de maintenir des positions dont il éprouvait les faiblesses, Ellies Du Pin avait, un peu tard, décidé d'accepter les propositions d'accommodement qui lui avaient été offertes. Il avait composé en accord avec les trois théologiens de Sorbonne chargés de redresser ses erreurs la rétractation circonstanciée et quelque peu courtisane, qui devait lui permettre de sauver la face. Mais il ne s'attendait pas à ce qu'elle fût rendue publique avec tant d'éclat...

Et ce fut le Parlement de Paris qui limita le zèle de l'archevêque, en donnant un *Arrêt* qui condamnait la *Bibliothèque* uniquement dans son état présent et non définitivement, comme le prélat l'aurait désiré. Le document ordonnait seulement la « suppression du livre jusqu'à ce qu'il ait été corrigé à l'écrit dudit Du Pin qui est joint à la censure

55. *Ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Paris portant condamnation du livre intitulé Nouvelle Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques etc., par Maître Ellies Du Pin, docteur de la Faculté de Paris, Paris, 1693, 26 p., in-4°.* (Arch. nat., AD 548, n° 29-Bibl. nat., ms. fr. 21.048). Le texte de la rétractation de Du Pin qu'il ne destinait pas de toute évidence à la publication : « je considère comme le plus grand bonheur qui pouvait m'arriver, d'avoir pour juge le prélat le plus éclairé du Royaume » (*ibid.*, p. 26) a été inséré à la suite du jugement de l'archevêque.

56. P. Quesnel à Du Vancel, 1^{er} mai 1693, *Correspondance*, t. I, p. 262.

de Monsieur l'archevêque et que les corrections aient été approuvées par lui »⁵⁷.

Contredisant heureusement les pronostics railleurs de Quesnel, le « zèle de Du Pin contre les théologiens de Rome » avait bien été sa sauvegarde et la garantie de la poursuite de son travail⁵⁸. Ses premières observations religieuses lui avaient valu des critiques et des réfutations qu'il ne faudrait d'ailleurs pas surévaluer, car elles faisaient partie du contexte ordinaire de l'élaboration scientifique, spécialement dans le domaine de la théologie, mais celles-ci n'avaient pas peu contribué à attirer sur lui l'attention de l'*intelligentsia* nationale et même internationale. Plus sans doute que la qualité assez relative de ses premières publications, c'étaient des traits de son caractère manifestés dans ses écrits qui avaient impressionné.

Sa détermination d'abord : la *Nouvelle Bibliothèque*, on le sentait, correspondait à un projet précis, allant plus loin qu'une simple compilation historique. La manière décapante dont il utilisait l'érudition de son époque, et qu'il accentuait comme à plaisir pour mettre en question au passage les idées les plus classiques, irritait et fascinait à la fois. On l'accusait de favoriser les protestants, il répondait en évoquant une prétention purement scientifique : en bon théologien il ne cherchait qu'à mettre sa science au service de la seule vérité catholique. Les attaques assez violentes qu'il avait reçues ne lui semblaient pas justifiées, mais puisqu'il lui fallait en tenir compte, il s'est efforcé de conserver son assurance intellectuelle en reprenant d'une main ce qu'il paraissait concéder de l'autre :

« Sur le péché originel, je reconnais que c'est un dogme de foi qui a toujours été cru dans l'Église, c'est une vérité dont on ne trouvera pas que j'ai jamais douté. Mais quand j'ai avancé que « saint Cyprien était le premier qui en eut parlé bien clairement » (...) je n'ai pas prétendu par là que les premiers Pères ne l'aient pas reconnu, mais seulement qu'ils n'en avaient pas parlé si clairement que saint Cyprien ».

« Ce que j'ai dit (...) « du nouveau système que saint Augustin s'était formé sur la grâce et sur la prédestination », ne se doit entendre que de la

57. *Arrêt au Parlement du samedi 25 avril 1693* (imprimé, 4 p., in-4°, Paris, François Muguet, 1693, Bibl. nat., ms. fr. 23.671) ; *Mémoires de l'abbé Legendre*, p. 164.

58. P. Quesnel à Du Vaucel, 15 mai 1693, *Correspondance*, t. I, p. 266 : « M. l'archevêque a été bien des fois solliciter M. de Lamoignon sur ce sujet [de la censure de Du Pin]. Il aurait bien voulu qu'on eût inséré dans l'arrêt une suppression des autres ouvrages de M. Du Pin, mais M. Lamoignon, Avocat-général ne l'a pas voulu. Le sieur Du Pin néanmoins ne laisse pas de marcher tête levée dans Paris. Il n'a pris conseil de personne et il a été la dupe de son prélat ' le plus éclairé de tous les évêques du royaume ' ». Les sarcasmes de Quesnel cachent mal son dépit de ne pas avoir été consulté, et donc son intérêt (et sans doute celui du « parti ») pour Du Pin, cf. une lettre de lui au docteur condamné, conservée aux archives d'Amersfoort (28 août 1694) : « J'ai su vos aventures et je vous assure Monsieur, que j'ai eu beaucoup de peines pour vous, prenant toujours beaucoup de part à ce qui vous regarde » (copie, P.R. 3220). Rome avait renchéri sur la condamnation de l'archevêque, et la *Nouvelle Bibliothèque* était placée sur les listes de l'Index le 1^{er} juillet 1693. (L'ensemble sera condamné à nouveau le 10 mai 1737, *Index Librorum*, 1758, p. 77.)

manière d'agir de la grâce par elle même, et de la prédestination gratuite pour la gloire et de quelques autres questions qui sont encore en contestation entre les théologiens catholiques et sur lesquelles l'Église n'a rien prononcé, et non point de la nécessité de la grâce, que j'ai reconnu avoir toujours été crue dans l'Église »⁵⁹.

De telles affirmations, presque agressives, sur un thème aussi délicat que la grâce, mettent en valeur son désir de conserver une précieuse liberté intellectuelle et de ne pas se laisser récupérer par un des clans qui s'entredéchirent autour de lui. Sans pour autant faire allégeance au molinisme, il a de toute évidence voulu se démarquer d'un milieu janséniste dont tant ses origines que ses goûts intellectuels auraient dû le rapprocher. Certes, pour des raisons tactiques, il s'est vu obligé de faire des concessions aux augustiniens, de demander par exemple l'intervention de son cousin Racine, mais sans pour autant venir à résipiscence comme Quesnel le notait avec dépit. En cherchant à se situer dans un « tiers-parti » assez problématique (l'expression est d'Antoine Arnauld)⁶⁰. Du Pin s'exposait aux attaques contradictoires des deux factions en présence. Il sut éviter un isolement mortel en s'appuyant alors sur une idéologie moins contraignante : l'interprétation extrême des maximes gallicanes, celle des magistrats. Avec raison semble-t-il, à en juger par l'attitude si compréhensive du Parlement de Paris, qui n'est finalement que la réponse, bien venue, à la dédicace de *De antiqua Ecclesiae disciplina* à l'avocat général Denis Talon.

Dès ses premières armes littéraires, Louis Ellies Du Pin apparaît ainsi comme un homme complexe et même paradoxal : sûr de sa science et jaloux de sa liberté, il a le goût de la provocation et la manie avec adresse, mais aussi avec imprudence. Cela l'amène-t-il dans des situations difficiles, il risque par orgueil de s'y enfermer, manquant de la souplesse nécessaire pour éviter une condamnation néfaste. Mais, d'autre part, ses qualités intellectuelles et sa valeur humaine, sans oublier ses relations familiales, lui valent des amis sûrs, qui savent

59. Rétractation de Du Pin dans l'*Ordonnance de Mgr l'archevêque de Paris*, p. 9-10 ; elle fut publiée en 1698 : *Le Sieur Du Pin condamné par lui-même*, Paris, in-8°.

60. Arnauld à Du Vaucel, 15 août 1692 : « Ce n'est point de M. Le Clerc que M. Du Pin a pris ce qu'il y a de mal dans sa *Bibliothèque ecclésiastique* ; c'est plutôt des conférences qui se tenaient chez M. de Launoy qu'il s'est mis dans la tête qu'il y avait deux sentiments de l'Église touchant la grâce, l'un de S. Augustin et de ceux qui l'avaient suivi, l'autre des Pères qui l'avaient précédé et des semi-pélagiens, et qu'on ne devait condamner personne pour l'une ou l'autre de ces deux opinions. Et c'est ce qui fut cause qu'il ne voulut jamais signer la censure [d'Arnauld]. C'est dommage que M. Du Pin se soit engagé dans ce tiers-parti. M. de Frène [Quesnel] lui a écrit sur cela de fort belles lettres, mais il n'a rien pu gagner » (DCCCXCIX), *Œuvres*, t. III, Paris-Lausanne, 1775, p. 531. R. Simon en 1691 avait utilisé cette distanciation de Du Pin vis-à-vis de l'Augustinisme strict, dans sa querelle avec A. Arnauld : *Avis important à Monsieur Arnauld sur le projet d'une nouvelle bibliothèque d'auteurs jansénistes*, s.l.n.d. (28 septembre 1691), [J. STEINMAN, *Richard Simon*, p. 296-297] : M. Du Pin n'est point assurément jésuite [...] et cependant voyez quel jugement il a fait de saint Augustin dans sa *Bibliothèque* », *Avis important*, p. 19.

le conseiller et aussi le défendre. Grâce à eux, il arrive à passer l'obstacle, quitte à paraître se déjuger ou même se contredire.

Finalement il sort gagnant de cette première épreuve : non content de se faire connaître par un projet ambitieux, il s'est suscité des adversaires prestigieux qui, puisqu'ils n'ont pas réussi à le détruire, n'ont pu que le servir ⁶¹.

Malgré quelques inévitables maladresses tactiques, il a su sauvegarder son entreprise, plus que jamais il peut conserver une assurance intellectuelle aguerrie par l'expérience et, s'il sait se montrer plus prudent et plus sage, envisager une carrière féconde, riche de succès et d'honneurs.

2. Professeur royal (1694-1704).

Dès 1686, en rachetant la charge du professeur en titre, Louis Noet, Du Pin était devenu « lecteur et professeur en philosophie au collège royal de France » ; coadjuteur du vivant de celui-ci, il n'entra officiellement en fonction qu'en 1693 ⁶². Cet enseignement, joint à des fonctions de Censeur royal ⁶³, ne semble pas avoir gêné sa production littéraire, particulièrement abondante durant cette période, à commencer par la progression lente et régulière de la *Bibliothèque* sous des titres différents. En 1698 l'*Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques* avait atteint le xv^e siècle ⁶⁴, et le premier volume tant critiqué était remanié et publié en deux tomes ⁶⁵. L'année suivante c'était le « Discours préliminaire » qu'il reprenait pour le publier séparément comme *Prolegomènes sur la Bible* ⁶⁶. 1700 voit l'édition du *De schismate Donatistarum libri septem* d'Optat de Milev, auquel il ajoute une histoire des Donatistes et une géographie des diocèses africains ⁶⁷. Sous le

61. Il l'évoque d'ailleurs avec insolence dans sa *Réponse aux remarques sur la Bibliothèque* (NBAE 4^o, vol VI), p. 1 : « sa critique et ses remarques me sont plus favorables que tous les éloges du monde ».

62. Archives du Collège de France, CXII, 24 octobre 1686. C.-P. GOUJET, *Mémoires historiques et littéraires sur le Collège royal de France*, Paris, 1758, t. III, p. 104.

63. J. LE BRUN, « Censure préventive et littérature religieuse en France au début du xviii^e siècle », dans *R.H.É.F.*, t. LXI, 1975, p. 209-210.

64. *Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques traitées dans la neuvième (-quinzième) siècle*, Paris, 1694-1698, 7 vol., in-8^o (A. Pralard). Le changement de titre était une manière d'échapper à la condamnation de la *Nouvelle Bibliothèque*. Du Pin changea aussi sa perspective, puisqu'il introduisit alors l'histoire ecclésiastique [NICERON,] *Mémoires*, t. II, p. 34.

65. C'était la troisième édition de l'œuvre. Du Pin en avait retranché la *Dissertation préliminaire sur les auteurs des livres de la Bible* et ajouté l'histoire ecclésiastique, [NICERON,] *Mémoires*, t. II, p. 34.

66. *Dissertation préliminaire ou Prolegomènes sur la Bible*, Paris, 1699, 2 vol., in-8^o (A. Pralard). NICERON (*op. cit.*, p. 36) indique un titre différent.

67. *S. Optati Afri de schismate Donatistarum libri septem. Quibus accessere historia Donatistarum una cum monumentis veteribus ad eam spectantibus, necnon geographia episcopalis Africae*, Paris, 1700, in fol. L'édition corrigée, Anvers, 1702, a été reprise dans la *Patrologia Latina* de J.-P. Migne, t. XI, col. 759-1104. La « meilleure version » selon P. FÉRET, *La Faculté de théologie*, t. V, p. 13.

nom d'*Histoire de l'Église et des auteurs ecclésiastiques du XVI^e siècle*, il avance en 1701 la *Nouvelle Bibliothèque*⁶⁸ ; et poursuivant son dessein d'un commentaire de la Bible, il donne des *Notae in Pentateuchum*, semblables à son édition latine des psaumes⁶⁹.

Son activité à la Faculté de théologie n'est pas moins grande : il semble avoir atteint un certain statut qui le fait participer aux plus importantes affaires. Il y exprime des positions modérées, témoignant d'un « changement » qui surprend ceux qui le connaissent de longue date, on y soupçonne un désir de bénéfice, ou au moins d'une pension⁷⁰. Il sait cependant rester fidèle à lui-même, comme à ce *prima mensis* de septembre 1696, où lorsque la Faculté examine le livre de la sœur Marie d'Agreda, il ose faire l'éloge d'un illustre défunt, Antoine Arnauld⁷¹. En novembre 1698, il est l'un des signataires d'une « censure » de douze propositions extraites des *Maximes des saints*, condamnant ainsi son allié d'un autre temps. Il se montre un adversaire persévérant mais modéré, en éditant aussi les *Dialogues posthumes du Sieur de La Bruyère sur le Quiétisme*, dont les deux derniers sont entièrement de sa main⁷². Il est l'un des premiers à engager la Faculté à statuer sur la « religion des Chinois ». N'hésitant pas à publier pour la verser à un dossier déjà chargé la thèse sorbonnique d'Arnauld, *De la nécessité de la Foi en Jésus-Christ pour être sauvé*⁷³, il rédige aussi un « livre demeuré sans réplique », *Défense de la censure de la Faculté de théologie de Paris*, qui a l'heur de plaire à Bossuet⁷⁴.

68. Avec un titre qui en indique l'évolution : *Histoire de l'Église et des auteurs ecclésiastiques du XVI^e siècle*, Paris, 1701-1703, 5 vol., in-8° (A. Pralard).

69. *Notae in Pentateuchum*, ou *Pentateuchus Mosis, cum notis quibus sensus litteralis exponitur*, Paris, 1701, 2 vol., in-8° (A. Pralard).

70. C'est l'avis de N. Varet dans son *Journal* : « Je connais Du Pin dès le temps qu'il était en licence ; on ne peut douter qu'il n'ait de l'esprit et du savoir ; mais je le trouve extrêmement changé. C'est la vue d'une pension sur le clergé qui lui fait faire tous ces changements, » *Correspondance de Bossuet*, t. XIII, p. 154 ; A. GAZIER éd. dans *Bull. phil. et hist.*, 1916, p. 110.

71. E. PRÉCLIN, dans *Dictionnaire des Lettres françaises*, Paris, 1954, xvii^e, p. 388 ; R. CLARK, *Lettres de Germain Vuillart, ami de Port-Royal, à M. Louis de Préfontaine (1674-1700)*, Genève, 1951, p. 69-70, P. FÉRET, *La Faculté*, t. III, p. 443. E. Préclin signale aussi, *ibid.*, qu'il « réconcilia deux familiers de Port-Royal. Nicole et Racine » ; cette indication n'a pas pu être vérifiée.

72. P. FÉRET, *La Faculté*, t. III, p. 467-468, précise qu'il s'agissait d'un avis. *Dialogues posthumes du Sieur de la Bruyère sur le Quiétisme*, Paris, 1693, in-12, (O. J. BENDA, éd., *Œuvres de La Bruyère*, Paris, 1951, p. 722, rapporte que cette attribution est due au P. Léonard, mais note que « de nos jours, on se rallie à l'opinion de Walckenaer, selon laquelle l'abbé Du Pin est un faussaire qui aurait écrit les dialogues de la première à la dernière ligne »).

73. *De la nécessité de la foi en Jésus-Christ pour être sauvé, où l'on examine si les païens ou les philosophes qui ont eu connaissance d'un Dieu et qui ont moralement bien vécu, ont pu être sauvés sans avoir la Foi en Jésus-Christ*. Paris, 1701, in-12°. Du Pin a ajouté une Préface, mais « on ne peut que blâmer sa politique timide, qui l'empêcha de nommer l'auteur, et encore plus l'infidélité qu'il a commise en mutilant l'ouvrage. » *Œuvres d'A. Arnauld*, t. X, p. viii.

74. *Défense de la censure de la Faculté de théologie de Paris contre les propositions des livres intitulés Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine, Histoire de l'édit de l'Empereur de la Chine, Lettres des cérémonies de la Chine*, Paris, 1701, in-8° (A. Pralard), *Correspondance de Bossuet*, t. XIII, p. 154 ; V. PINOT,

Poussant le zèle jusqu'à l'imprudence, il avait été en 1701 l'un des quarante docteurs à signer le fameux *Cas de conscience*⁷⁵. On sait que cette résurgence manifeste du jansénisme déplut profondément à Louis XIV et que l'intervention royale obligea les approbateurs à se rétracter. Tous obtempérèrent sauf trois, dont N. Petitpied qui dut s'exiler. Ellies Du Pin qui se montrait moins récalcitrant fut traité avec une évidente sévérité : dénoncé par le nonce Gualterio qui ne lui pardonnait pas ses sentiments bien connus contre la suprématie pontificale⁷⁶, il reçut le 20 mars 1703 l'ordre de se retirer à Châtellerault⁷⁷. Il fut destitué de sa chaire du collège de France, qui fut donnée à Michel Morus, principal du collège de Navarre, ancien recteur de l'Université⁷⁸.

Parce qu'il était décidément trop représentatif d'un gallicanisme militant, Du Pin avait fait une fois de plus les frais d'un rapprochement avec la cour romaine :

« Ce qu'il y eut de plus singulier dans l'exil des docteurs fut celui de Du Pin, aussi peu janséniste que ceux qui le faisaient exiler, et martyr d'une opinion qu'il ne suivait pas lui-même. Mais on crut, non sans beaucoup d'apparence, que son plus grand crime était d'avoir soutenu plus d'une fois dans ses écrits les maximes de France contre la doctrine des ultramontains et le roi voulut tellement se faire un mérite auprès du pape de l'exil de Du Pin, que le même jour que Sa Majesté l'exila, elle envoya un de ses gentilhommes ordinaires en faire part au nonce, auquel il eut ordre de dire que c'était pour faire plaisir à Sa Sainteté que le roi traitait ainsi ce docteur. Le pape raconta lui-même ce fait à un agent du cardinal de Médicis, qui l'écrivit en France dans une lettre dont j'ai vu l'original.

Sa Sainteté reçut cette nouvelle avec une si grande joie, qu'elle écrivit un bref au roi le 10 avril suivant [1703] pour le congratuler d'avoir exilé un docteur que le pape appelait dans ce bref un homme de doctrine perverse et capable d'avoir attenté plusieurs fois à la majesté du Saint Siège. *Nequioris doctrinae hominem, temerataeque pluries apostolicae sedis reum* »⁷⁹.

La Chine et la formation de l'esprit philosophique en France (1640-1740), Paris, 1932, p. 309-311 ; J. DAVY, « La condamnation en Sorbonne des *Nouveaux Mémoires sur la Chine* », dans *Recherches de Science religieuse*, t. XXXVII, 1950, p. 371-372.

75. [L. E. Du Pin], *Histoire ecclésiastique du XVII^e siècle*, t. IV, p. 405-540. D'après J. CARREYRE (*D.T.C.*, « Quesnel », t. XIII, col. 1492), « la décision [...] resta d'abord assez secrète ; ce fut seulement en juillet 1702 que parut la première édition, et la seconde, quelques mois plus tard, par les soins de Du Pin, un des signataires qui y ajouta une préface. »

76. A.S.V. S.S. *Nunziatura di Francia*, 211, fol. 199-201, Paris, 14 mai 1704. [NICERON], *Mémoires*, t. II, p. 28 : « sa liberté naturelle aussi bien que la nature de quelques écrits qu'il avait publiés, lui avaient fait plusieurs ennemis, qui ne manquèrent pas de profiter de l'occasion que leur fournit le cas de conscience pour lui faire de la peine. »

77. L'abbé Ledieu note dans son *Journal*, Paris, 1929, t. II, p. 400 (21 mars 1703) qu'il « fut mis en prison ». En réalité d'après l'*Histoire du Cas de conscience*, Nancy, 1705-1711, t. IV, p. 333 son sort ne fut pas aussi difficile : « il fut traité avec douceur (...) on ne lui défendit point de dire la Messe. »

78. Charles JOURDAIN, *Histoire de l'Université de Paris*, Paris, 1888, t. II, p. 71. Cf. Arch. nat. O¹ 47, fol. 89.

79. *Mémoires* du Chancelier D'Aguesseau, tome XIII des *Œuvres complètes*, Paris, 1789, p. 204. Les lettres de Clément XI se trouvent à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 1658, fol. 219-220 (13 février et 10 avril 1703) ; on y a aussi conservé

Le comportement maladroit de Du Pin avait fourni l'occasion qu'on attendait pour inquiéter sinon réduire au silence quelqu'un qui poussait trop loin la défense des principes gallicans dans un temps où l'on comptait sur l'intervention du pape pour extirper l'hérésie janséniste. Outre ses écrits passés son dernier ouvrage en date ne pouvait que le désigner à la vindicte romaine. Destiné très précisément à la formation théologique des laïcs, le *Traité de la doctrine chrétienne et orthodoxe* n'épargnait guère les « prétentions ultramontaines ». Tout un chapitre s'efforce de montrer en particulier « que les décisions des papes, même en matière de Foi, ne sont point infaillibles, quoique de grande autorité »⁸⁰. Et malheureusement pour lui ce n'était pas le seul point discutabile...

D'habitude prudemment silencieux sur son compte, les *Mémoires de Trévoux* en présentèrent un compte rendu désastreux. Rappelant le passé douteux du docteur, ils soulignaient les éléments criticables de sa méthode et de son enseignement théologique :

« On ne l'accusera pas d'avoir copié Camus, Médina, ni les autres auteurs les plus estimés qui ont traité la même matière. Il a suivi le plan d'Holden, mais il a mis dans cet ouvrage beaucoup du sien. On y retrouve les anciennes opinions de M. Du Pin (...) Ces propositions-ci peuvent-elles se distinguer de celles que M. Du Pin avait rétracté par ordre de M. l'archevêque de Paris ? »

« La définition ordinaire de l'Église ne lui plait pas, parce que le pape et les autres pasteurs entrent dans cette définition. Selon lui c'est Canisius qui l'a inventée » (...).

« M. Du Pin a tant de peine à retrancher quelqu'un de l'Église, qu'il s'efforce de montrer que ceux qui tiennent et répandent secrètement des dogmes hérétiques déjà condamnés sont de l'Église jusqu'à ce qu'on les ait convaincus. (...) Cette décision de M. Du Pin n'est-elle point trop relâchée ? (...).

« Il veut qu'on ne lise les principaux scholastiques qu'en passant après avoir étudié les interprètes de l'Écriture catholiques et protestants, et les ouvrages des Pères. Il conseille de lire les écrivains de toutes les sectes indifférentes »⁸¹.

Cette attaque perfide n'était qu'un des éléments d'une campagne destinée à ruiner définitivement sa carrière. On présenta au roi un mémoire pour faire destituer les docteurs exilés, et leur interdire ainsi

une lettre adressée au cardinal de Noailles, où le pape approuve l'archevêque de Paris du « châtement canonique infligé à Du Pin » (23 février 1703). La lettre du 10 avril a été imprimée dans l'*Histoire du Cas de Conscience*, t. I, p. 272-275.

80. *Traité de la doctrine chrétienne et orthodoxe*, Paris, 1703. Seul le premier volume concernant les « prolégomènes de la théologie » a vu le jour. « L'ordre qu'il s'était proposé de suivre était de diviser son ouvrage en cinq parties. La 1. devait traiter des dogmes, la 2. des sacrements, la 3. de la discipline, la 4. des rites, la 5. des mœurs. Cet ordre quoique nouveau ne laissait pas d'être méthodique. » ([NICE-ROU], *Mémoires*, t. II, p. 41), in-8° (A. Pralard). *NBAE XVII^e*, t. VI, p. 204-222 ; mis à l'Index le 11 mars 1704, *Index librorum*, p. 77. ;

81. *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts*, Trévoux, mai 1703, p. 739-757. Sur la prudence des rédacteurs jésuites vis-à-vis de Du Pin, on suivra l'interprétation offerte par M.-P. RETAT, « Naissance des Mémoires de Trévoux », dans *Dix-huitième siècle* [8, Paris, 1976], p. 186, d'un désir de « rester au-dessus de la mêlée et de conserver une image tranquille d'hommes de lettres ».

toute activité intellectuelle⁸². C'en était trop pour l'érudit : « Un homme comme M. Du Pin, accoutumé à vivre dans Paris, au milieu des gens de lettres et uniquement occupé de ses études, ne pouvait demeurer que fort impatiemment dans une Province, éloigné de tout commerce et privé du plaisir de l'étude. Pour obtenir son retour, il commença par se soumettre ; il sut ensuite intéresser à son appel quantité de gens de considération »⁸³.

N'ayant pas réussi en 1703 à faire intervenir son archevêque pour arrêter la procédure qui le menaçait⁸⁴, il sut, en faisant preuve de soumission, le convaincre de prendre sa défense.

« Le cas de conscience n'étant pas la seule raison de son exil, il eut plusieurs difficultés à surmonter. Sa docilité et le désir ardent qu'il avait de voir cesser son exil les lui firent toutes applanir. Il travailla d'abord à effacer les idées désavantageuses qu'on avait donné de lui au roi. En écrivant à son arrivée à Chatellerault à M. le comte de Ponchartain pour faire savoir qu'il avait obéi aux ordres de Sa Majesté, il lui envoya son apologie.

On assure qu'elle fut vue du roi, et que Sa Majesté, y apprenant que la Chaire royale dont on l'avait dépouillé n'était qu'une chaire de philosophie dit qu'on l'avait surpris, qu'on lui avait fait entendre qu'elle était de théologie et que cela était fort différent. Cette parole du roi donna quelque espérance à ses amis que la chaire lui serait rendue. Mais c'était bien mal connaître le caractère de ses ennemis qui ont toujours le crédit d'empêcher que leurs mensonges quoique découverts ne nuisent à leurs desseins. (...)

M. Du Pin écrivit à plusieurs personnes de considération, qui avaient témoigné de l'estime pour son érudition et pour ses livres. (...)

Mais il restait à lever le plus grand obstacle (...).

Il y a apparence qu'il fléchit aussi le pape par des protestations d'une soumission qui réparerait tout ce qui avait pu déplaire dans sa conduite. Il est certain du moins que dès le mois de Mai 1703, il manda à quelques uns de ses amis qu'il était dans la résolution d'écrire à Sa Sainteté dans les termes les plus humbles et les plus soumis.

Les deux Cours de France et de Rome étant ainsi disposées par rapport à son retour à Paris, il commença à négocier son accommodement avec le cardinal de Noailles dès le mois de mars 1704. M. l'abbé de Caumartin et M. Le Moyne de Sorbonne entrèrent dans cette négociation »⁸⁵.

Il lui fut demandé pour cela de « corriger ses livres » et plus concrètement, semble-t-il, de se soumettre à la censure du *Traité de la Doctrine chrétienne et orthodoxe*. Celle-ci assez sévère reprenait dans un langage conventionnel les reproches des journalistes de Trévoux.

« Il y a dans ce livre (...) plusieurs propositions respectivement fausses, téméraires, injurieuses à S. Thomas et à l'école, imposant à l'Université de Paris ce qu'elle ne dit pas contre l'honneur du à la mémoire de S. Thomas,

82. *Histoire du Cas de conscience*, t. IV, p. 294 et 299. Le texte du mémoire se trouve dans Arch. nat., MM 244 (recueil du P. Léonard de Sainte Catherine), fol. 27 et réponse au mémoire fol. 28.

83. *L'Europe Savante*, t. IX, mai-juin 1719, p. 313. Repris par [NICERON], *Mémoires*, t. II, p. 28-29.

84. L. E. Du Pin au cardinal de Noailles, Archives d'Amersfoort, P.R. 1971, (1703). *Histoire du Cas de conscience*, t. IV, p. 270.

85. *Histoire du Cas de conscience*, t. IV, p. 332-334.

dangereuse en matière de religion, donnant atteinte à la tradition, dérogeant à l'autorité de quelques livres sacrés, en quoi l'auteur renouvelle l'erreur qu'il avait avancée sur ce sujet dans sa Bibliothèque Universelle, et qu'il rétracta lui-même depuis par une déclaration donnée à feu Monseigneur l'archevêque, avant même que ce prélat condamnât son livre par une ordonnance où sa déclaration fut insérée, et donne lieu de croire qu'il ne persiste pas dans sa rétractation, ni dans sa soumission à l'ordonnance qui condamne son livre ; induisantes à erreur et erronées. Voilà neuf chefs de condamnation qu'on peut aisément prouver ».

- 1) La fausseté de l'avis même de Du Pin (*Traité*, p. 917) est une qualification d'ensemble.
- 2) témérité : sur la définition de l'Église.
- 3) Injurieuse à S. Thomas.
- 4) Impose à l'Université de Paris.
- 5) En citant (faussement) M. Nicole sur la demeure qui se ferait pendant un temps assez considérable dans une société hérétique schismatique sans perdre la grâce.
- 6) En avançant qu'il « y a des erreurs dans lesquelles un grand nombre de Pères ont été ».
- 7) Il met en cause l'autorité des livres Deutéro-canoniques de l'Ancien Testament (renouvelant ainsi ce qu'il avait avancé sur ce sujet dans sa *Bibliothèque* et qu'il rétracta lui-même).
- 8) Il induit en erreur (voir les points 6 et 7) et aussi en disant que l'établissement des prêtres regarde le gouvernement de l'Église et non pas son essence.
- 9) Il a affaibli l'autorité de quelques livres sacrés et rétracté sa déclaration et sa soumission à l'ordonnance de feu Mgr l'archevêque qui a condamné sa *Bibliothèque universelle*, tout cela doit être regardé comme erroné »⁸⁶.

Décidé à se justifier sans perdre la face, il proposait le 7 mars 1704 des éclaircissements, puis une déclaration plus expresse qui reprenait dans un autre ordre chacun des points litigieux.

- 1) Je reconnais pour véritable ce que j'ai dit dans ma déclaration donnée à feu Mgr l'archevêque de Paris sur les livres Deutéro-canoniques (...) Je persiste dans ce que j'y ai dit, (...) et je m'en tiens comme j'ai fait à cet endroit, à la décision du concile de Trente.
- 2) Quand j'ai dit qu'il y a même *des erreurs qui ne sont pas particulières à un ou deux auteurs, mais dans lesquelles un très grand nombre de Pères ont été* (...) je n'ai point entendu parler d'erreurs capitales contre des dogmes qui fussent alors définis, mais d'opinions qui pouvaient être soutenues *fide illaesa*, avant la définition de l'Église. Et par ce terme *d'un très grand nombre de Pères*, je n'entends point le plus grand nombre, ni la plus considérable partie, ni les Pères de tous les siècles de l'Église mais quelques Pères, pendant quelques temps seulement.
- 3) Sur la définition de l'Église ayant reconnu comme j'ai fait la hiérarchie de l'Église de droit divin (...) quand j'ai dit qu'avant Canisius on n'avait point mis expressement dans la définition de l'Église le gouvernement des pasteurs et le pape, ce n'est pas pour les exclure, ni pour désapprouver ceux qui les y mettent, mais parce que j'ai cru qu'en retenant l'ancienne défini-

86. Avis d'un censeur non identifié, Arch. nat., L⁴ n^o 12a, 45 p., in-4^o.

tion de *Société des fidèles* cela emportait le gouvernement établi par Jésus-Christ, que l'on devait ensuite expliquer et faire connaître. (...)

4) Si je me suis trompé dans les paroles du livre de l'Unité de l'Église de M. Nicole, je déclare que c'est par pure inadvertance ou faute de copiste ou d'imprimeur. (...)

5) Je ne blâme point en général toutes les questions de possibilité en fait de théologie (...) mais je crois qu'on ne doit point inventer de nouvelles, qu'on ne doit pas s'occuper entièrement à ces sortes de questions ni en faire le capital de la théologie.

6) Quand j'ai dit que *les théologiens de Paris avaient la réputation de sophistes et de fantastiques*, je n'assure et je ne prétends pas que ce bruit fut fondé (...)

7) (...) Je proteste que je n'ai en aucun dessein de faire injure ni à S. Thomas, ni aux théologiens scholastiques, ni à l'École que je respecte et honore »⁸⁷.

Démarche trop imprécise pour être jugée satisfaisante, si l'on en croit l'avis d'un autre censeur, toujours anonyme :

« Comme les déclarations sont peu suffisantes pour réparer le tort qu'un mauvais livre fait au public parce qu'il y a bien des gens qui lisent les livres sans avoir la déclaration, peut-être serait-il bon d'arrêter la vente du livre de la doctrine chrétienne, jusqu'à ce que qu'on y eut mis des cartons.

Les chefs sur lesquels on a exigé de M. Du Pin une déclaration en 1693 sont très conséquents cependant il a fait une nouvelle édition de sa *Nouvelle Bibliothèque* et je ne sais si on y a corrigé ce que l'auteur avait avoué lui-même digne de censure »⁸⁸.

D'autant plus que malgré la bonne volonté des négociateurs et la bienveillance manifeste du cardinal de Noailles, l'indépendance d'esprit du docteur s'était encore manifestée au risque de tout ruiner.

« M. Du Pin avait consenti à se soumettre comme les autres docteurs à l'ordonnance de M. le cardinal de Noailles et de corriger ses livres. Sur la parole qu'il avait donnée, Son Éminence avait fait faire des extraits de ses livres que l'on avait ensuite réduits en peu d'articles au bas desquels on avait mis la formule suivante : *quelques personnes ayant trouvé à redire aux propositions ci-dessus, je reconnais que j'ai tort de les avoir avancées etc.* Cet acte ayant été envoyé à M. Du Pin, il le renvoya signé à M. l'abbé de Caumartin qui fut surpris d'y voir que M. Du Pin avait ajouté de sa main après ces mots *quelques personnes, ces deux peu intelligentes*, et qu'au lieu de *je reconnais que j'ai tort*, il avait écrit *je reconnais que je ne devais pas*.

Ses intermédiaires essayèrent bien de cacher l'affaire en raturant ces ajouts inutilement provocateurs, mais l'archevêque de Paris s'en aperçut et fit tout recommencer⁸⁹. Ce que Du Pin fit avec d'autant plus

87. « Éclaircissement donnés par Monsieur Du Pin docteur en théologie de la Faculté de Paris sur un mémoire qui lui a été communiqué touchant son livre de la doctrine chrétienne ». Arch. nat., L⁴ n^o 12b, (autographe signé), 14 p. in fol. « Rétractation plus expresse de M. Du Pin sur les articles (...) qu'on a jugés dignes de censure », Arch. nat., L⁴ n^o 12c (autographe signé), 3 p., in fol.

88. Avis d'un autre censeur non identifié « sur la déclaration de Mr Du Pin du 7 mars 1704 », Arch. nat., L⁴ n^o 12d, 5 pages in-8^o.

89. *Histoire du Cas de conscience*, t. IV, p. 334.

de zèle, qu'il avait eu connaissance du sort des autres docteurs réfractaires, exclus pour contumace du corps de la Faculté de théologie (septembre 1704)⁹⁰. De toute évidence il signa une rétractation, et dès le 12 septembre on signale sa présence à Paris, sans qu'ait été rendu public un quelconque document⁹¹.

Malgré sa plus grande flexibilité et l'appui qui une fois encore n'avait manqué de le soutenir, Du Pin ressortait meurtri de cet épisode difficile : il avait perdu son poste de Censeur royal, sa carrière universitaire était brisée et avec elle l'espoir d'entrer jamais à l'Académie française⁹². Sans fortune, sans bénéfice et désormais suspect, il se trouvait « réduit à imprimer pour vivre » selon l'expression très significative de Saint-Simon⁹³, au détriment certain de la qualité de ses œuvres. Cela l'obligea à aborder des sujets qui lui étaient moins familiers, et surtout à renoncer à sa liberté intellectuelle en mettant sa plume au service d'un parti janséniste qui cherchait dans les maximes gallicanes le moyen de résister à des oppositions multiples.

3. Le polygraphe (1704-1715).

Du retour d'exil de Du Pin aux premiers mois de la Régence, on observe une intensification de la production du docteur de Sorbonne, dans des directions assez diverses, souvent au détriment de la qualité du résultat. En 1704, il fait paraître une *Table universelle des auteurs ecclésiastiques* destinée à rendre plus maniable l'utilisation de la volumineuse *Bibliothèque*⁹⁴. L'année suivante, sous un pseudonyme, il donnait au public *L'histoire d'Appollone de Tyanne convaincue de fausseté et d'imposture*, c'était pour détruire le parallèle possible entre les miracles attribués au héros de Philostrate et ceux du Christ⁹⁵. 1706 voit la sortie de son édition des *Opera omnia* de Jean Gerson ; il s'agit

90. Registres de la Faculté de théologie, Arch. nat., MM 256, p. 145-149. Arch. nat., MM 244 (P. Léonard de S. Catherine), fol. 30 et 31, texte imprimé. D'après les notes du P. Léonard, il ne semble pas que Du Pin ait été directement menacé, on le savait « prêt à signer une rétractation ».

91. L'auteur de *l'Histoire du Cas de conscience* dit qu'elle est introuvable, t. IV, p. 336 ; et le nonce, malgré ses pressions, se plaint que celle-ci n'ait pas été rendue publique (A.S.V. S.S. *Nunziatura di Francia*, 209, fol. 184, Freschi à Paulucci, 8 septembre 1704, 213, fol. 316-317, Gualterio à Paulucci, 8 sept. 1704).

92. Selon E. PRÉCLIN, dans *Dictionnaire des lettres françaises*, XVII^e, p. 388. Racine avait essayé de l'y faire rentrer dès 1698.

93. Duc de Saint Simon, additions au *Journal* de Dangeau, t. XVII, p. 59, ainsi que dans ses *Mémoires*, éd. BOISLILE, t. XXXVI, p. 239-240.

94. *Table universelle des auteurs ecclésiastiques, disposée par ordre chronologique, et de leurs ouvrages véritables, et de leurs ouvrages supposés*, Paris, 1704, 5 vol., in-8^o (A. Pralard). [C'est le plus imparfait des ouvrages de M. Du Pin. On trouve à chaque page des fautes grossières et il y a des omissions sans nombre], [NICERON], *Mémoires*, t. II, p. 37.] L'ouvrage a été également mis en pièce par les *Mémoires de Trévoux*, avril 1710 : « un grand nombre de fautes lui sont reprochées, dont quelques unes pourraient avoir bonne place dans un *Asiniana* », *Journal d'A. Galland*, p. 75.

95. *L'Histoire d'Apollone de Tyane, convaincue de fausseté et d'imposture* [par l'abbé de Clairval], Paris, 1705, in-12^o, (Giffart).

d'un recueil distribué en cinq tomes des écrits du chancelier de l'université de Paris ainsi que des textes d'auteurs de la grande période conciliariste⁹⁶. Après avoir reconnu dans sa préface avoir profité du travail préparatoire accompli par un savant qu'il n'était pas autorisé à nommer, Du Pin critique sévèrement l'édition précédente établie par Richer, et annonce un texte bien plus exact, résultat d'une recherche approfondie : *adhuc multum mihi sudoris et operae impendendum fuit*. Mais de l'avis des spécialistes modernes, cette prétention est tout à fait inexacte, loin de vérifier sur les manuscrits dont il indique la cote, Du Pin a simplement repris l'édition de 1606, et les différences avec celles-ci sont très certainement le résultat du travail du « *vir doctissimus* » dont il a recueilli l'héritage⁹⁷. Outre l'accessibilité nouvelle de cette « vulgate gallicane », l'élément constructif de l'édition de Du Pin est d'avoir à la suite de Richer ajouté aux œuvres du docteur parisien les textes importants (mais souvent plus extrêmes) de ses contemporains et plus influents disciples. Son apport véritable est la première partie intitulée *Gersoniana*, qui est une copieuse introduction historique, littéraire et théologique, très proche évidemment des chapitres correspondants de la *Bibliothèque*, ainsi que le dossier assemblé dans le cinquième tome, consacré à Jean Petit et la condamnation de ses idées sur le tyrannicide par les conciles de Paris, puis de Constance⁹⁸.

Le syndic de la Faculté de théologie ayant, en 1706, engagé les bacheliers en licence à soutenir les Quatre Articles de l'Assemblée du Clergé. Du Pin fit paraître en 1707 un *Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle*, où, il se hâte de le préciser,

« on garde tout le respect qui est dû au Saint-Siège et au Souverain Pontife, et l'on n'y combat que les maximes de quelques ultramontains contraires aux nôtres. On a eu soin d'observer tous les ménagements, toutes les précautions et toute la modération que l'on devait en cette occasion »⁹⁹.

96. L. Ellies Du Pin, éd., *Johannis Gersonii Opera omnia*, 5 vol., in fol., Anvers, 1706. [J.-B. SCHWAB, *Johannes Gerson. Professor der Theologie und Kanzler der Universitüt Paris : Ein Monographie*, Würzburg, 1858, p. 795, considère qu'en réalité le livre a été imprimé à Amsterdam.] Du Pin a joint à ce corpus des œuvres de Pierre d'Ailly, Jean Courtecuisse, Jean de Varennes, Jean Major, Jacques Almain, Henri de Langeststein, Henri de Hesse.

97. L. Ellies Du Pin, éd., *Johannis Gersonii Opera omnia*, t. I, fol. a4 r^o. Cela a été noté par A. COMBES, *Jean Gerson, Commentateur dionysien*, Paris, 1940, p. 21, n. 2. J.-B. SCHWAB, *op. cit.*, p. 793 a reconnu le chanoine de Saint-Victor, d'Hérouval (Paul-Antoine d'Hérouval, selon P. Glorieux, *Introduction aux Œuvres complètes de Jean Gerson*, Paris-Tournai, 1960, p. 4). A. COMBES, *Essai sur la critique de Ruysbroek par Gerson. Introduction critique et dossier documentaire*, Paris, 1945, p. 113, n. 2, considère que « Du Pin avait pour un érudit la sueur facile ». P. GLORIEUX, *Introduction*, souscrit à ce jugement sévère, et son inventaire critique de l'édition de Du Pin, *op. cit.*, p. 39-70, montre avec évidence la dépendance de celui-ci vis-à-vis de Richer.

98. *Johannis Gersonii Opera omnia*, t. I, p. I-CLXX ; *NBAE* 4^o, t. XII, particulièrement p. 67-77. *Johannis Gersonii Opera omnia*, t. V, en entier.

99. *Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle*, s.l., 1707, in-8^o. D'après [N. LENGLET DU FRESNOY], *Commentaire de M. Dupuy*, t. I, p. 175 : « il paraît

Chaque proposition de la déclaration de 1682 est analysée, « prouvée », et les objections que l'on pourrait lui opposer sont réfutées avec succès.

Il entreprend aussi de lancer une autre œuvre de grande envergure, la *Bibliothèque universelle des historiens*¹⁰⁰, reprenant le modèle qui avait fait ses preuves avec la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* ; mais elle ne dépassera pas les deux premiers volumes qui vont jusqu'au règne d'Alexandre le Grand. Présentée comme une continuation du *Traité sur la disposition pour offrir les Saints Mystères*, du janséniste Duguet¹⁰¹, il écrit une *Lettre sur l'ancienne discipline de l'Église touchant la célébration de la Messe*¹⁰², où il met à profit ses connaissances historiques pour montrer que la coutume de la messe privée est d'institution récente et, utilisant habilement Bellarmin, il montre qu'elle ne doit en aucune manière favoriser les abus de ceux « qui font de la célébration de la Messe un métier pour gagner leur pain ». Avec l'audace mesurée que lui permet cet écrit anonyme, il a sur les messes célébrées pour les défunts des phrases assez dures¹⁰³. Maintenant un anonymat relatif, il avance la *Nouvelle Bibliothèque* d'un nouveau siècle, avec la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVII^e siècle*¹⁰⁴. Il y reprend des articles publiés dans le *Journal des Savants*, cela lui permet de présenter un panorama assez complet des auteurs de son temps¹⁰⁵. Sa situation reste précaire et sa réputation fragile, si l'on en juge par un épisode curieux, où il est accusé un peu rapidement d'avoir subtilisé des documents de valeur¹⁰⁶.

qu'il a été fait par des ordres supérieurs.» Ceci semble confirmé par une lettre d'Ellies Du Pin à l'abbé de Targny, du 21 décembre 1706, Bibliothèque de l' Arsenal, ms. 5309, fol. 11. (Voir aussi le *Journal de Ledieu*, t. I, p. 422.)

100. *Bibliothèque universelle des Historiens*, Paris, 1707, 2 vol., in-8° (Giffart) réimprimé en Hollande en 1 vol. fol. D'après *Le Grand dictionnaire historique* de Moreri, 1748, t. VI, p. 361 : « l'auteur a laissé une suite de cet ouvrage. »

101. J.-J. DUGUET, *Traité sur la disposition pour offrir les Saints Mystères et y participer avec fruit*, Paris, 1707.

102. *Lettre sur l'ancienne discipline de l'Église touchant la célébration de la Messe*, Paris, 1708, in-12 (Damoneville).

103. *Op. cit.*, p. 93.

104. *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du XVII^e siècle*, Paris, 1708, 5 tomes en 7 vol., in-8° (A. Pralard).

105. [NICERON], *Mémoires*, t. II, p. 35-36 : « une bonne partie de cet ouvrage n'a pas coûté beaucoup à M. Du Pin, car il n'a fait que copier les extraits des livres dont il parle et qui se trouvent dans le *Journal des Savants*. Comme la plupart étaient de lui, il les a apparemment revendiqués comme un bien qui lui appartenait. »

106. Un journal parisien de « l'ami de feu M. Bouthier, avocat » (Bibl. nat., ms. n.a.fr. 4037) rapporte le fait suivant : « Le 27 juillet [1710], le sieur d'Argenson reçu à 8 heures du matin un ordre par M. de Torcy de savoir ce qu'y étaient devenus des plans en miniature de plusieurs villes de Flandres, Hollande, etc., qui avaient passé par les mains de l'abbé Du Pin, et d'en informer le Roi dans le jour. D'Argenson ordonna à Roux, exempt, de savoir où demeurait M. Du Pin, et se transporta vers le soir avec un commissaire et un autre exempt nommé Champy, au logis de l'abbé Du Pin. On lui dit qu'il n'y était pas. Il alla le chercher chez Madame Vignon, rue Serpente, où ne trouvant que son valet, et celui-ci disant que son maître pouvait être au Luxembourg, il y alla avec sa cohorte et suivi du peuple qui s'amassa. Il rencontra M. Du Pin, qui se promenait avec quelques docteurs ; il le tira à part et lui demanda compte de ces plans. L'abbé lui dit qu'ils étaient chez lui, où ils

Autre fait assez étrange, où l'on prend cette fois le docteur en flagrant délit de malhonnêteté : il fait paraître sous son nom une *Histoire des juifs, depuis Jésus-Christ jusqu'à présent*¹⁰⁷. Or il s'agit de celle de Basnage, « à laquelle M. Du Pin a fait quelques changements »¹⁰⁸ ; il a surtout supprimé le nom de l'auteur, et celui-ci lorsqu'il l'apprend s'en plaint à toute la *République des Lettres*¹⁰⁹. En 1711, manifestant à nouveau son intérêt (ou celui du public) pour l'Écriture Sainte, il tente de mettre en œuvre une véritable « Introduction à la Bible », les *Dissertations historiques, chronologiques et critiques sur la Bible*. Le tome I, seul paru, consacré à la Genèse, suggère qu'il entendait affirmer la position classique contre « les impies et les critiques », donc maintenir que Moïse est l'auteur du Pentateuque, tout en admettant des interventions rédactionnelles ultérieures, qui résolvent les difficultés et sauvegardent l'Inspiration. Reprenant ses *Notae in Pentateuchum*, il s'attache à développer le sens littéral et historique du premier livre de la Bible¹¹⁰.

Cette même année, il complète la rédaction de la *Nouvelle Bibliothèque* en donnant les volumes consacrés au nouveau siècle, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVIII^e*¹¹¹, ainsi qu'un *Supplément à la Bibliothèque*, contenant les principaux points de l'histoire

allèrent, le commissaire étant dans le carrosse avec eux et les exempts suivant à pied et grand monde. L'abbé lui remit les quatre volumes qui étaient dans deux cassettes et le reconduisit jusqu'à la porte où d'Argenson lui demanda s'il voulait qu'il le ramena au Luxembourg. M. Du Pin le remercia et lui dit qu'il aurait bien pu épargner tout ce fracas en lui mandant de l'aller trouver avec moins de bruit. L'autre dit qu'il était étrange qu'il ne peut venir chez une personne sans que le peuple s'ameûtât. L'abbé lui dit comment il avait eu ces cartes et qu'il y en avait encore douze volumes dans la bibliothèque de feu M. Daquin, évêque de Sez. L'abbé ne coucha pas chez lui, et ne parut que le mercredi suivant à midi, chez la Vignon, où il dîna. » Cet épisode a été aussi rapporté par A. GALLANT, *Journal*, p. 83 (mercredi 30 juillet 1710) ; voir aussi les *Mémoires* de Saint-Simon, éd. Boislile, t. XXXVI, Paris, 1924, p. 239.

107. *Histoire des juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent*, Paris, 1710, 7 vol. in-12 (Roulland). Dans l'introduction Du Pin proteste « qu'il n'a aucun dessein de s'attribuer cet ouvrage, ni d'en tirer gloire », son seul but a été de « mettre ce livre en état de pouvoir être lu par les catholiques » ; ce qui ouvre en effet de nouveaux horizons d'adaptation qui étonnent même le placide *Journal des Savants*, 7 juillet 1710, p. 382-386.

108. Jacques BASNAGE, *Histoire des juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent*, Rotterdam, 1707, 5 vol. in-12 ; *Journal des Savants*, 25 juillet 1707, p. 408-422.

109. E. MAILHET, *Jacques Basnage, théologien, controversiste, diplomate et historien*, Genève, 1880. D'après A. Galland, *Journal*, p. 58, une lettre de Basnage du 8 août, 1709 indique qu'il était au courant du projet de Du Pin. D'autre part *L'Histoire des juifs réclamée et rétablie par son véritable auteur, M. Basnage, contre l'édition anonyme et tronquée qui s'est faite à Paris*, Rotterdam, 1712, 1 vol. in-12, ne l'attaque pas directement, tout en se plaignant vivement du procédé : « On pille souvent les morts ; on critique, on refute les auteurs vivants, mais il est presque inouï qu'on enlève un ouvrage entier à un auteur qui est plein de vie, qui a la liberté de se plaindre et de demander justice ». *Journal des Savants*, 8 février 1712, p. 75-80.

110. *Dissertations historiques, chronologiques, géographiques et critiques sur la Bible*, t. I, Paris, 1711, 1 vol. in-8° (Pralard).

111. *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du XVIII^e siècle, des ouvrages publiés depuis 1680 jusqu'à la fin de 1710*, Paris, 1711, 2 vol. in-8° (A. Pralard).

de l'Église du iv^e au viii^e siècle ¹¹². Le *magnum opus*, maintenant proche du terme, il en donne en 1712 une compilation, présentée de manière didactique, *Histoire de l'Église en abrégé, par demandes et réponses* ¹¹³, reçue avec éloges ¹¹⁴. Il est aussi l'éditeur de la 13^e édition du *Grand Dictionnaire historique*, lancé par Moreri en 1674 ¹¹⁵.

La publication en septembre 1713 de la bulle *Unigenitus* condamnant un livre auquel son nom était resté associé, les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* de Pasquier Quesnel aurait dû le mettre à nouveau en difficulté ¹¹⁶. Il semble que les leçons du passé aient été profitables, et qu'hormis une algarade épisodique à la fameuses séance d'enregistrement de la Constitution — suscitée avant tout par l'amitié qui le lie au Syndic Hyacinthe Ravechet ¹¹⁷ — il se soit bien gardé de manifester publiquement ses sentiments. Ne le voit-on pas au contraire au *prima mensis* d'août 1714 révoquer officiellement l'approbation donnée des années auparavant à l'ouvrage maintenant proscrit... ¹¹⁸.

L'attitude de Louis XIV envers les quelques docteurs qui avaient osé faire des difficultés à l'acceptation de la constitution ¹¹⁹ avait dû le convaincre d'attendre de meilleurs circonstances pour s'engager personnellement dans la polémique d'opposition au texte pontifical. Il semble s'être jeté dans la composition d'ouvrages importants et assez éclectiques. D'abord en 1714 une *Analyse de l'Apocalypse contenant une explication simple et littérale de ce livre, avec des dissertations sur les millénaires, sur l'état des âmes après la mort, sur le purgatoire, sur le jour du jugement et sur d'autres matières importantes de la Reli-*

112. *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques. Supplément contenant les principaux points de l'histoire de l'Église des IV^e, V^e, VI^e, VII^e, et VIII^e siècles* Paris, 1711, 1 vol. in-8° (A. Pralard).

113. *Histoire de l'Église en abrégé, par demandes et par réponses, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*, Paris, 1712, 4 vol. in-12 (Vincent) ; à partir de la 2^e édition (1714) il adopte le principe d'un récit continu.

114. [NICERON], *Mémoires*, t. II, p. 44 ; *Journal des Savants*, 15 février 1712, p. 94-97.

115. [L. MORERI], *Le Grand Dictionnaire historique...*, n. éd., Paris, 1712, 5 vol. in fol.

116. Malgré les changements, on avait conservé les anciennes approbations ; n. 12.

117. *Lettre adressée à l'auteur de la nouvelle relation de ce qu'il s'est passé dans les assemblées de Sorbonne au sujet de l'enregistrement de la bulle « Unigenitus »*, Paris, 1716, in-12 (Delespine), [la *Relation* dit, p. 243, que « M. Du Pin s'avança vers N. Humbelot en lui montrant le poing pour l'empêcher de passer outre et d'aller au bureau », Du Pin répond, *Lettre adressée*, p. 134-135 : « Ce fait est absolument faux et M. Du Pin en donnera le démenti à quiconque osera l'avancer. Au commencement de l'assemblée, il s'échauffa un peu contre M. Humbelot et lui dit en face que si ce qu'il avait avancé était vrai, il fallait faire le procès au Syndic, mais si c'était faux, lui Humbelot était un insigne calomniateur. »

118. *Conclusions et censures de la Sacrée Faculté de théologie de Paris*, Arch. nat., MM 255, p. 356. C'était d'ailleurs son intérêt le plus immédiat. L'antijanséniste Timothée de la Flèche n'avait-il pas été chargé, en juin 1713, de remettre à Louis XIV un mémoire où Clément XI avertissait le roi que « c'est un nommé Du Pin qui, sous la protection du cardinal de Noailles, remue les esprits et fait revivre les erreurs tant de fois proscrites ». *Mémoires*, éd. Ubalde d'Alençon, Paris, 1907, p. 72.

119. En date du 10 avril 1714 il les avait fait expulser de la compagnie, Arch. nat., MM 255, p. 353.

gion ¹²⁰. Comme le titre le suggère, il s'agit à la fois d'une introduction biblique et d'un essai d'herméneutique à la façon du temps, ainsi qu'un véritable traité ' des fins dernières '. Dans les dissertations qui sont au nombre de onze, Du Pin traite successivement, de l'auteur du livre qu'il identifie comme l'évangéliste saint Jean, de la vie de saint Jean, de la canonicité de l'Apocalypse, du caractère et de la nature de l'ouvrage, des divers interprètes du livre saint, de la discussion de ces diverses interprétations, des règles d'interprétations qu'il faut suivre pour comprendre ce livre prophétique, dans la huitième dissertation, il propose sa propre lecture qui est une distinction à l'intérieur de l'œuvre entre la partie historique (les lettres aux sept Églises d'Asie) et les textes prophétiques. Il traite ensuite des ' millénaires ', c'est-à-dire tous les calculs basés sur les chiffres donnés dans les révélations, il les rejette absolument ; de l'état des âmes après la mort, et il étudie longuement la doctrine de l'Église sur l'Enfer, le purgatoire, la béatitude éternelle, l'état des enfants morts sans baptême. La onzième et dernière dissertation est sur le jugement dernier.

L'*Histoire ecclésiastique du XVII^e siècle* qui paraît la même année achève la *Nouvelle Bibliothèque*, puisque dans chaque siècle il entend donner un aperçu historique en même temps qu'une présentation des principaux auteurs. C'était de loin, la partie la plus difficile à traiter, car il lui fallait aborder des questions dont l'actualité restait encore très brûlante, gallicanisme, jansénisme. Il faut reconnaître qu'il l'a fait avec beaucoup de talent. Sa méthode, extrêmement astucieuse dans ce cas consiste à présenter les principaux documents dans un ordre chronologique, avec des textes de liaison aussi réduits et anodins que possible. Les événements sont trop récents pour que Du Pin ait à les raconter, il se contente de présenter les dossiers les plus importants, sans même avoir à donner son opinion ¹²¹.

L'influence qu'exercera cet ouvrage est très grande, car il s'agit du recueil le plus maniable des documents qui se rapportent à l'histoire religieuse, principalement de la France, du xvii^e siècle. La manière dont il a été attaqué et imité suffit à en montrer l'importance ¹²². Mentionnons enfin dans la production de Du Pin pour cette année 1714, les deux

120. *Analyse de l'Apocalypse, contenant une nouvelle explication simple et littérale de ce livre, avec des dissertations sur les millénaires*, Paris, 1712, 2 vol. in-12 (Nully). Son but était « d'achever les analyses que le P. Mauduit de l'Oratoire avait données des livres du Nouveau Testament, [...] M. Du Pin a suivi à peu près son plan et sa méthode. » C. P. GOUJET, *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques du XVIII^e siècle, pour servir de continuation à celle de M. Ellies Du Pin*, Paris, 1736, t. I, p. 90-91.

121. *Histoire ecclésiastique du XVII^e siècle*, Paris, 1714, 4 vol. in-8° (Pralard). Selon l'article du *Grand Dictionnaire historique* de MORERI, t. VIII, p. 361, « M. Du Pin avait fait imprimer un supplément à cette histoire et une continuation où il entame celle du xviii^e siècle ; mais ces deux ouvrages n'ont point paru, et peu de personnes en ont des exemplaires. » Tel qu'il nous est parvenu, le livre va jusqu'à la bulle *Vineam Domini* (juillet 1705).

122. Ainsi [H. ROBILIARD D'AVRIGNY], *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Nîmes, 1731, 2 vol. in-8°.

premiers volumes d'une série de vulgarisation historique qu'il mènera d'ailleurs à son terme : *l'Histoire profane depuis son commencement jusqu'à présent* ¹²³.

La prudence et la sagesse acquise qu'il avait su manifester jusque-là dans l'affaire de la Constitution semblent avoir porté leur fruits, puisqu'on voit qu'il avait été consulté par la Cour pour préparer le Concile national destiné à mettre une fin aux réticences des opposants. Le manuscrit du *Mémoire dressé par ordre de M. le Chancelier et présenté aux six commissaires nommés par le roi pour travailler aux préliminaires du Concile national, le 15 juillet 1715*, se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève ¹²⁴ ; le texte en a d'ailleurs été publié ¹²⁵, mais il est assez rare. Ellies Du Pin s'y montre défavorable à la réunion d'un Concile national pour des raisons de principes gallicans. Car c'est au roi à convoquer une telle assemblée, droit que Rome ne veut pas admettre. D'autre part la présidence du Concile par des légats du pape ne serait pas conforme à la tradition gallicane. Encore plus si ceux-ci n'étaient pas de nationalité française. Enfin une telle situation susciterait une infinité de contestations juridiques entre les légats, les parlements, les évêques, qui rendraient la situation très « difficile, dangereuse et préjudiciable à l'Église et l'État » ¹²⁶.

4. Polémiste et iréniste (1715-1719).

Il est vraisemblable que l'impression du *Mémoire* sur le Concile national, contemporaine de la mort de Louis XIV, inaugurerait l'engagement de Du Pin dans une opposition active à la bulle *Unigenitus*, encouragée par le changement de règne ¹²⁷. Nicéron rapporte qu'il « a joué un grand rôle dans les affaires de la Constitution *Unigenitus*. On sait qu'il a été l'âme et l'organe de tout ce qui s'est fait en Sorbonne contre elle, députations, commissions, mémoires, tout passait par lui et il se prêtait à tout » ¹²⁸. Les *Conclusions et censures de la Faculté de théologie* et de manière plus vivante les *Relations des assemblées de*

123. *L'histoire profane depuis son commencement jusqu'à présent*, Paris, 1714, 2 vol. in-12 (Vincent), continué en 1716, 4 vol. in-12 (Vincent).

124. Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 1473, fol. 158 ; copie, ms. 2500, fol. 216.

125. Bibliothèque de la Société des Amis de Port-Royal, fonds Le Paige n° 689. Il est d'ailleurs parvenu à Jacques Basnage, qui a repris pour les attaquer les arguments de Du Pin. J. BASNAGE, *Avis sur le temps d'un concile national en France, ou réponse aux difficultés proposées par M. Du Pin contre ce concile*, s.l., 1715, in-8° ; cf. E.-A. MAILHET, *Jacques Basnage*, p. 52-54.

126. Arguments qu'il renouvelle presque mot à mot dans sa participation aux *Mémoires et réflexions sur la Constitution Unigenitus*, Amsterdam, 1717, in-12. A contraster avec le Mémoire attribué à Du Pin dans [N. LE GROS], *Du Renversement des libertés de l'Église gallicane*, [s.l.], 1716, t. II, p. 465.

127. A la mort de Louis XIV, le Duc d'Orléans devenu Régent fut obligé de s'appuyer sur les jansénistes, J. CARREYRE, *Le jansénisme durant la Régence. La politique janséniste du Régent, 1715-1717*, Louvain, 1929.

128. [NICERON], *Mémoires*, t. II, p. 31.

la *Faculté de théologie* ainsi que l'*Histoire du livre des Réflexions morales* ¹²⁹ ne manquent pas en effet de signaler son nom à chaque occasion importante ¹³⁰. Mais il semble avoir exercé beaucoup plus un rôle respecté de second plan, comme inspirateur et médiateur, que celui de chef ou de tête pensante du mouvement d'opposition. Sa contribution littéraire à cet égard est très caractéristique, elle n'a guère été remarquée, pour être feutrée elle n'en est pas moins efficace. Elle n'est pas très importante en comparaison des milliers de pages imprimées par certains ; mais son ton généralement élevé et l'érudition sur laquelle elle ne cesse de s'appuyer ont du lui susciter une audience certaine.

Le premier titre, *Traité historique des excommunications* pose d'ailleurs une énigme : d'après l'approbation donnée le 20 février 1709, il donne l'impression d'avoir été composé avant la funeste bulle, alors que son contenu semble bien indiquer qu'il a été rédigé quelques années plus tard ¹³¹. Un deuxième volume qui reprend les mêmes thèmes pour les développer sera publié en 1719 ¹³². La plus grande partie du texte est consacrée à une réflexion historico-théologique sur le sens de l'excommunication et la pratique de « l'ancienne Église », pour en souligner l'importance et la rareté. A ce sujet Du Pin n'hésite pas à souligner la condescendance dont les conciles ont usé envers les hérétiques et les schismatiques qui revenaient à l'Église : « on ne leur imposait point ordinairement de pénitence ; on leur a même conservé quelquefois pour le bien de la paix, l'exercice de leur ordre et même la dignité épiscopale afin d'ôter tous les obstacles qui paraissaient s'opposer à leur retour et les attirer par les avantages qu'on leur accordait » ¹³³. Il montre qu'on ne peut excommunier que pour des causes graves et uniquement pour des fins spirituelles. Dans un paragraphe dont on devine l'importance en milieu janséniste ¹³⁴, il traite de « l'excommunication injuste » :

129. *Conclusions et censures de la sacrée Faculté de théologie*, Arch. nat., MM 255 et 256. *Relation des délibérations de la Faculté de théologie de Paris au sujet du prétendu décret du 5 mars 1714*, s.l., 1716, et *Suite de la relation des délibérations de la Faculté de théologie de Paris au sujet des affaires qui ont rapport à la Constitution Unigenitus*, s.l., 1718. [J.-B. CADRY et J.-B. LOUAIL], *Histoire du livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament et de la Constitution Unigenitus*, 4 vol., Amsterdam, 1723-1739.

130. C'est ainsi que dès la nomination de Hyacinthe Ravechet comme Syndic en remplacement de l'abbé Le Rouge, le nouveau syndic se rend au Palais Royal rencontrer le Régent, en compagnie de Du Pin (29 novembre 1715), *Histoire du Livre des Réflexions morales*, t. I, p. 34.

131. *Traité historique des excommunications*, t. I, Paris, 1715, in-12 (Estienne).

132. *Traité historique des excommunications*, t. II, Paris, 1719, in-12 (Estienne).

133. *Ibid.*, t. I, p. 152.

134. Faisant allusion à la proposition 91, condamnée par la bulle *Unigenitus* : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir ».

« Les excommunications véritablement injustes ne nuisent qu'à ceux qui les prononcent et non à ceux qui en sont frappés, et le célèbre Gerson ne craint pas de dire que la doctrine qui enseigne qu'il faut craindre ces excommunications est erronée, contraire aux canons et contre les bonnes mœurs » ¹³⁵.

Arrivant à la pratique contemporaine, après avoir affirmé qu'en « France les sujets du roi ne peuvent être pour cause d'excommunication ni pour toute autre tirés hors du royaume, ni jugés à un tribunal étranger » ¹³⁶, il déclare qu'on peut toujours « appeler comme d'abus d'une sentence d'excommunication, quand il y a quelque nullité dans la procédure ; quand il y a une entreprise de juridiction ; quand elle est contraire aux canons reçus dans le royaume, aux droits et privilèges de l'Église gallicane, aux concordats, édits et ordonnances du roi... » ¹³⁷. Plus radical, le deuxième volume traite surtout des rapports entre la juridiction du pape et celle des évêques, pour reconnaître, on s'en doute, une limite très grande à celle de l'évêque de Rome :

« Si le pape avait droit immédiat sur les fidèles des autres diocèses, ou s'il était comme le prétendent les ultramontains l'ordinaire des ordinaires, les évêques ne seraient plus évêques ; ils seraient dégradés entièrement de leur autorité : le pape successeur de s. Pierre ne serait plus, comme l'était s. Pierre et les autres apôtres, un membre de l'Église sous Jésus-Christ, qui est le chef de l'Église, mais un monarque universel » ¹³⁸.

L'ouvrage comprend un recueil de pièces authentiques et toutes nouvelles destinées à faire « sentir la conformité des usages présents de l'Église gallicane avec la discipline de tous les siècles de l'Église catholique » ¹³⁹.

Cet anti-papalisme militant, Ellies Du Pin le développait à nouveau dans un *Mémoire*, dont il ne semble pas avoir désiré la publication ¹⁴⁰, concernant les difficiles rapports de la Cour de Sicile et de la Cour de Rome, qui apparut en divers endroits en 1716, *Défense de la Monarchie de Sicile contre les entreprises de la Cour de Rome* ¹⁴¹. Ainsi que dans des *Mémoires historiques pour servir à l'histoire des Inquisitions* ¹⁴², où s'inspirant très directement d'un auteur récent ¹⁴³, il

135. *Traité historique des excommunications*, t. I, p. 278.

136. *Ibid.*, t. I, p. 436-438. (Allusion au cardinal de Noailles ?).

137. *Ibid.*, t. I, p. 453.

138. *Ibid.*, Paris, 1719, p. 95. Il reprend l'argumentation classique tirée de Saint-Cyprien.

139. *Ibid.*, t. II, p. 163.

140. L'auteur de la *Préface* le précise bien, sans indiquer la destination du texte.

141. *Défense de la monarchie de Sicile contre les entreprises de la Cour de Rome*, 2 parties en 1 vol., Amsterdam, 1716 (Lucas) ; *Histoire de la monarchie de Sicile, servant de défense contre les intrigues de la Cour de Rome*, Rotterdam, 1718, 2 vol. in-12. Cf. F. I. SENTIS, *Die « Monarchia Sicula »*. Freiburg, 1869. En s'intéressant au dossier, du Tribunal royal, Du Pin développe l'importance d'un gallicanisme royal à usage de pays de chrétienté.

142. *Mémoires historiques pour servir à l'histoire des inquisitions, enrichis de plusieurs figures [avec la Relation de l'inquisition de Goa, par C. Dellon]*, Cologne, 1716, 2 parties en 1 vol. in-12 (Slebus) ; republié plus tard sous le titre, *Histoire des inquisitions...*, Cologne, 1759, 2 vol. in-12 (Marteau).

143. Le père MARSOLLIER, *Histoire de l'inquisition*, s.l., 1693. Cf. *NBAE* 4^o, XIX, p. 341-342.

développe un des aspects les moins reluisants de l'histoire du catholicisme pour en attribuer naturellement les effets aux excès de la puissance papale, montrant par comparaison que « les moyens que l'on utilise en France quoique plus doux et plus accommodés au génie de la Nation et à l'ancien esprit de l'Église, n'en sont pas moins efficaces »¹⁴⁴.

Autre occasion de montrer les funestes fruits de l'ultramontanisme, sa contribution à la censure de l'édition des Conciles du Père Hardouin¹⁴⁵. Après avoir noté le caractère tendancieux de l'épître dédicatoire, qui « fait passer les évêques de France qui ont refusé de recevoir la bulle *Unigenitus*, au moins sans explications, comme des prélats éloignés de la foi », il s'attaque à la table des matières, qui est un recueil de « maximes entièrement opposées à celles de l'Église de France et préjudiciables à l'Église et à l'État ». Et il conclut qu'il « est de l'honneur du roi et du clergé de France qu'on ne donne pas une édition des Conciles [...] dans laquelle il y a plusieurs choses qui dishonorent l'Église de France et la Nation », et dont le pape et les théologiens ultramontains ne manqueraient pas de se prévaloir pour détruire les Droits et Libertés de l'Église gallicane. « Il faut nécessairement, affirme-t-il, que cet ouvrage soit flétri par un arrêt solennel »¹⁴⁶.

Lors de la venue en Sorbonne de quatre évêques opposés à la Constitution et de leur grave appel au concile (mars 1717), son attitude reste typique ; c'est en spécialiste qu'il approuve leur comportement et le contenu de leur appel, comme conformes à la tradition ancienne de l'Église :

« M. Du Pin, opinant, dit qu'il avait lu bien des actes en sa vie, mais qu'il n'en avait pas vu de si sages et de si mesurés »¹⁴⁷.

Comme la majorité des docteurs de la Faculté, il adhère à la démarche des évêques, mais sans s'empresse (son nom ne figure pas dans le registre qui a recueilli les premières signatures)¹⁴⁸. Et n'est-il pas aussi une manière d'opposition aux partisans de la bulle, ce *Traité*

144. *Mémoires historiques*, p. 112. Comme preuve de cette efficacité, il fait explicitement allusion au traitement « doux » des protestants français...

145. Le père Hardouin, jésuite, avait été chargé par l'assemblée du clergé de 1685 de revoir la collection des conciles du P. Cossart, 1671-1672. Il avait publié la *Conciliorum collectio regia maxima*, Paris, 1715, 11 vol. in fol. [Voir H.-J. MARTIN, *Livre, pouvoir et sociétés à Paris au XVII^e siècle*, Genève, 1969, t. II, p. 831]. L'esprit anti-gallican du recueil avait profondément déplu, et l'on avait décidé de le revoir. Les avis de la commission de censure se trouvent à la Bibliothèque Nationale, collection Joly de Fleury, vol. 1482. Une copie du mémoire de Du Pin est conservée à la Bibl. nat., ms. n.a.fr. 21155, fol. 310-316. Il a été publié par la *Gazette d'Amsterdam*, n° VII et IX de janvier 1716. Voir aussi C. P. GOUJET, *Suite de la Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, du XVIII^e siècle*, t. I, p. 28-29 ; ainsi que l'*Histoire du Livre des Réflexions morales*, t. I, p. 733-737.

146. *Gazette d'Amsterdam*, VII (24 janvier 1716), verso.

147. *Histoire du Livre des Réflexions morales*, t. I, p. 900.

148. Arch. nat., MM 256, p. 27 ; mais il est sur l'acte d'appel (imprimé) de la Faculté : Arch. nat., M^e 9b, n° 106-107.

*philosophique et théologique de l'Amour de Dieu*¹⁴⁹, paru vers cette même époque, qui s'attaque à la fois aux moralistes relâchés et aux « nouveaux mystiques » ? Son but est ici de s'appuyer pour les développer sur les censures de la Faculté de théologie de Paris (juillet 1716), contre l'enseignement d'un docteur de la Faculté de Reims, nommé Le Roux. Le livre est divisé en quatre parties, traitant successivement de la nature de l'amour en général, de l'amour de Dieu, de l'amour du prochain, de la nécessité de l'amour de Dieu dans les sacrements du Baptême et de la Pénitence, qui est bien évidemment son point principal. Outre la question essentielle de la suffisance de l'attrition, où une fois de plus il se montre extrêmement modéré, l'auteur élargit son propos en traitant des « faux mystiques » qui prêchent l'amour pur et désintéressé de Dieu. Il fait là allusion au quiétisme, « ce système chimérique, insoutenable, contraire aux commandements de Dieu, à la tradition de l'Église et à la pratique continuelle des plus grands saints et des plus parfaits chrétiens. Ce système est aussi manifestement contraire aux plus simples lumières de la raison et renverse les idées que nous avons et devons avoir de Dieu et de nous même. Enfin il est opposé aux promesses de l'Ancien Testament, à celles du Nouveau, à l'Évangile, aux décisions de l'Église »¹⁵⁰. Malgré son ton mesuré et la richesse de son appareil justificatif, le livre de Du Pin ne pouvait laisser indifférent les « nouveaux théologiens » qu'il attaquait ; l'un d'eux, un chanoine de Reims, nommé Claude Pelletier, se sentit particulièrement visé, il publia anonymement une *Dénonciation aux Évêques catholiques*¹⁵¹, qui fut supprimée par le Parlement¹⁵². Ce libelle est sans intérêt, sauf qu'il provoqua une réponse du docteur de Sorbonne, et lui permit ainsi de préciser sa doctrine de la grâce et de la justification. A bien des égards la *Continuation du Traité de l'Amour de Dieu, contenant une réponse à un libelle injurieux, calomnieux et séditieux*¹⁵³ est un texte de première importance. Par son contenu théologique dont la concision n'est pas le moindre avantage, par son style aussi, plus personnel et plus direct, qui, comme les autres *Réponses* où il se livre davantage, laisse transparaître quelques traits d'une personnalité toujours un peu mystérieuse¹⁵⁴.

149. *Traité philosophique et théologique sur l'Amour de Dieu, dans lequel on établit et l'on explique les vérités catholiques contre les erreurs de quelques nouveaux théologiens*, Paris, 1717, in-8° (Vincent). Un livre très proche des idées de Bossuet, selon J. LEBRUN, *La Spiritualité de Bossuet*, Paris, 1972, p. 680, n. 114.

150. *Traité*, p. 558-687.

151. *Dénonciation du Traité philosophique et théologique de M. Du Pin sur l'Amour de Dieu aux Évêques catholiques*, s.l., 1717.

152. Arrêt de la Cour de Parlement qui ordonne la suppression d'un libelle intitulé *Dénonciation ...* du 17 décembre 1717. (Imprimé à Paris, Muguet, 8 p., in-4°, Arch. nat., AD 548, n° 35.)

153. *Continuation du Traité de l'Amour de Dieu contenant une réponse à un libelle injurieux, calomnieux et séditieux intitulé Dénonciation...*, Paris, 1717. L'opuscule comprend 31 pages très serrées, in-8° (Vincent).

154. Ainsi sa réponse aux remarques des Pères de Saint Vannes (note 19), ou ses Rétractations (n. 59 et n. 89), et plus loin la réponse aux critiques de l'*Europe Savante*.

Directement liés à la querelle de l'*Unigenitus*, les textes plus courts de Du Pin qu'on a pu identifier sont au nombre de quatre. Une *Lettre adressée à l'auteur de la nouvelle relation de ce qui s'est passé dans les assemblées de Sorbonne au sujet de l'enregistrement de la bulle Unigenitus*¹⁵⁵, qu'il a été chargé par la Sorbonne de rédiger pour rétablir la vérité des faits et défendre l'honneur de la Faculté et de chacun de ses docteurs ; une *Dénonciation à M. le Procureur général d'un libelle injurieux aux Évêques*, à S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, intitulé *Mémoire pour le corps des évêques qui ont reçu la Constitution Unigenitus*¹⁵⁶ ; une *Réponse à un écrit qui a pour titre « Mémoire présenté par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques à Monseigneur le Régent »*¹⁵⁷, qui sont deux attaques ponctuelles ; et surtout les *Mémoires et réflexions sur la constitution Unigenitus de Clément XI, avec plusieurs lettres très curieuses de quelques évêques contre cette bulle, et deux mémoires*¹⁵⁸, où il développe et illustre avec la même argumentation ses griefs contre la bulle. Tous ces écrits sont plus représentatifs d'une attitude gallicane que janséniste. Dans ce sens on peut élargir le contenu de son œuvre polémique et compter comme faisant partie de son attitude d'opposition à la « Cour de Rome » des entreprises de portée plus générale. Ainsi le recueil publié en 1717 par la Faculté de théologie, dont il est le principal responsable et l'éditeur, *Censures et Conclusions de la sacrée Faculté de théologie de Paris, touchant la souveraineté des rois*¹⁵⁹ qui est un corpus de tous les textes défendant l'autonomie du pouvoir royal contre toutes les doctrines opposées, jusqu'aux six articles votés par la Sorbonne en juillet-août 1717¹⁶⁰.

155. *Lettre adressée à l'auteur de la nouvelle relation de ce qui s'est passé dans les assemblées de Sorbonne au sujet de l'enregistrement de la bulle Unigenitus*, Paris, 1716.

156. *Dénonciation à M. le Procureur général d'un libelle injurieux aux évêques, à S.A.R. Monseigneur le duc d'Orléans, intitulé Mémoire pour le corps des évêques qui ont reçu la Constitution Unigenitus*, s.l., s.d., cf. *Histoire du Livre des Réflexions morales*, I, p. 509-570. Ce texte fut bientôt suivi d'un arrêt du Parlement (du 4 avril 1716) qui ordonnait que « ce libelle serait et demeurerait supprimé ».

157. *Réponse à un écrit qui a pour titre, Mémoire présenté par plusieurs cardinaux, archevêques et évêques à Monseigneur le Régent*, Paris, 1717. Ce texte a pu être situé à la bibliothèque de la Sorbonne (V 19 HF), il existe sans aucun doute d'autres documents semblables difficilement identifiables.

158. *Mémoires et réflexions sur la Constitution Unigenitus de Clément XI avec plusieurs lettres très curieuses de quelques évêques contre cette bulle et deux mémoires*, Amsterdam, 1717. Le texte de Du Pin fait preuve d'un gallicanisme particulièrement incisif. Selon Joseph DEDIEU, dans Victor CARRIÈRE, *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, Paris, 1936, t. III, p. 574, c'est un des meilleurs exemples de « l'identification de la cause des appelants avec la cause même de l'Église gallicane ».

159. *Censures et conclusions de la sacrée Faculté de théologie de Paris touchant la souveraineté des rois, la fidélité que leur doivent leurs sujets, la sûreté de leurs personnes, et la tranquillité de l'État*, Paris, 1717 ; 2^e édition révisée, Paris, 1720, in-4^o (Delespine). Arch. nat., MM 256, p. 47-48.

160. Les six articles votés par la Faculté en juillet-août 1717, pour « affirmer le royalisme de la majorité janséniste », selon P. FÉRET, *La Faculté de théologie de Paris*, p. 123-126, se trouvent aux Arch. nat., MM 256, p. 49, et dans les *Censures et conclusions* (1720), p. 446-447.

On notera sa participation à la commission de Sorbonne chargée d'étudier le cas du chapitre d'Utrecht qui en difficulté avec Rome cherchait à faire ordonner en France des clercs pour le service du diocèse. Le docteur Du Pin est nommé parmi les érudits qui reconnaissaient la valeur juridique des lettres dimissoriales signées par les chanoines jansénisants¹⁶¹. Enfin, et on imagine volontiers la satisfaction que cela a dû lui procurer, Du Pin s'est trouvé en 1718 faire partie des experts consultés par le duc de Saint Simon pour tâcher de remédier au refus des bulles opposé par Rome à la mauvaise volonté française concernant la Constitution¹⁶². Les rapports circonstanciés qu'il a fournis se retrouvent dans toutes les archives importantes, une fois encore il mettait sa culture — et son imagination — au service de la fidélité à l'idéal gallican dont il se savait un représentant éminent. Ne conseille-t-il pas de « requérir et sommer le pape de satisfaire de sa part au Concordat en donnant les bulles aux nommés par le roi et en cas de refus, d'y pourvoir suivant le droit commun en faisant ordonner les nommés évêques et archevêques par le métropolitain ou par le plus ancien évêque de la province (...) suivant l'ancien usage. Et ajoute-t-il :

dans les circonstances présentes, S. A.R. Mgr le duc d'Orléans, Régent du royaume ne peut mieux se disculper des décisions qui seront faites au Conseil de régence de l'affaire dont il s'agit qu'en consultant la faculté de théologie de Paris et les autres facultés de théologie et universités du royaume, leur approbation donnera un grand poids à la résolution du conseil et le mettra à couvert des reproches et des récusations qui pourraient être faites soit de la part de la Cour de Rome, soit par des malveillants du royaume.

Le clergé étant intéressé dans cette cause, on ne peut s'adresser à lui, il n'y a que les facultés de théologie, qui n'ayant aucun intérêt à la chose puissent donner avec liberté et sincérité leur avis qui calmera les esprits et

161. Confirmant ainsi une décision de l'université de Louvain du 25 mai 1717. Sur cet épisode se référer au *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XV, col. 2401 (« Utrecht »), G. LECLERC, *Zeger-Bernard Van Espen (1646-1728) et l'autorité ecclésiastique*, Zurich, 1964, p. 95-96 ; M. NUTTING, *La vie et l'œuvre de Zeger-Bernard Van Espen*, Louvain, 1969, p. 436-438 ; J.-A. TANS, *Pasquier Quesnel et les Pays-Bas*, Paris-Groningue, 1960, p. 594 (lettre de L. Boursier à P. Quesnel). Textes dans le *Supplementum ad varias collectiones operum Cl. Viri Z.-B. Van Espen...*, Bruxelles, 1769, p. 210-211. On trouve le nom de Du Pin dans un premier recueil de signatures datées du 18 octobre 1717.

162. Une arme classique de la part de Rome dans les conflits avec le pouvoir séculier. L'histoire de ce refus des bulles a été relatée par Saint-Simon, qui y prit une part importante (*Mémoires*, éd. BOISLILE, Paris, 1924, t. XXXIII, p. 154-159). Le dossier se trouve aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères, Mémoires et documents, Rome, t. 93. (Copies : Bibl. nat., ms. fr. 23485 ; Bibl. Mazarine, ms. 2205, n° 2 et 4). Voir J. CARREYRE, *Le jansénisme durant la Régence*, t. II, Louvain, 1932, p. 29-31. Le mémoire de Du Pin a été publié dans le *Supplementum ad varias collectiones operum Cl. Viri Z.-B. Van Espen...*, p. 254-280. Assez curieusement on trouve exactement la même argumentation que Du Pin, utilisant les mêmes exemples, dans un « Mémoire pour faire voir que les informations de vie et de mœurs de ceux que le Roi nomme aux évêchés doivent être faites par les ordinaires », publié dans [N. LANGLET DU FRESNOY], *Commentaire de M. Dupuy sur le traité des Libertés de l'Église gallicane de M. Pithou*, Paris, 1715, t. I, p. 19-40. *Histoire ecclésiastique du XVII^e siècle* (Du Puy), t. I, p. 623.

mettra le Régent et le Conseil de régence à couvert des traits qui pourraient être portés contre eux par la Cour de Rome »¹⁶³.

Mais l'affaire s'arrangea sans lui, et une fois encore il n'en retira pas grand chose, au témoignage du célèbre mémorialiste, qui y vit « un étrange exemple de la conduite de notre Cour, qui dans les temps de brouillerie avec Rome se servit avantageusement de sa plume, puis le laissa manger aux poux »¹⁶⁴. Il en fut de même pour ses frais, si l'on en croit la lettre qu'il fit parvenir au duc de Saint Simon¹⁶⁵.

Jusqu'à la fin de sa vie, son opposition à la Constitution est restée ferme et même franchement provocante¹⁶⁶. On sait par plusieurs témoignages qu'il a rédigé un dernier livre entièrement consacré à la réfutation des *Avertissements* de Languet de Gergy, l'archevêque de Sens. La saisie du volume déjà imprimé fut présentée à Rome comme un signe de la bonne volonté du gouvernement de la Régence¹⁶⁷. Symbolique de l'engagement de toute une vie, et le geste qu'il accomplit en pleine Sorbonne, alors qu'il se sent déjà bien malade :

« Dans l'assemblée du 1^{er} avril [1719], M. Du Pin, célèbre docteur présenta à la Faculté une déclaration par écrit et signée de lui dans laquelle il expose qu'ayant approuvé le livre des *Réflexions Morales* en 1687 avec quatre de ses confrères, dont il ne reste plus en vie que M. Hideux syndic, il avait révoqué son approbation en 1713 pour le bien de la paix et nullement en raison de la doctrine. Puis il ajoute : « Maintenant que je vois appro-

163. Réponse à la 5^e question posée par Saint-Simon : « Que convient-il faire et de quelle procédure doit-on user pour obliger le pape de donner des bulles ? » A. E., Mémoires et documents, *Rome*, t. 93, fol. 68 et 70.

164. SAINT-SIMON, *Additions au Journal de Dangeau*, t. XVIII, p. 59, et *Mémoires*, t. XXXVI, p. 240.

165. A. E., Mémoires et documents, *Rome*, t. 93, fol. 127-128, du 23 mai 1718 : « Je vous envoie tous les mémoires que j'ai dressés sur l'affaire dont il était question. Je les ai fait copier par un écrivain. Je vous prie de le récompenser, sinon je serai obligé de le faire... ».

166. Le 8 octobre 1718, il signe avec les autres prêtres de sa paroisse Saint-André-des-Arcs, une adhésion à l'Acte d'Appel du cardinal de Noailles des Lettres *Pastoralis Officii* (Arch. nat., L 16 n^o 20) ; le 18 octobre, il signe l'Appel de la Faculté de théologie (Arch. nat., L 16 n^o 132, fol. 12) ; le 22 octobre, il signe et authentifie une consultation de la même faculté, déclarant la nullité des censures portées contre ceux qui ont appelé ce la bulle *Unigenitus* (Arch. nat., L 16, fol. 204⁶⁻⁹).

167. A. E., Mémoires et documents, *Rome*, t. 48 (Annales de la Constitution *Unigenitus*, par Le Dran, t. VIII), citant une lettre de Dubois au cardinal de la Trémoille, du 14 juin 1719 : « Je sais qu'il devait paraître dans peu de temps un ouvrage considérable d'un auteur qui a beaucoup de réputation dans le clergé (le feu docteur Du Pin, son ouvrage était déjà imprimé) dont l'objet était de refuter ceux que l'évêque de Soissons a donnés au public », p. 250. Cette lettre de Dubois se trouve aux A.E., Correspondance politique, *Rome*, 597, fol. 187. « C'était un grand ouvrage et qui aurait sans doute attiré l'attention du public ; il était même déjà imprimé ». Il n'a pas été possible de retrouver l'ouvrage en question ; on avait songé à la *Réponse au premier avertissement [de M. Languet de Gergy]*, imprimée en 1719 et publiée en 1721, 4 t. en 5 vol., mais d'après J. CARREYRE, *Le jansénisme durant la Régence*, t. II, p. 97, l'auteur en est N. Petitpied. Peut-être s'agit-il tout simplement du *Traité philosophique et théologique de la Vérité* [voir plus bas note 178], dont J.-P. Goujet nous dit que « l'impression en fut commencée et peut-être achevée de son vivant », *Continuation de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, Paris, 1736, t. I, p. 128.

cher le temps de mon sacrifice et la fin de mes jours, pour décharger ma conscience avant que de mourir, après avoir lu de nouveau le livre des *Réflexions morales* et tous les écrits qui ont été faits de part et d'autre sur ce sujet, je déclare que je ratifie l'approbation de ce livre que je donnai le 21 février 1687 ».

« Il ajoute qu'il suit en cela l'exemple de M. l'évêque de Boulogne qui avait permis depuis son appel la lecture de ce livre qu'il avait défendue auparavant.

La Faculté donna à M. Du Pin l'acte de cette déclaration comme il le demandait, dans l'assemblée suivante »¹⁶⁸.

Comportement qu'on ne manqua pas de taxer d'inconstance : « En mandant cette nouvelle au cardinal de Noailles, M. Le Moyne lui dit : ' je ne désespère point de voir encore la rétractation de cette dernière rétractation, Le vent peut changer et fera changer la girouette ' »¹⁶⁹.

En réalité, il s'agit surtout d'un geste individuel qui suggère la dignité de son auteur et son attachement à la Vérité, « que les hommes ne peuvent trahir ou abandonner dans les occasions où ils sont obligés de la défendre, que leur conscience ou leur honneur ne le leur reproche »¹⁷⁰. « J'ai fait cet acte pour l'acquit de ma conscience », écrit-il au Père Quesnel le 13 avril 1719 en lui faisant parvenir une copie du document¹⁷¹.

Une certaine fierté, un plaisir évident de provoquer, caractéristique du personnage ne sont pas à exclure, suggérés par ses confidences à son éminent correspondant l'archevêque de Cantorbéry à qui il fait part de sa démarche :

« Videbis ex hoc me officio non defuisse, quantum vis inimicorum minis ac machinationibus terrari potuissem. Ea est mens mea ut quantum volent saeviant inimici, et qui volent deferent, mihi semper propugnare in animo est, ac inimicis patientiam et amicis gratum animum praestare »¹⁷².

Et cette dernière action très significative éclaire deux ouvrages rédigés autre 1716 et 1718, trop généraux pour entrer dans une catégorie particulière, mais qui permettent de mieux saisir la profondeur de sa vision intellectuelle et la générosité de ses motivations. La *Méthode pour étudier la théologie, avec une table des principales questions à examiner et à discuter dans les études théologiques et les principaux ouvrages*

168. *Histoire du Livre des « Réflexions morales »*, II^e partie, p. 278-279. Arch. nat., MM 256, *Conclusions et censures de la sacrée Faculté de théologie*, p. 200-201. Le texte latin a été publié par l'*Europe Savante*, t. IX, mai-juin 1719, p. 317-318.

169. Dom V. THUILLIER, *Histoire de la Constitution Unigenitus*, Bibl. nat., ms. n.a.fr. 17735, fol. 467.

170. [L. E. Du Pin], *Traité philosophique et théologique de la Vérité*, Utrecht, 1731, p. 107.

171. Louis Ellies Du Pin à Pasquier Quesnel, 13 avril 1719. Arch. d'Amersfoort, P.R. 1025.

172. Louis Ellies Du Pin à William Wake, *Archiepiscopi Wake Epistolae*, Christ Church Library, Oxford, t. XXV, fol. 136. Il fait aussi parvenir une copie de son acte à l'archevêque de Cantorbéry.

sur chaque matière¹⁷³ représente de l'aveu même de son auteur une nouveauté, puisque jusqu'à lui personne n'a essayé de réfléchir sur la science théologique d'une manière aussi compréhensive. Il reconnaît s'être inspiré du *Traité des études monastiques* de Dom Mabillon¹⁷⁴, mais en reprenant le sujet « dans un plus grand détail que ce savant religieux n'avait fait et l'on y ajoute des avis et des réflexions que l'on croit qui ne seront pas inutiles à ceux qui veulent étudier la théologie »¹⁷⁵. Le volume présente d'abord une *thématique* où passant en revue les principales questions à examiner, il donne des conseils de lecture, sans oublier ses propres ouvrages chaque fois qu'il peut les placer. On note l'éclectisme de ses suggestions, où il n'hésite pas à proposer des titres d'auteurs protestants lorsqu'il juge leur œuvre digne d'intérêt¹⁷⁶. Il parcourt ensuite les différentes étapes de la *méthode* théologique prenant comme point de départ son articulation entre l'Écriture et la Tradition, commentant l'utilité des diverses sciences qui peuvent servir, la philosophie, l'histoire, la « science des langues » et d'autres sciences profanes, suggérant une progression graduée de la formation théologique, aux détails très précis.

Si l'on ne mentionne que pour mémoire divers travaux d'édition¹⁷⁷, et comme on se réserve d'étudier dans son contexte particulier sa *Bibliothèque des auteurs séparés de la communion romaine*, il reste à présenter un dernier volume de Du Pin, composé vraisemblablement en 1718, qui a les apparences d'un « testament intellectuel », le *Traité philosophique et théologique de la Vérité*¹⁷⁸. Commençant par une réflexion philosophique sur le concept, qu'il définit : « la conformité avec la Loi éternelle et l'existence des choses d'ici-bas », et dont il précise les diffé-

173. *Méthode pour étudier la théologie, avec une table des principales questions à examiner et à discuter dans les études théologiques et les principaux ouvrages sur chaque matière*, Paris, 1716, in-12 (Coustelier).

174. Dom J. MABILLON, *Traité des études monastiques*, Paris, 1691.

175. *Méthode pour étudier...* Avertissement [s.p.].

176. Ainsi le *Traité de la vérité de la Religion chrétienne* d'Abadie, le *De cultibus* de Daillé.

177. Il a revu la traduction française du *Rationarium temporum* de D. PETAU, [Abrégé chronologique de l'histoire universelle, Paris, 1715, 5 vol. in-12] et l'*Histoire du règne de Louis XIII* de J. Lecoinge « qui demeurait avec lui » [Grand Dictionnaire de Moreri, t. VIII, p. 362], Paris, 1716-1717, 5 vol. in-12 (Montalant), rassemblant aussi un *Recueil de pièces concernant l'histoire du règne de Louis XIII*, Paris, 1716-1717, 4 vol. in-12. L'abbé J. de Veyrac a terminé et publié son *Histoire des révolutions d'Espagne*, Paris, 1724, 5 vol. in-12. On a aussi publié séparément, extraite des volumes historiques de la *NBAE XVI^e*, une *Histoire du Concile de Trente*, Bruxelles, 1721, 2 vol. in-8° (Serstevens). On notera enfin avec curiosité deux titres anglais : *Motives and reasons in defence of Cardinal de Noailles... his appeal to a general council...*, London, 1718, in-8° [60 p.], conservé à la Folger Library de Washington, D.C. ; ainsi qu'un *Evangelical History, or the life of our blessed Saviour Jesus-Christ... Englished by a divine of the Church of England, with additions*, London, 1764, in-8° (Childe). Le premier titre est la traduction d'une lettre adressée à un correspondant italien pour défendre la cause gallicane ; le second semble une adaptation de la partie néo-testamentaire de l'*Histoire de l'Église* (n. 113).

178. *Traité philosophique et théologique de la Vérité*, [terminé et publié par Dom Perrault], Utrecht, 1731. Écrit en 1718 d'après Goujet, in-12, (Lefebvre).

rentes articulations, il dénonce le probabilisme et la casuistique moderne, pour conclure que « la recherche de la Vérité est nécessaire à tous les hommes pour faire leur Salut »¹⁷⁹. Sa grande culture historique lui permet d'appuyer ses affirmations sur de nombreux exemples empruntés aux situations les plus diverses. Même pour l'amour de la paix, conclut-il, on ne saurait sacrifier la Vérité :

« c'est une indifférence criminelle de laisser nos frères dans l'erreur ou dans l'illusion, lorsqu'en leur faisant connaître la Vérité on peut leur découvrir les voies du Salut et les préserver des chutes funestes auxquelles leur aveuglement ou leur corruption les expose »¹⁸⁰.

Cette dernière citation paraît résumer à merveille les préoccupations qui ont été celles de toute une vie de recherche et de production littéraire, aussi bien que d'actions diverses, parfois assez risquées, au service de la paix et de la vérité. Engagement très personnel pour la défense de la doctrine authentique au sein de l'Église de France partagée par la querelle janséniste, démarches plus originales qui l'amènent à s'intéresser à diverses reprises aux chrétiens séparés de l'Église romaine.

Un tel état d'esprit n'étonne guère chez un homme aussi pétri des maximes gallicanes et défenseur acharné de l'antique discipline de l'Église, n'est-ce pas la façon la plus évidente de reconstituer l'image de la chrétienté primitive ? Plus surprenante est la manière dont il a mis en pratique son intérêt pour la réunion, en s'ouvrant successivement à l'orthodoxie et à l'anglicanisme, en abordant aussi l'érudition réformée avec beaucoup de bienveillance.

La participation de Louis Ellies Du Pin au groupe des 19 docteurs qui lors de la visite en Sorbonne du Tsar Pierre I^{er} lui remirent un *Mémoire sur la réunion de l'Église de Russie à l'Église latine* est mentionnée par l'article nécrologique que l'éphémère *Europe savante* lui a consacré sous la plume du Génovéfain Pierre-François Le Courayer¹⁸¹. On ne sait rien de plus sur le rôle particulier qui a pu être le sien ; mais on peut rappeler le curieux épisode :

« Pierre I^{er}, empereur de Russie, étant venu à Paris en 1717, visita tout ce que cette ville renferme de curieux. Il alla en Sorbonne, et comme il parcourait la bibliothèque avec quelques docteurs qui lui faisaient remarquer

179. *Ibid.*, p. 39 et 98.

180. *Ibid.*, p. 156.

181. *L'Europe Savante*, t. IX, Mai-Juin 1719, p. 315 fait une allusion très significative à sa capacité « à former des projets de réunion, s'il y avait eu lieu d'en espérer quelque une de la part des Communions étrangères. C'est ce qui lui avait attiré le commerce de plusieurs savants de différents pays. Et on sait que M. l'archevêque de Cantorbéry l'a honoré de plusieurs lettres par l'estime qu'il faisait de sa modération et de son jugement. Ce fut encore pas ces mêmes vues que, pendant le séjour du Czar à Paris, il fut consulté sur quelques projets de réunion, trop heureux si ses faibles efforts pour un si grand ouvrage eussent ouvert des voies de conciliation ».

ce qu'elle renfermait de plus intéressant, ils firent tomber la conversation sur la réunion de l'Église de Russie à l'Église latine, et l'assurèrent que cette réunion n'était pas aussi difficile qu'elle pouvait le paraître : d'abord que l'Église grecque aurait la liberté de conserver la plupart de ses pratiques, et que quant aux choses de Foi, la question ramenée à son véritable état s'éclaircirait aisément.

Sur l'invitation de l'Empereur, les docteurs rédigèrent un Mémoire, qu'ils devaient lui remettre avant son départ qui était très prochain. Ils se hâtèrent de le dresser. Après avoir établi les points de croyance convenus de part et d'autre, ils en venaient aux articles qui séparaient les deux Églises. Rien n'empêcherait disaient-ils, que les Russes ne retinssent leur discipline de consacrer du pain levé, pourvu qu'ils reconnussent la validité de la consécration qui se fait avec du pain sans levain. Ils établissaient la primauté du pape comme de droit divin, et cherchaient à tranquiliser les Russes sur la crainte qu'ils pourraient avoir, qu'en reconnaissant cette primauté, ils ne perdissent les droits et privilèges de leur Église. D'ailleurs les docteurs s'expliquaient à ce sujet suivant les principes de l'Église gallicane.

Sur la procession du Saint-Esprit, ils observaient que ce n'était pour ainsi dire, qu'une dispute de mots. Leur écrit finissait par des réflexions sur le malheur des schismes et sur l'avantage qui résulterait de part et d'autre d'une réunion sincère. Ce mémoire fut signé de dix-neuf docteurs. L'auteur en était Boursier, un des arcs-boutants de la Sorbonne de ce temps là et qui engagé malheureusement dans de tristes querelles, consacra à ces misérables controverses les talents qu'il eût pu rendre utiles à l'Église. Les autres signataires étaient aussi tous appelants » ¹⁸².

Une copie latine de ce mémoire a pu être située dans les archives Languet à Sens ¹⁸³, P. Féret en a présenté un résumé en français dans son ouvrage sur les docteurs de Sorbonne ¹⁸⁴. Ce document est bien représentatif d'une approche particulière aux gallicans, on la retrouvera dans la correspondance anglicane de Du Pin, il la manifestait déjà avec originalité dans sa *Bibliothèque des auteurs séparés de la communion romaine*.

L'ouverture de la *Nouvelle Bibliothèque* aux écrivains non-catholiques représentait pour Du Pin l'aboutissement logique de son entreprise d'histoire des idées religieuses depuis les origines du christianisme ; elle aurait dû conférer à l'ensemble une exhaustivité qui en augmenta la valeur. C'était une décision originale et courageuse, et l'on ne peut que regretter que le résultat n'ait guère atteint la qualité des volumes précédents ; sa médiocrité, au contraire, a nui à la réputation de l'écrivain. Pour réussir cette nouvelle tâche, il eut fallu lui consacrer beau-

182. P.-F. PICOT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 2^e éd., Paris, 1815, p. 127-133. Il reprend les détails donnés par L. BOURSIER, *Histoire et analyse du livre de l'action de Dieu sur la créature*, Paris, 1753, qui a inspiré M. TABARAUD, *Histoire critique des projets d'union*, Paris, 1821, 2^e éd., p. 229-231, ainsi que P. PIERLING, *La Sorbonne et la Russie*, Paris, 1882, p. 21-37.

183. Archives de la Bibl. mun. de Sens, fond Languet de Gergy, tome V, n^o 7, *De concilianda Ecclesia Magnae Russia cum Ecclesia latina*, 9 juillet 1717, 16 p. ms.

184. Pierre FÉRET, *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, t. VI, XVIII^e siècle, Paris, 1909, p. 331-335 ; cf. aussi à la p. 5, récit de la visite du tsar à la Sorbonne.

coup plus de recherches que le docteur n'était capable de le faire. On peut aussi imaginer que, malgré l'abondance de ses sources, il n'avait pas à sa disposition bien des ouvrages, condamnés à la rareté par leur caractère hétérodoxe. Son choix des auteurs et des œuvres paraît plus dicté par les circonstances et par leur disponibilité, que correspondre à une réflexion délibérée ; d'où certains raccourcis, certaines lacunes qui ont disqualifié l'ensemble. Il semble aussi que son parti-pris, très remarquable et en soi très louable, d'éviter toute polémique en se contentant de rapporter les faits et les idées, tout en cherchant à conserver une perspective catholique, ait contribué à stériliser le travail, le limitant à des exposés assez secs, où l'auteur a évité, sans trop y réussir, de marquer des jugements trop personnels. L'ouvrage devait comprendre cinq ou six tomes, mais la mort du théologien l'a arrêté au second ¹⁸⁵. Il avait été préparé dès 1704 par une *Table* (qui constituait le tome IV de la *Table des auteurs ecclésiastiques*), où il expliquait déjà avec adresse la nécessité, pour le bien de l'érudition, de compter les auteurs hérétiques parmi les auteurs ecclésiastiques ¹⁸⁶. Arguments classiques, mais sans doute peu convaincants, puisqu'il jugera nécessaire de les exposer à deux reprises, en les amplifiant ¹⁸⁷.

L'ouvrage, dont le titre est à remarquer, suit le modèle assez souple qui a fait ses preuves avec la *Nouvelle Bibliothèque* : présentation chronologique des auteurs et des œuvres, replacées dans leur cadre historique ; dans ce cas particulier, il les distingue selon « cinq différentes classes de novateurs » ¹⁸⁸. Le programme est alléchant mais, est-ce le temps qui lui manque ou la prudence qui le retient, toujours est-il qu'il ne s'attarde guère aux personnages et aux faits importants ; il est vrai qu'il leur a souvent accordé une place de choix dans la partie narrative de la *Bibliothèque* ¹⁸⁹.

Les critiques les plus acerbes vinrent de la jeune *Europe Savante* ¹⁹⁰. Le procédé est simple : il suffit d'épingler quelque erreur ou quelque imprécision de taille, de la développer, de l'amplifier, pour jeter adroitement le discrédit sur l'ensemble de l'œuvre. L'auteur qui ne se nom-

185. GOUJET, *Suite de la NBAE XVIII^e*, t. I, p. 119.

186. *Table universelle des auteurs hérétiques du XVI^e et XVII^e siècles, et de leurs ouvrages. Tome IV de la Table universelle*, Paris, 1704. L'intéressante étude de M. YARDENI, « Hérésie et histoire à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle », dans M. YARDENI éd., *Modernité et non-conformisme en France à travers les âges*, Leiden, 1983, p. 56-66, est à compléter par l'aspect constructif de l'œuvre de Du Pin.

187. *Bibliothèque des auteurs séparés de la communion de l'Église romaine, du XVI^e et du XVII^e siècles*, Paris, 1718-1719, 4 vol. in-8° (Pralard) ; t. I, p. 2 [Avertissement] et t. I, partie seconde, p. 397-398.

188. *Bibliothèque des auteurs séparés*, t. I, p. 3.

189. Et très spécialement l'*Histoire de l'Église et des auteurs ecclésiastiques du XVI^e siècle*, deux premiers volumes (*NBAE XVI^e*).

190. Les *Mémoires de Trévoux* (février 1720, p. 283-332, et mars 1720, p. 490-539), ont attendu la mort de l'auteur pour l'accuser de combler d'éloges les fondateurs des différentes sectes protestantes, mettant en cause « sa critique si hardie et peut sûre, [...] ses vols, ses pillages sans honte et sans scrupule des auteurs qui l'accroissent, catholiques et hérétiques, mais plus ordinairement ces derniers ».

mais point était allé plus loin encore, non content de signaler quelques passages suspects, il s'en prenait directement à l'écrivain :

« Il a toujours la même rapidité dans la composition, même légèreté dans le style, même modération dans les sentiments, même discernement dans les jugements, même précipitation dans les examens, même inexactitude dans les faits, c'est toujours M. Du Pin lui-même ».

Maniant la raillerie avec une certaine lourdeur, le critique mettait en doute l'honnêteté du docteur « quand M. Du Pin a eu le bonheur de tomber sur de bons Mémoires, on peut compter sur les faits qu'il rapporte, autrement non »¹⁹¹. Une véhémence mise au point presque aussi dure revient dans le second volume des *Auteurs séparés* où, sur un ton outragé, la réputation littéraire de Du Pin est défendue¹⁹². Provoquant inévitablement les insolences de l'auteur anonyme de l'*Europe Savante* :

« On avait dit que quand M. Du Pin avait eu le bonheur de tomber sur de bons Mémoires, on pouvait compter sur les faits qu'il rapporte et non autrement. Cette réflexion suivait naturellement des remarques que l'on avait fait. On n'avait eu d'autre intention en la faisant que de marquer, que quand M. Du Pin travaillait d'après des auteurs exacts, comme Bayle et quelques autres, il nous donnait lui-même quelque chose d'assez exact. L'auteur prend cela au criminel et s' imagine qu'on a prétendu dire qu'on lui fournissait des Mémoires. Mais qu'il se rassure, on lui rend toute la justice qu'il peut exiger et l'on fait profession de reconnaître à l'exactitude de son ouvrage que lui seul y a mis la main »¹⁹³.

La mort de Du Pin a arrêté une polémique plutôt stérile, où s'expriment cependant en termes assez crus des jugements que d'autres érudits plus modérés ne devaient manquer de porter en privé sur la « précipitation » et l'honnêteté intellectuelle du docteur... Il s'endormira dans la paix ignorant jusqu'au bout l'identité de son contradicteur, qui n'était autre — ironie des circonstances — que son futur successeur dans les amitiés anglicanes, le génovéfain Pierre-François Le Courayer¹⁹⁴. Mais était-il vraiment dupe ?

« Pendant que ce docteur [Du Pin] était malade de la maladie dont il mourut, le P. Le Courayer de Sainte-Geneviève, alla le voir avec un autre de ses confrères. M. Du Pin le mit d'abord sur la critique que l'*Europe Savante* avait fait du premier tome de la *Bibliothèque des auteurs hérétiques* [sic] et en parla vivement, ne sachant pas que le P. Le Courayer en fut l'auteur.

191. *L'Europe Savante*, t. IV (août 1720), p. 171-190. Dans son étude *L'Europe Savante*, Paris, 1968, Leonid Belozubov suggère un « huguenot du bureau de rédaction », p. 136-139, et il nie le rôle de collaboration de P. Le Courayer, ceci en contradiction directe avec le témoignage de Nicéron (voir plus bas note 195).

192. *Bibliothèque des Auteurs séparés*, t. I, partie seconde, p. 905-910. Cette diatribe ne semble pas être de Du Pin, mais du P. Le Cointe voir *infra*, n. 195 C.-P. GOUJET, *Continuation de la NBAE*, t. I, Paris, 1736, p. 123.

193. *L'Europe Savante*, t. IX (mai-juin 1719), p. 316-319.

194. Pierre-François Le Courayer (1681-1776). Se reporter au livre d'E. PRÉCLIN, *L'union des Églises gallicane et anglicane. Une tentative au temps de Louis XV : P.-F. Le Courayer et Guillaume Wake (de 1681 à 1732)*, Paris, 1928, p. 45-47.

Ces Pères montèrent ensuite à la chambre de M. *Le Cointe* qui avait travaillé avec M. Du Pin et qui avait fait la réponse à cette critique qu'on a attribué mal à propos à M. Du Pin lui-même. M. *Le Cointe*, qui ignorait aussi que le P. *Le Courayer* fut leur adversaire, les mit sur le même chapitre, et leur dit que s'il vivait, il ne cesserait d'écrire contre ceux qui avaient attaqué M. Du Pin, qu'il appelait son cher Maître, et que quoiqu'il eut peu de bien, il ferait en mourant une fondation pour ceux qui voudraient défendre sa mémoire. M. *Le Cointe* mourut environ quinze jours après M. Du Pin, mais sans faire cette fondation »¹⁹⁵.

Plus que ces nombreuses publications ou ses activités gallicanes, ce sont les relations de Louis Ellies Du Pin avec l'archevêque de Cantorbéry William Wake, qui ont contribué à maintenir sa notoriété historique ; cette correspondance assez surprenante a achevé de confirmer son image d'un original, sinon d'un marginal, prêt à sacrifier l'orthodoxie de son Église pour une vague union des Églises¹⁹⁶. Est-ce si sûr ? Grâce à la conservation remarquable des documents, il a été possible de reconstituer l'affaire¹⁹⁷ et d'interpréter avec plus de nuances la part prise par le docteur gallican. C'est en décembre 1717, que le nom de Du Pin est mentionné pour la première fois au primat anglican par William Beauvoir, chapelain de l'ambassadeur britannique, à propos de la nouvelle édition du *Grand Dictionnaire* de Moreri¹⁹⁸. Un échange direct de compliments s'ensuit ; en envoyant le premier volume de sa *Bibliothèque des auteurs séparés de la communion romaine*, Du Pin ne manque pas de mentionner ses ferventes prières pour l'unité chrétienne¹⁹⁹. En transmettant le présent et la lettre, Beauvoir informe

195. [NICERON], *Mémoires*, t. X, p. 76-77.

196. Compte rendu de la correspondance dans J. L. Mosheim, traduit et édité par A. MacLaine, *An Ecclesiastical History*, London, 1768, the fourth Appendix, t. VI, p. 126-195. Édition française sur le texte anglais, *Histoire ecclésiastique*, Yverdon, 1776, Appendice III, p. 126-195. *D'un projet d'union entre les Églises gallicane et anglicane. Correspondance entre Wake, archevêque de Cantorbéry et Du Pin, docteur de Sorbonne*, Oxford, 1865. [Il s'agit d'une nouvelle adaptation de l'Appendix IV de Mosheim-MacLaine.] J. H. LUPTON, *Archbishop Wake and the Project of union (1717-1720) between the Gallican and Anglican Churches*, London, 1896 ; E. PRÉCLIN, *L'union des Églises anglicane et gallicane* ; N. SYKES, *William Wake, Archbishop of Canterbury*, Cambridge, 1957 ; B. et M. PAWLEY, *Rome and Canterbury through four centuries*, London, 1974 ; H. R. McADOO, « Anglican/Roman Catholic Relations, 1717-1980. A Detection of Themes », dans W. HASSE éd., *Rome and the Anglicans*, Berlin-New York, 1982.

197. L'ensemble est présenté dans notre étude : *Paris-Cantorbéry, 1717-1720. Dossier d'un premier Œcuménisme* [à paraître].

198. William Wake à William Beauvoir, 11/12 décembre 1717. *Archiepiscopi Wake Epistolae* (désormais abrégé en A.W.E.), XXVIII, fol. 108, Christ Church Library, Oxford. Sur le ministre William Beauvoir, on pourra se reporter à J. Gres-Gayer, « Le culte de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, 1715-1720 », dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. CXXX, 1984, p. 30, note 5.

199. Louis Ellies Du Pin à William Wake, 11 février 1718, A.W.E., XXV, fol. 63, « Unum addam cum bona venia tua me vehementer optare unionis inter Ecclesias anglicanam et gallicanam ineundae via aliqua inveniri possit ; non ita sumus ab invicem in plerisque dissiti ut non possimus mutuo reconciliari. Atque utinam Christiani omnes essent unum ovile, sub uno pastore supremo, Domino scilicet Jesu Christo servatore nostro ». Ce passage est cité par Mosheim-MacLaine et repris dans tous les travaux sur le « projet d'union ».

Wake que le docteur gallican est en train de rédiger un mémoire devant servir de base à l'union désirée : il a choisi de prendre comme point de départ le *Book of Common Prayer* dont il possède une édition française et les XXXIX Articles anglicans²⁰⁰. L'initiative est plutôt inattendue. Il apparaîtra plus tard que Beauvoir et un autre docteur de Sorbonne assez comploteur, P. Piers de Girardin, ont favorisé cette rencontre et incité Du Pin à une pareille approche²⁰¹. Wake accepte avec prudence la suggestion, la considérant comme une avance unilatérale de la part de l'Église de France, qui ne peut qu'être profitable à la Communion qu'il préside²⁰². Mais comme le travail tarde à se concrétiser, on communique au primat un autre mémoire, le rapport « sur le refus des bulles », rédigé à l'intention de la commission présidée par le duc de Saint-Simon²⁰³ : un texte qui l'induera en erreur sur les propensions des gallicans à se séparer de Rome²⁰⁴. Finalement, accompagné d'une lettre de présentation, arrive à Lambeth le *Commonitorium de modis ineundae pacis inter Ecclesias anglicanam et gallicanam*²⁰⁵. Après une introduction patristique sur l'importance de l'unité chrétienne, Du Pin se concentre sur l'histoire de la Réforme anglicane, qu'il conduit jusqu'à Jacques I^{er}, il la base sur ses propres écrits²⁰⁶. Il présente ensuite une évaluation de chacun des articles de la « Confessio de foi anglicane », n'hésitant pas à proposer les corrections qui lui paraissent nécessaires et qu'il croit acceptables de la part de son correspondant. Le manuscrit de 15 pages se termine par une émouvante invitation à la réunion, concrétisée par une évocation des précédents de l'Église des premiers siècles.

200. William Beauvoir à William Wake, 11 février 1718, A.W.E., XXVIII, fol. 109.

201. P. Piers de Girardin (1672-1762), docteur de Sorbonne d'origine irlandaise, sera peu à peu introduit dans la correspondance ; il prendra la suite à la mort de Du Pin.

202. William Wake à William Beauvoir, 14/25 février 1717/18, British Library, Additional ms 22880, fol. 10.

203. *Le Mémoire sur les moyens que l'on peut prendre pour obliger le pape de donner des bulles aux évêques nommés par le Roi ; et en cas qu'il les refuse, les moyens qu'il faudra prendre pour les faire sacrer et installer dans leurs évêchés tant pour le spirituel que pour le temporel*. Voir à la note 162.

204. Wake interprêtera ce document à l'argumentation tout à fait classique, comme un signe de la propension des gallicans à réorganiser leur Église, à la manière de l'Église réformée d'Angleterre. William Wake à William Beauvoir, 11/22 août 1718, « our method [...] is not very different from what is here proposed », Bibliothèque de l'Archevêché de Cantorbéry à Lambeth (désormais L) ms. 1552, fol. 25.

205. Lettre d'accompagnement de Louis Ellies Du Pin à William Wake, 7 août 1718, A.W.E., XXV, fol. 91. « *Commonitorium de modis ineundae pacis inter Ecclesias Anglicanam et Gallicanam*, par M^e Louis Ellies Du Pin, docteur de la Faculté de théologie de Paris, août 1718 ». L'original reçu par Wake a disparu de ses archives, une copie dressée par Beauvoir se trouve à l'archevêché de Cantorbéry, (L. ms. 1553), c'est le texte utilisé par N. SYKES, *William Wake*, I, p. 303-313. Notre *Paris-Cantorbéry*, en présente le texte complet, établi sur les minutes originales.

206. Il reprend à peu près mot pour mot ce qu'il présentait dans la *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, in-4^o, t. XIII, p. 135-139 et XV, p. 131-138 et 403-406 ; où il s'inspire très directement de l'*Histoire de la Réformation d'Angleterre*, de G. Burnet.

En dépit de sa prudence et de son ton chaleureux, le procédé n'a guère été apprécié par Wake qui l'a jugé offensant ²⁰⁷. Le document lui-même a été interprété différemment par ceux qui ont pu le consulter : du côté anglican on y a vu généralement des « concessions » importantes ²⁰⁸, alors que les antijansénistes y ont trouvé une preuve supplémentaire du comportement schismatique des opposants à l'*Unigenitus* ²⁰⁹. Il est significatif que des gallicans modérés l'aient considéré avec plus de mesure ²¹⁰. Plus familiers avec l'univers intellectuel du docteur, il nous paraît que l'approche n'est pas si surprenante, très proche en réalité des efforts de conciliation avec l'Église russe ²¹¹. La méthode employée est à rapprocher des fameux précédents historiques, particulièrement sans doute celle de Cassander, dont Du Pin a souligné l'importance dans la *Nouvelle Bibliothèque* ²¹². On y retrouve aussi la manière classique de procéder des théologiens français ²¹³.

L'archevêque de Cantorbéry s'est ému de la proposition apparemment saugrenue de rédiger à nouveau certains articles anglicans, principalement ceux qui concernent l'Église et l'Eucharistie ²¹⁴. On la compren-

207. William Wake à William Beauvoir, 30 août/10 septembre 1718. L. ms. 1552, fol. 26-27.

208. E. B. PUSEY, *An Eirenicon, in a Letter to the Author of the Christian Year*, London, 1865, p. 235 : « [Dr Dupin's] whole plan seems to be an anticipation of [J. H. Newman's] Tract 90 ». J. H. LUPTON, *op. cit.*, p. 116-117.

209. P.-F. LAFITAU, *Histoire de la Constitution Unigenitus*, Liège, 1738, p. 139 ; cité par [Dominique COLONIA], *Bibliothèque janséniste ou catalogue alphabétique des principaux livres jansénistes*, Bruxelles, 1739, t. I, p. 105 : « le plus abominable complot qu'un docteur catholique ait pu tramer en matière de religion ».

210. Ainsi le cardinal de Noailles pouvait écrire au cardinal de la Tremoille à Rome : « Quoiqu'il y ait quelque fondement à ce qu'on a dit sur le Sieur Du Pin, il est certain qu'il y a plus de calomnie que de vérité, ni même de vraisemblance, et qu'il n'y a eu que des propositions générales où votre Éminence n'aurait rien trouvé de mauvais ». Cité par Dom Vincent THUILLIER, *Histoire de la Constitution Unigenitus*, Bibl. nat., ms. fr. 17735, p. 471. Voir aussi la réaction de M. TABARAUD, *Histoire critique des projets d'union*, Paris, 1831, p. 275 : « On voit [...] que l'intention de ce docteur n'était pas, comme ses ennemis l'en ont accusé, de se passer du pape, et de rompre toute relation avec lui, puisqu'il avait établi en principe sa primauté de juridiction, et qu'il mettait pour condition que ce traité serait soumis à la sanction pontificale ».

211. Voir plus haut, note 182.

212. G. CASSANDER, *Consultatio de Articulis religionis inter Catholicos et Protestantas controversiis*, Paris, 1642. Du Pin y porte beaucoup d'attention dans sa *Nouvelle Bibliothèque* [NBAE 4^o, t. XVI, p. 52-59].

213. Ainsi les Articles du *Corps de Doctrine* qui sont discutés à cette même époque. P. FÉRET, *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, t. VI, p. 141-144.

214. Dans le *Commotorium*, Du Pin note son désaccord total sur ces deux points tels que les articles anglicans les définissent, et il propose de s'entendre sur une nouvelle rédaction de l'Église (article XIX), soulignant aussi l'indéfectibilité de l'Église (art. XX) et l'autorité des Conciles généraux. La position 'téméraire' qu'il avait pu avoir dans ses écrits précédents est bien oubliée, de même l'irrespect envers les Conciles dénoncé par Bossuet. L'article (XXVIII) sur l'Eucharistie lui paraît le point de désaccord le plus important, il ne voit pas comment concilier la position anglicane avec la doctrine catholique et ne trouve d'autre solution que d'offrir une rédaction différente de l'article, qui reste catholique, sans croit-il, offenser les anglicans. Il pense y arriver en employant une expression patristique,

dra mieux si on la considère surtout comme une manière d'échanger et d'affiner le débat entre spécialistes des questions dogmatiques ²¹⁵. Quant au contenu du *Commonitorium*, il est tout à fait cohérent avec les idées du docteur, telles qu'il a pu les développer dans ses nombreux ouvrages ; il les cite d'ailleurs abondamment, quoiqu'il se montre d'une plus grande modération théologique ²¹⁶. Ses concessions se réduisent aux habituels « adiaphora » : la coupe, le mariage du clergé, l'usage de la langue vernaculaire, et ne se distinguent guère des offres de Cassander ou des propositions de Bossuet dans son étude sur la Confession d'Augsbourg ²¹⁷. Même le très notable remplacement de transsubstantiation par un terme patristique équivalent, se retrouve dans le *De professoribus Confessionis Augustanae* de l'évêque de Meaux ²¹⁸.

Plus intéressantes encore que ses observations théologiques, qui de toute évidence ne représentaient pour Du Pin que le point de départ — suffisamment piquant pour amorcer l'intérêt — d'un échange concerté entre les deux Églises, sont ses suggestions concernant la manière de rétablir l'union, dans l'hypothèse plausible d'un accord dogmatique. Fort de l'exemple patristique qu'il a développé dans le *De antiqua*

'transmutari' pour décrire le changement effectué dans le pain et le vin et affirmer la réalité de la présence eucharistique.

215. En ce sens on peut à bon droit faire une comparaison avec les modernes accords de l'ARCIC et considérer avec H. R. McAdoo, que le *Commonitorium* représente une des premières négociations théologiques, *Rome and the Anglicans*, 1982, p. 153.

216. Le fait que Du Pin se montre plus modéré qu'il ne fait habituellement dans ses ouvrages suggère l'importance qu'il accordait à ce projet. De toute évidence il cherchait à le rendre acceptable par la majorité des théologiens de la Faculté de Paris : cf. ses remarques à Wake « multis de nobis non inficerunt » (L. E. Du Pin à Wake, 1^{er} décembre 1718, A.W.E., XXV, fol. 98).

217. Les concessions que Du Pin manifeste vis-à-vis des formulations anglicanes ne portent en fait que sur des points de « discipline » qu'il a toujours estimée variable [*Traité de la doctrine*, p. 137], ou qu'il considère comme indifférents : « ἀδιάφορα seu quae in utramque partem salva fide possunt agitari », L. E. Du Pin à William Wake, 7 août 1718. Sous des formulations qui ne varient guère on les retrouve offerts par les catholiques dans chaque entreprise de rapprochement avec les réformés : — une certaine libéralisation du culte des images et des saints [art. XXV du *Commonitorium*] [cf. art. VIII de Bossuet, *De Professoribus*] ; — permission de la coupe [art. X de *De professoribus*] ; — liturgie en langue vulgaire, ou du moins certaines parties de la liturgie [art. XXIV du *Commonitorium*] [art. V de *De professoribus*] ; — mariage du clergé, ou du moins acceptation de l'existence d'un clergé déjà marié [art. XXXII du *Commonitorium*] [art. XI du *De Professoribus*]. Autant de concessions que l'Église s'est déclarée prête à faire pour le bien de la paix et de l'unité et qu'elle a faites dans des cas particuliers, pourvu que la pratique contraire soit reconnue comme admissible.

218. Pour plus de clarté dans le dialogue, Louis Ellies Du Pin propose de renoncer au terme de transsubstantiation de la part des catholiques et de rédiger ainsi l'article [XXVIII] anglican : « *in sacramento Eucharistiae, panis et vinum vere ac realiter transmutantur in corpus et sanguinem Christi* ». Le verbe *transmutari*, en grec μεταβέβηται, est une expression patristique [cf. S. CYRILLE DE JÉRUSALEM, *Lat. Orationes*, 23⁷, *Patrologia Graeca*, XXXIII, 1104]. Pour Du Pin comme pour les autres théologiens gallicans, 'transmutation' recouvre la même réalité, Bossuet qui emploie lui-même l'expression « *transmutante Spiritu Sancto* » [*De Professoribus*, p. 26], pouvait affirmer « [*transsubstantiatio est*] *solam vocem, de qua litigare non est christianum* » [*op. cit.*, p. 23]. Dans sa *Consultatio*, p. 80, G. Cassander, propose ce terme comme interprétation possible.

Ecclesiae disciplina, il n'hésite pas à suggérer une réintégration de l'Église anglicane dans la Catholicité, par le simple biais de cette entente sur la Foi entre les deux Églises nationales, faisant ici allusion au principe « d'économie »²¹⁹. Rien de schismatique en tout cela, aucun désir comme on le lui reprochera de « se passer du pape »²²⁰, mais la conséquence logique de la conception mystérique de l'Église développée par les gallicans : c'est l'unité de foi qui réalise l'unité de l'Église²²¹. Si l'approche est remarquable, elle demeure bien intellectuelle, ne tenant pas assez compte des réalités contingentes, particulièrement des faiblesses et des divisions internes des futurs partenaires ; on peut y trouver sans doute le désir de souligner la viabilité théorique de négociations qui n'étaient alors qu'esquissées.

Trompé par les rapports trop optimistes de Beauvoir sur un prochain schisme gallican, et les compliments fumeux de Piers de Girardin, Wake a refusé le dialogue sur le plan proposé par Du Pin. S'il a consenti à maintenir ses rapports avec lui, c'est qu'il estimait que la nouvelle opposition à Rome suscitée par les lettres *Pastoralis officii* aboutirait nécessairement à la rupture ecclésiale, condition *sine qua non* d'une union avec l'Église réformée d'Angleterre²²². La réponse embarrassée de Du Pin montre qu'il a saisi l'ambiguïté de la situation, il s'efforce d'expliquer le sens de « l'appel comme d'abus » et l'attitude de loyale opposition des gallicans. La primauté du pontife romain est pour eux indéniable, une chose est de vouloir la maintenir dans ses justes limites, une autre de la rejeter absolument²²³. S'appuyant sur un modèle d'irénisme issu de l'anglicanisme, l'exemple de l'évêque W. Forbes d'Édimbourg²²⁴, il renouvelle son attachement à la cause de l'unité de l'Église et son espérance d'avancer en ce sens dans sa relation avec le primat britannique. Cependant, à cause sans doute des indiscretions de Girardin, et de son désir d'impliquer dans l'entreprise les têtes du mouvement *appelant* : le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et le procureur général, Guillaume de Joly de Fleury, la correspondance

219. L. E. DU PIN, *De Antiqua Ecclesiae disciplina*, Paris, 1686, Dissertation III, p. 264. *Commonitorium*.

220. P. F. LAFITAU, *Histoire de la Constitution Unigenitus*, p. 139.

221. Cf. Y. CONGAR, *L'Église une, sainte, catholique et apostolique*, Paris, 1970, p. 206. Il n'est donc pas exact de dire qu'il « acceptait la validité des ordres anglicans en affirmant que l'Église gallicane devrait accepter les évêques, prêtres et diacres anglais dans l'Église [ré]unie », N. SYKES, *William Wake. Archbishop of Canterbury*, Cambridge, 1957, t. I, p. 311.

222. William Wake à William Beauvoir, 8/19 octobre 1718, Lambeth Library ms. 1552, fol. 28-29. Ainsi que ses lettres d'incitation au schisme adressées à Ellies Du Pin, 1/12 octobre 1718, Affaires Étrangères, Correspondance politique, *Angleterre*, t. 313, fol. 231-235, et à Piers de Girardin (5/16 octobre 1718, copie Bibl. nat., ms. n.a.fr., 176789, fol. 61-62).

223. Louis Ellies Du Pin à William Wake, 21 octobre 1718, A.W.E., XXV, fol. 97.

224. Louis Ellies Du Pin à William Wake, 1^{er} décembre 1718, A.W.E., XXV, fol. 98. William Forbes, évêque épiscopalien d'Édimbourg est l'auteur des *Considerationes modestae et pacificae*, Edinburgh, 1658. Cf. Louis Ellies Du Pin, *Bibliothèque des auteurs séparés de la communion romaine*, t. II, p. 588.

anglicane s'ébruite ²²⁵. Le nonce C. Bentivoglio la signale à Rome ²²⁶, l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège demande des instructions ²²⁷ ; Du Pin est alors obligé de se justifier auprès de l'archevêque et du magistrat, il leur rappelle que son but en rédigeant le *Commonitorium*, qui a fait tant de bruit, était de « procurer le retour de l'Église anglicane à la nôtre » ²²⁸. Quelques jours après, le 26 janvier 1719, il communique de plein gré à l'abbé Dubois, Secrétaire d'État, les originaux des lettres de Wake et les minutes de ses propres documents, soulignant le caractère inoffensif de son projet :

« c'est un dessein si vous voulez chimérique, mais enfin c'est quelque chose que d'avoir tenté et projeté une si bonne œuvre » ²²⁹.

Ces difficultés ne surprennent guère à une époque où le gouvernement de la Régence entreprenait de réduire les tensions religieuses du pays en évitant tout ce qui aurait pu provoquer une crise nouvelle ; elles sont regrettables au moment où, dans une lettre longuement méditée, Wake semblait accepter pour la première fois le principe d'un dialogue théologique avec les gallicans, à condition qu'il se tienne sur un thème qui lui était cher : l'épiscopat anglican ²³⁰. Malade, Du Pin ne peut que dicter une courte lettre à son secrétaire, soulignant son intérêt pour la question, rappelant aussi la nécessité d'un accord général sur la doctrine pour retrouver la pleine communion catholique ²³¹.

La disparition de Du Pin n'a pas mis fin aux relations de l'archevêque de Cantorbéry avec les gallicans, mais on peut regretter que les circonstances n'aient pas permis au docteur d'approfondir davantage ses rapports avec l'anglicanisme ²³². Pour ce qui est de l'acquit de sa participation, outre le fait qu'il s'agit des seuls documents personnels qui ont survécus, sa correspondance avec Wake a surtout l'avantage de fournir une sorte d'épreuve de son orthodoxie. Loin de profiter de l'occasion pour développer sa « mauvaise doctrine », ses échanges avec le primat anglican manifestent clairement une orthodoxie gallicane ²³³, nous y verrons l'indication de son désir de présenter une posi-

225. William Beauvoir à William Wake, 31 décembre 1718/11 janvier 1719.

226. C. Bentivoglio au Secrétaire d'État Paulucci, 26 décembre 1718. Archivio Segreto Vaticano, Segreteria di Stato, *Francia*, vol. 234, fol. 244.

227. Le cardinal de la Tremoille chargé d'affaire, au roi, 14 février 1719, Affaires Étrangères, Correspondance politique, *Rome*, t. 595, fol. 151.

228. Louis Ellies Du Pin au cardinal Louis-Antoine de Noailles, 10 janvier 1719 Affaires Étrangères, Correspondance politique, *Angleterre*, Supplément 6, fol. 123. [Le même texte, avec les variantes nécessaires, a été envoyé au procureur-général].

229. Louis Ellies Du Pin à l'abbé Dubois, 26 janvier 1719, Affaires Étrangères, Correspondance politique, *Angleterre*, t. 328, fol. 14-15.

230. William Wake à Louis Ellies Du Pin, 15/26 janvier 1718/9, Arch. nat., L 6, n° 10c, fol. 51-56.

231. Louis Ellies Du Pin à William Wake, 3 avril 1719, A.W.E. XXV, fol. 136.

232. Sur les relations entre P. F. Le Courayer et William Wake, on se reportera à E. PRÉCLIN, *L'union des Églises gallicane et anglicane*, Paris, 1928, ainsi que N. SYKES, *William Wake*, Cambridge, 1957, t. I p. 315-366.

233. Louis Ellies Du Pin exprime dans le *Commonitorium* des idées cohérentes avec la doctrine gallicane telle qu'il l'a exposée dans ses nombreux écrits, mais

tion acceptable par d'autres théologiens français²³⁴, la preuve du sérieux de son engagement, est aussi peut-être, les signes d'une certaine maturation théologique.

Louis Ellies Du Pin est mort le 6 juin 1719, « regretté de ses amis et du public » et salué par l'impitoyable *Europe Savante*, « qui perdait en lui un homme d'une ressource toujours prête dans les besoins et toujours utile hors des temps d'oppression » ; laissant inachevé des projets qui lui tenaient à cœur « une *Théologie française* qu'il avait autrefois commencée, et il travaillait à continuer sa *Bibliothèque des auteurs séparés de la communion romaine*, dont nous nous abstiendrons de rendre compte, de peur qu'en y relevant de nouvelles fautes, quoique beaucoup plus rares que dans le premier [volume], nous ne paraissions insulter la mémoire d'un homme que nous estimerons toujours, mais en qui nous eussions souhaité plus d'exactitude et moins de précipitation »²³⁵. Il n'en trouva pas pour autant grâce auprès de tous ses adversaires, qui non content d'attaquer sa doctrine s'en prirent aussi à ses mœurs. Saint-Simon pour le défendre fait allusion à « l'eau de vie qu'il prenait en écrivant pour se ranimer et pour épargner d'autant sa nourriture »²³⁶, répondant certainement à des accusations précises. Plus pernicious furent les ragots que l'on colporta sur un présumé mariage :

« Le parti fait tous ses efforts à Paris pour pallier le mariage de feu M. Du Pin, et pour empêcher qu'on ne découvre toutes les circonstances de cette intrigue, de manière que jusqu'à présent on n'a pu avoir la requête que sa Veuve a dressée dès cette occasion : cependant on sait dans tout Paris que dès 1698, cette femme demeurait avec lui, et que le scandale était si grand, que ce docteur ayant été exilé par Louis XIV en raison de sa mauvaise doctrine, et ayant révoqué la signature qu'il avait faite du fameux *Cas de Conscience* dans l'espérance d'obtenir son retour à Paris, Mr. de Noailles, qui pour lors n'était pas si uni avec lui, s'y opposa à cause du scandale que sa conduite avait causé.

Pour lors le Sieur Du Pin écrivit plusieurs lettres à l'un de ses amis, dans l'une desquelles, en date du 20 août 1704, il lui parle ainsi : *je puis vous assurer et vous pouvez en assurer de ma part, et répondre pour moi, que je n'ai aucun attachement à aller demeurer avec la personne dont vous me parlez et que je ne verrai point si je retourne à Paris etc.* Malgré cette protestation, il ne laissa pas depuis son retour de la voir, et l'on sait que dans ses maladies, et surtout dans celle qu'il fit en 1712, elle ne le quittait, ni jour, ni nuit. C'est ce qui est certain et public dans Paris »²³⁷.

il évite systématiquement les interprétations particulières pour lesquelles il a été censuré, ou qui risqueraient de l'être. Et même sur certains points en controverse avec les protestants, il se montre beaucoup plus proche de la position catholique officielle, que dans ses propres écrits.

234. Du Pin était très conscient qu'une telle entreprise n'avait aucune chance si elle reposait sur sa seule intervention, d'où un désir de représenter une position qui puisse être endossée par l'Église gallicane telle que la Faculté entendait la défendre. (Voir ses remarques à Wake : *Facultas theologiae parisiensis [...] a scopo nostro non abludet* », Louis Ellies Du Pin à William Wake, 3 janvier 1719, A.W.E., fol. 99).

235. *L'Europe Savante*, t. IX, janvier 1719, p. 316-317.

236. SAINT-SIMON, *Mémoires*, éd. Boislile, t. XXXV, p. 240.

237. *Supplément à la Gazette d'Hollande, du mois de novembre 1719*, p. 90. [Consulté

Le trait était assez courant, il avait été décoché à un ecclésiastique bien moins soupçonnable, le célèbre Bossuet²³⁸. Mais Ellies Du Pin n'a trouvé aucun ami, aucun disciple pour défendre sa mémoire ; et malgré l'importance de ses écrits et l'étendue de ses activités, il est demeuré mal connu et bien souvent suspect. Il fut enterré sous les charniers de l'église Saint-Séverin, sa paroisse, où le libraire Vincent fit placer une pierre de marbre à son honneur, avec l'épithaphe suivante, « qui est de la composition du célèbre M. Rollin :

Hic jacet
Ludovicus Ellies Du Pin
Sacrae theologiae Parisiensis doctor
Veritatis cultor et indagator non otiosus
Vetera ecclesiae monumenta
Indefesso labore illustravit :

Regni jura
et ecclesiae Gallicanae libertates
acriter non minus quam erudite propugnavit.
Immensae in omnia genere lectionis et doctrinae
Laude conspicuus.
Idemque animo miti ac modesto,
Nihil in omni vita visus est oblivisci,
Praeter injurias.

Ecclesiae munito sacramentis
Obiit sexto junii anno R.S.H.
M DCC XIX, aetatis vero LXII »²³⁹.

*
* *

Ce parcours de l'existence féconde de Louis Ellies Du Pin fait désirer mieux connaître un personnage curieux, qui a exercé dans le domaine des idées une autorité qui n'est pas négligeable. On aimerait cerner

à la Bibl. Mazarine, A 15389]. Dom Vincent Thuillier, qui ne lui est pas particulièrement favorable, mais qui se veut plus équitable rapporte : « à peine eut-il les yeux fermés qu'il se débata des bruits qui ternirent beaucoup sa mémoire. On dit que lui et le curé de Saint-Séverin avaient femme et enfants, en vertu d'un contrat de mariage, et que la veuve de Du Pin demandait son douaire. Mais M. Tournely qui mande cette nouvelle au cardinal de Rohan, dit qu'il croit que c'est une plaisanterie répandue pour réjouir le public. Cependant huit jours après, M. de Tressan, évêque du Mans écrivait au même cardinal : « il court ici, dit-il, d'étranges bruits contre la mémoire de feu M. Du Pin, on maintient qu'il était marié et l'on dit qu'il soutenait que le célibat des prêtres n'était ordonné par aucune loi, mais que c'était seulement un usage et une coutume ». Le prélat ajoute qu'il a peine à croire cette nouvelle, quelque mépris qu'il eut pour celui qu'elle deshonorait ». *Histoire de la Constitution Unigenitus*, Bibl. nat., ms. fr. 17735, p. 467-468. Le « journal de l'ami de feu M. Bouthier », cité à la note 106, suggère en effet une certaine relation avec une « Madame Vignon, rue Serpente », précisant que « l'abbé ne coucha pas chez lui, et ne parut que le mercredi suivant à midi chez la Vignon où il dina ».

238. P. JURIEU, *Tableau du Socinianisme*, Amsterdam, 1690, p. 300-301. R. SCHMITTEIN, *L'aspect politique du différent Bossuet-Fénelon*, Bade, 1954, p. 271-346.

239. [MORERI], *Le Grand Dictionnaire historique*, Paris, 1759, t. VIII, p. 360, Sur la sépulture de Du Pin, voir J. HILLAIRET, *Les 200 cimetières du vieux Paris*, Paris, 1958, p. 63.

avec plus de précision une telle personnalité, toujours capable malgré d'importantes difficultés de s'exercer dans des domaines tellement variés. On souhaiterait mesurer l'influence de ses livres, mais aussi de son enseignement, de son rôle de censeur royal, ainsi que des articles qu'il a donnés au *Journal des Savants* ou au *Grand Dictionnaire historique* de Moreri²⁴⁰. Il faudrait enfin étudier de plus près son action au sein de ce magistère parallèle qu'entendait être la Faculté de théologie de Paris²⁴¹. Mais comment rendre compte d'une production aussi éclectique²⁴² ? Comment juger ce gallican, mis en cause par Bossuet lui-même, ce janséniste soupçonné par Arnauld et Quesnel, ce critique biblique attaqué par Richard Simon, ce théologien condamné par son archevêque et censuré par Rome, ce professeur royal exilé par le roi, cet iréniste deux fois malchanceux ? La réponse est facile : *homo nequioris doctrinae* »²⁴³ ; sa mauvaise réputation est méritée, confirmée par les

240. Les articles ne sont jamais signés. On ne trouve aucune mention des activités de Du Pin dans le livre de B. T. MORGAN, *Histoire du Journal des Savants, depuis 1665 jusqu'en 1701*, Paris, 1928. De même il est impossible de retrouver les articles qu'il a pu rédiger pour les éditions de 1712 et 1718 du *Grand Dictionnaire historique*.

241. P. FÉRET, *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, t. VII, p. 5-20, ne mentionne que ses activités littéraires.

242. Les listes les plus complètes se trouvent dans le *Catalogue général de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1911, t. 44, col. 1093-1103 ; se rapporter aussi à P. M. CONLON, *Prélude au siècle des Lumières*, Genève, 1973-1975 ; ainsi que A. CRO-RANESCU, *Bibliographie de la littérature française, XVII^e*, Paris, 1965, p. 805-807. On y ajoutera divers dossiers manuscrits conservés à la Bibl. nat., ms. fr. 19306 : « Mémoire historique de ce qui s'est passé sur la grâce et le libre-arbitre », par M. Du Pin ; ms. fr. 24972-24973 : « Louis Ellies Du Pin, Abrégé sur les auteurs ecclésiastiques » ; ms. fr. 25690 : « Louis Ellies Du Pin, Remarques sur la *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques* » ; ainsi qu'un volume entier qui n'a pas vu le jour, *Abrégé de l'histoire des Conciles*, ms. n.a.fr. 14830 (destiné à paraître chez Spé, rue Saint-Jacques). Son rayonnement intellectuel dépassait les limites du français, comme en témoignent les éditions en langue anglaise de la plupart de ses grandes œuvres ; le docteur lui-même semble avoir cherché à augmenter son audience en entreprenant une traduction latine de la *Nouvelle Bibliothèque*, qu'il envisageait comme une « édition plus parfaite ». D'après Nicéron il l'avait entrepris lui-même » (il [y] travaillait au moment de sa mort » [NICERON], *Mémoires*, t. II, p. 37) ; Dom Mabillon cependant a laissé entendre qu'il en avait été chargé (J. Mabillon à Magliabechi, 16 avril 1694, *Correspondance*, éd. Valéry, t. II, p. 364). Ce qui pose aussi le problème de ses 'collaborateur', puisqu'il a plusieurs fois été accusé d'avoir emprunté aux autres certains de leurs travaux (voir par exemple le *Journal parisien d'Antoine Galland (1708-1715)*, p. 26, ainsi que la *Biographie universelle* de MICHAUD, t. XII, p. 272). Enfin, pour que le dossier soit complet, on notera que Du Pin avait envisagé une édition des œuvres de Photius en collaboration avec l'abbé Capperonier, professeur royal de grec, et le P. R. J. de Tournemire, bibliothécaire du collège Louis-le-Grand. L'ouvrage qui aurait été édité en Hollande, fut interrompu par l'affaire du Cas de Conscience (Lettre de B. de Montfaucon à Gattola, *Correspondance* de Mabillon, éd. Valéry, t. III, p. 126-127). Il fut aussi pour un temps question d'une édition de Saint-Basile (*NBAE* 4^o, II, p. 156). R. Simon, lui, rapporte que Du Pin avait « proposé au libraire Villeri le dessein qu'il avait de donner au public quelques Pères grecs avec de nouvelles traductions latines de sa façon, ce libraire ne put s'empêcher de lui dire d'une manière dure qu'il ne le croyait pas capable d'une semblable entreprise ». *Critique de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. I, Paris, 1730, p. 84.

243. Le déplaisant qualificatif de Clément XI (voir n. 79) n'est pas passé inaperçu : par exemple [L. PATOUILLET], *Dictionnaire des livres jansénistes*, t. I, p. 191.

suspensions et les échecs. Œuvres approximatives, écrits baclés, désir de s'opposer et de résister montrent bien qu'il se situe dans cette frange hétéroclite de l'Église de France, qui continuera sa dérive au cours du siècle²⁴⁴. Osons une alternative : cet écrivain « facile », c'est-à-dire doué et certainement très organisé, a suivi par intuition — et pourquoi pas par intérêt — le courant même des idées de son époque. Ce qu'il a publié, la manière dont il s'est comporté représentent certes ses opinions personnelles, répondant aussi parfois à des nécessités ponctuelles, mais, son succès même en témoigne, dans son ensemble son œuvre comme sa conduite rejoignent bien les préoccupations et les goûts du temps. A y regarder de plus près, les oppositions multiples que s'est suscitées Du Pin (c'est-à-dire celles qui allaient plus loin que des corrections techniques) délimitent bien sa place dans le milieu intellectuel et religieux de l'Europe des « pré-Lumières »²⁴⁵.

Gallican militant, il s'aliène d'office le parti ultramontain, mais aussi ceux qui par devoir, ou par intérêt, ne soutiennent que faiblement les maximes de France. Ayant à rendre compte de l'érudition de son siècle, il est plus ouvert que Bossuet, mais moins moderne que R. Simon. Augustinien lucide, il est l'objet des méfiances jansénistes autant que jésuites. Passionné de l'unité catholique, il est incompris aussi bien des protestants que des catholiques. N'est-ce pas au centre qu'il faut situer un tel personnage éloigné des extrêmes ? Non pas n'importe quel centre, équidistant des positions les plus affirmées, mais comme il le suggère lui-même en rappelant souvent sa qualité de docteur de la Faculté de théologie de Paris, le centre, la *doctrina media*, que veut représenter l'idéal gallican. En faisant abstraction de quelques écrits au but alimentaire, on pourrait rassembler l'œuvre de Du Pin, sous le titre général de « projet gallican ». Les gallicans du début du XVIII^e siècle n'ont pas bonne presse ; ne sont-ils pas avant tout des jansénistes qui cherchent désespérément à résister aux efforts conjoints du pape et du roi ? D'autre part, ils ont beaucoup (trop) publié, leurs appels inconsidérés à l'opinion publique comme leurs attitudes ultérieures achèvent de les déconsidérer²⁴⁶. Il ne faudrait pas oublier cependant que la génération de Du Pin est sans doute la génération gallicane la plus homogène, c'est-à-dire celle où les principes proclamés en 1682 ont été commentés et enseignés, et d'une certaine manière vécus avec une intensité et une consistance jusque-là inconnues²⁴⁷. Comme la vie mouvementée du docteur le suggère, il faut tenir compte d'une

244. Principalement le « richérisme » décrit par E. PRÉCLIN, *Les jansénistes du XVIII^e siècle et la Constitution civile du clergé*, Paris, 1929 ; et les *Convulsionnaires de Saint-Médard*, récemment présentés par C.-L. MAIRE, Paris, 1985.

245. Pour reprendre l'expression de P. M. CONLON, *op. cit.*

246. A la suite de L. CEYSSENS, « Autour de l'Unigenitus. Le Cardinal de Noailles », dans *LIAS*, t. XI, 1984, p. 246, on ne peut que souhaiter une étude consacrée au « gallicanisme après Bossuet », qui éclairerait les enjeux théologiques de la querelle « autour de la Constitution ».

247. J. ORCIBAL, *Louis XIV contre Innocent XI*, Paris, 1949, p. 83-88.

opposition dialectique²⁴⁸ des théologiens français à la façon de présenter les choses que l'on a à Rome, et sans se laisser trop influencer par les aspects les plus bruyants et les plus vains d'une telle attitude, en considérer le côté constructif, principalement l'élaboration d'une « théologie gallicane », digne de faire pièce aux doctrines ultramontaines que les condamnations successives du jansénisme n'ont pu qu'affirmer²⁴⁹. Il s'agit plus ici que de l'habituelle ecclésiologie, reconstruction idéale d'un modèle ancien, mais bien d'un ensemble complet, un *Corpus de doctrine*, présentant sur tous les points la doctrine officielle de la Faculté de Paris²⁵⁰.

C'est pourquoi, sans en nier l'intérêt, les préoccupations historiques de Du Pin ne nous paraissent pas principales²⁵¹ ; sa présentation des auteurs ecclésiastique, sa reconstruction du passé religieux, ses incursions dans l'histoire profane constituent d'abord une des dimensions de son œuvre théologique : elles en établissent l'autorité. Cette recherche approfondie dans le passé obéit à un désir de connaissance et de maîtrise du savoir, mais elle n'est pas innocente, la lecture qu'elle propose est nettement défavorable à l'Église telle que les défenseurs du pouvoir pontifical veulent la considérer. Cela ne donne que plus de poids à l'exposition de la doctrine gallicane, qui est l'essentiel de l'œuvre du docteur. Le *Traité de la doctrine chrétienne et orthodoxe*, destiné aux laïcs ne l'oublions pas, en aurait représenté l'élaboration systématique ; il n'a pas pu l'achever mais chacun de ses autres écrits en développe quelque élément essentiel : scripturaire, ecclésiologique, spirituel, dogmatique, canonique²⁵². Ce « projet » n'est pas unique, il est à rapprocher des autres « théologies gallicanes » qui ont été élaborées.

248. C'est-à-dire comparables aux échanges dialectiques entre facultés de théologie sur des points discutables. Les gallicans croyaient, ou prétendaient croire, que les positions de « l'école romaine » n'étaient pas supérieures à celles de la Sorbonne ou de la Faculté de théologie de Louvain.

249. Cf. B. NEVEU, « Juge suprême et docteur infallible : le pontificat romain, de la bulle « In Eminentissimi » (1643) à la bulle « Auctorem fidei » (1794) », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, Moyen Âge et Temps modernes*, t. 93, 1981, p. 215-275.

250. P. FÉRET, *La Faculté de théologie de Paris*, t. VI, p. 141-144, mentionne les premières étapes de ce « compendium de doctrine », préparé par une commission dont Du Pin fut membre. Il s'agissait d'un projet lancé en avril 1716, qui devait comprendre quatre parties : I. Des Actes humains, des vertus théologiques, du décalogue, des commandements de l'Église, des bénéfices, des vœux. II. Des Sacrements. III. De la Grâce et du Libre-Arbitre. IV. De la hiérarchie de l'Église.

251. Il n'a abordé l'histoire « événementielle » qu'une fois la *Nouvelle Bibliothèque* remaniée, cf. note 64.

252. Du Pin donne peut-être la clef de son « projet », lorsqu'il écrit dans sa *Méthode pour étudier la théologie* : « La Tradition étant avec l'Écriture Sainte [...] le fondement de la théologie, il est nécessaire qu'un théologien l'étudie. Cette étude n'est pas moins vaste que celle de l'Écriture : elle comprend trois chefs, les écrits des saints Pères, les définitions des Conciles, et l'histoire de l'Église » (p. 198) et qu'il note que « l'histoire profane, ancienne ou moderne, a une liaison si grande avec l'histoire sacrée et ecclésiastique, qu'il est comme impossible de savoir celle-ci qu'on n'ait une bonne teinture de la première » (p. 76).

rées, parfois de manière assez semblable, à la même époque ²⁵³. A cause de son ampleur et surtout de son influence, il constitue l'une des références importantes auxquelles il faut se rapporter pour comprendre et évaluer bien des attitudes religieuses des décennies à venir ²⁵⁴.

Si, malgré les aléas d'une vie difficile, il a réussi à se maintenir influent et presque indispensable, présent dans chaque affaire religieuse du temps, c'est que le docteur représentait plus qu'une position marginale et suspecte. Certes, en de multiples aspects de son existence, il est un pittoresque témoin d'une période complexe de l'histoire de l'Église de France, mais bien plus que par les détails d'une vie féconde et bien remplie, ou les traits attachants d'une personnalité affirmée, c'est par son œuvre, par sa vision, que Louis Ellies Du Pin, théologien gallican, représente, jusque dans ses contradictions et ses échecs, l'époque charnière où il vécut.

Jacques GRES GAYER.

The Catholic University of America
Washington D.C.

253. Ainsi les *Tractatus theologici* de Witasse, ou les *Prelectiones dogmaticae* de Tournely, qui ont été reconstitués en exposés dogmatiques par la suite.

254. L. Ellies Du Pin est un des « bons auteurs » appréciés par Scipione de Ricci, évêque de Pistoia, qui a publié certains de ses écrits dans sa *Raccolta di Opuscoli interessanti la Religione*, Pistoia, 1783-1790. Son influence est notable aussi bien dans « l'Italie anticuriale », F. VENTURI, *Settecento Riformatore*, II, Torino, 1976, que dans l'Espagne éclairée, J. SAUGNIEUX, *Le Jansénisme espagnol*, Toledo, 1975, ou dans l'Autriche josphiste, P. HERSCHE, *Der Spätjansenismus in Österreich*, Wien, 1977.